

50^{eme} Réunion du Conseil du FEM
7 – 9 juin 2016
Washington, D.C.

**EVALUATION DU PORTEFEUILLE DE PAYS :
MAROC (1997 – 2015)**

VOLUME I – RAPPORT D’ÉVALUATION

(Préparé par le Bureau Indépendant d’Évaluation du FEM)

ACRONYMES

ADEREE	: Agence de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique
ADS	: Agence de développement social
AEM	: Accords environnementaux multilatéraux
AMISOLE	: Association marocaine de l'industrie solaire et éolienne
ASSOBSO	: Association de Ben Mscik Sidi Outhmane
BAD	: Banque africaine de développement
BD	: Biodiversité
BERD	: Banque européenne de reconstruction et du développement
BIE	: Bureau indépendant de l'évaluation
BIRD	: Banque Internationale de reconstruction et de développement
BM	: Banque mondiale
CC	: Changement climatique
CCNUCC	: Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CDB	: Convention sur la biodiversité biologique
CDER	: Centre de développement des énergies renouvelables
CES	: Chauffe-eau solaires
CITES	: Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNEDD	: Charte nationale pour l'environnement et le développement durable
CSP	: Energie solaire concentrée
DCN	: Deuxième communication nationale
DREF	: Directions régionales des eaux et forêts
DS	: Dégradation des sols
EE	: Efficacité énergétique
EI	: Eaux internationales
ENFI	: Ecole nationale forestière d'ingénieurs
EPE	: Examen des performances environnementales
EPP	: Evaluation de portefeuille de pays
FAO	: Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	: Fonds mondial pour l'environnement
FIDA	: Fonds International pour le développement agricole
FMN	: Fonds mondial pour la nature (WWF)
GES	: Gaz à effet de serre
GIZ	: Coopération technique allemande
HCEFLCD	: Haut-Commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification
HCP	: Haut-Commissariat au plan
EI	: Eaux internationales
MDCE	: Ministère délégué chargé de l'eau
MEMEE	: Ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement
MFA	: Domaines d'intervention multiples

MAPM	: Ministère de l'agriculture et des Pêches Maritimes
MASEN	: Agence marocaine de l'énergie solaire
MW	: Mégawatt heure
OCP	: Office chérifien des phosphates
OGM	: Organismes génétiquement modifié
ONEE	: Office national de l'électricité et de l'eau potable
ONG	: Organisation non gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies
ONU	: Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PCB	: Polychlorobiphényles
PCCM	: Politique du changement climatique au Maroc
PFO	: Point focal opérationnel
PNM	: Programme national de mise en œuvre
PNRC	: Programme National de lutte contre le Réchauffement Climatique
PNUD	: Programme des Nations unies pour le Développement
PNUE	: Programme des Nations unies pour l'environnement
POP	: Polluants organiques persistants
PARAP	: Programme d'appui à la réforme de l'administration publique
RAMSAR	: Convention sur les zones humides d'importance internationale
RCP	: Profil représentatif des concentrations
RDH50	: Rapport de développement humain 50
RGPH	: Recensement général de la population et de l'habitat
SNAT	: Schéma national de l'aménagement du territoire
SNE	: Stratégie nationale de l'environnement
TDR	: Termes de référence
TVA	: Taxe de la valeur ajoutée
UICN	: Union internationale pour la conservation de la nature
UNCCD	: Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

TABLE DES MATIERES

Acronymes	i
1. Résumé Analytique	vii
1.1. Contexte	vii
1.2. Objectifs, portée, et méthodologie	vii
1.3. Conclusions.....	viii
1.4. Recommandations	xii
2. Cadre de l'évaluation.....	1
2.1. Contexte et historique.....	1
2.2. Objectifs et portée de l'évaluation.....	2
2.3. Méthodologie	3
2.4. Limites de l'évaluation	5
3. Contexte	6
3.1. Description du pays : le Royaume du Maroc.....	6
Profil général	6
Réformes politiques et constitutionnelles.....	7
Une économie de développement	8
Réformes de la seconde génération.....	8
Transition démographique	9
Principaux problèmes environnementaux	10
3.2. Le Fonds pour l'Environnement Mondial.....	10
3.3. Ressources environnementales dans les principaux domaines d'intervention du FEM.....	12
Biodiversité.....	12
Dégradation des sols	14
Changement climatique.....	16
Polluants organiques persistants.....	18
Eaux internationales	18
3.4. Cadre juridique, politique et institutionnel de l'environnement au Maroc	19
Engagements constitutionnels	19
Cadre institutionnel.....	20
Cadre de la politique environnementale.....	22
Cadre juridique environnemental	25
Engagements du Maroc dans les accords multilatéraux sur l'environnement	28
3.5. Chronologie	29
4. Le portefeuille du FEM au Maroc	34
4.1. Définition du portefeuille du FEM	34
4.2. Présentation des projets du portefeuille	34

L'appui du FEM selon le type de projet.....	35
L'appui du FEM par phases de reconstitution.....	36
L'appui du FEM par Agence du FEM.....	37
L'appui du FEM par domaines d'intervention.....	38
Le Programme de micro-financements.....	38
4.3. Rôles et responsabilités des acteurs.....	40
4.4. Mécanismes du point focal du FEM.....	40
5. Résultats, efficacité et viabilité.....	42
5.1. Résultats par domaine d'intervention.....	42
Biodiversité.....	42
Changement climatique.....	45
Polluants organiques persistants.....	47
5.2. Mécanismes de l'Adoption plus large en place pour le progrès vers l'impact.....	49
5.3. Gestion des connaissances.....	54
5.4. Intégration du genre.....	57
5.5. Coopération Sud-Sud.....	58
6. Pertinence.....	60
6.1. Pertinence de l'appui du FEM par rapport aux priorités nationales du Maroc en matière de développement durable et d'environnement.....	60
Mise en conformité avec les accords environnementaux multilatéraux.....	60
Appui aux plans d'action du Maroc en rapport avec les domaines d'intervention du FEM.....	61
6.2. Pertinence par rapport à la réalisation des avantages pour l'environnement mondial.....	64
Conservation, valorisation et utilisation de la biodiversité.....	64
Engagements du Maroc pour l'atténuation des impacts du changement climatique.....	65
Une gestion sécurisée des polluants organiques persistants.....	65
6.3. Pertinence par rapport à d'autres institutions nationales et internationales.....	66
6.4. Appropriation.....	67
7. Efficience.....	69
7.1. Délais, efforts, et ressources financières requis pour la conception et la mise en œuvre....	69
7.2. Coordination et synergies.....	75
7.3. Suivi et évaluation.....	76
8. Conclusions principales et recommandations.....	77
8.1. Conclusions.....	77
8.2. Recommandations.....	83
9. ANNEXES.....	86
A. Réponse du pays.....	86
B. Déclaration de l'assurance de qualité.....	87
C. Termes de référence (TdR) spécifiques au pays.....	89
D. Matrice de l'évaluation.....	102

E.	Parties rencontrées	111
F.	Sites Visités.....	115
G.	Participants aux ateliers	117
H.	Le portefeuille du FEM au Maroc, 1997-2014	120
J.	Bibliographie.....	127

Encadrés :

Encadré 2.1 :	Index de développement humain du Maroc.....	8
Encadré 2.2 :	Climat au Maroc à l'horizon de 2020.....	16
Encadré 2.3 :	Principes constitutionnels relatifs à l'environnement et le développement durable.	20
Encadré 4.1 :	Un exemple récent de l'élimination écologique des PCB.....	47
Encadré 4.2 :	Les Marocains voient grand et veulent devenir une superpuissance solaire	49
Encadré 4.3 :	Un gain de 23% sur la facture énergie-eau d'une entreprise industrielle bénéficiaire de l'audit énergétique	51
Encadré 4.4 :	Deux actions majeures qui prolongent le CBTHA.....	52
Encadré 4.5 :	Augmentation de la demande en chauffe-eau-solaires.....	53
Encadré 4.6 :	Changements d'attitude et synergies dans les zones limitrophes des aires protégées	53
Encadré 4.7 :	Les chiffres du projet de la loi des finances confirment la difficulté de la parité	57
Encadré 4.8 :	Des initiatives d'autonomisation des femmes.....	58
Encadré 5.1 :	Efforts du Maroc pour l'adaptation aux impacts des changements climatiques.....	63
Encadré 5.2 :	Changements climatiques--Rabat donne l'exemple aux pays industriels.....	65

Figures et graphiques :

Figure 3.1 :	Taux d'urbanisation (%)	10
Figure 3.2 :	Projection du Capital Eau/Habitant/an.....	17
Figure 3.3 :	Chronologie-Biodiversité	30
Figure 3.4 :	Chronologie-Changement climatique	31
Figure 3.5 :	Chronologie-Polluants organiques persistants	32
Figure 3.6 :	Chronologie-Eaux internationales	33
Graphique 4.1:	Répartition du financement du FEM selon les phases de reconstitution.....	37
Graphique 5.1:	Pourcentage annuel de la perte du couvert forestier des aires protégées sélectionnées au Maroc.....	44
Figure 5.2 :	Centrale thermo-solaire d'Ain Béni Mathar (ABM).....	46
Figure 5.3 :	Plateforme de traitement des PCB à Bouskoura.....	48
Figure 5.4 :	Plateforme de traitement des PCB à Bouskoura.....	48

Tableaux :

Tableau 3.1 :	Profil général du Maroc.....	7
Tableau 3.2 :	Population du Maroc, 2010-2020 (en millions).....	9
Tableau 3.3 :	Principales questions environnementales au Maroc.....	10
Tableau 3.4 :	État de conservation des espèces menacées au Maroc.....	13
Tableau 3.5 :	Répartition des sols selon les zones climatiques.....	14
Tableau 3.6 :	Scénarii « Optimiste, « Intermédiaire » et « Pessimiste » du changement climatique au Maroc	16
Tableau 3.7 :	Baisse des ressources en eau (2020, 2050 et 2080).....	16
Tableau 3.8 :	Baisse des rendements agricoles au Maroc (2020, 2050 et 2080)	18
Tableau 3.9 :	Contribution d'autres institutions publiques à la protection de l'environnement.....	21

Tableau 3.10 : Les stratégies et politiques environnementales et leur relation avec les domaines d'Intervention du FEM - (1995-2014).....	23
Tableau 3.11 : Sélection des principales lois environnementales nationales et décrets et leur relation avec les domaines d'intervention du FEM	26
Tableau 3.12 : Principaux traités, conventions, protocoles auxquels le Maroc a adhéré.....	28
Tableau 4.1 : L'appui du FEM aux projets nationaux, régionaux, mondiaux, et le Programme de micro-financement (SGP) par domaines d'intervention	35
Tableau 4.2 : L'appui du FEM aux projets nationaux par modalités (en millions de dollars US).....	36
Tableau 4.3 : Appui du FEM aux projets nationaux par phases de reconstitution et statut	36
Tableau 4.4 : Appui du FEM aux projets nationaux par Agence et Etat	37
Tableau 4.5 : Appui du FEM aux projets nationaux par domaines d'intervention et statut (US\$ M).....	38
Tableau 4.6 : Portefeuille des micro-financements par domaine d'intervention et montants des subventions	39
Tableau 4.7 : Distribution des projets régionaux et mondiaux par domaines d'intervention	39
Tableau 4.8 : Distribution des projets régionaux et mondiaux par phases de reconstitution du FEM	40
Tableau 5.1 : Couvert forestier dans les aires protégées appuyées par le FEM au Maroc (2001-2012)	44
Tableau 5.2 : Impacts environnementaux et aspects de l'adoption plus large.....	50
Tableau 5.3 : L'adoption plus large dans les projets FEM au Maroc	50
Tableau 6.1 : Modalités d'exécution et de gestion des projets complétés.....	68
Tableau 7.1 : Durée de préparation des projets de grande envergure de l'examen par le FEM au démarrage du projet (en mois/années).....	71
Tableau 7.2 : Durée de préparation des projets de taille moyenne de l'examen par le FEM au démarrage du projet (en mois/années).....	72
Tableau 7.3 : Durée de préparation des activités habilitantes de l'examen par le FEM au démarrage du projet (en mois/années)	73
Tableau 7.4 : Délais d'extension des projets au Maroc (en mois).....	74

1. RESUME ANALYTIQUE

1.1. Contexte

1. Les évaluations de portefeuilles-pays sont conduites par le Bureau Indépendant de l'Evaluation (BIE) du FEM pour capter les résultats agrégés du portefeuille et la performance du FEM au niveau du pays. Ces évaluations fournissent des informations utiles à la fois pour le Conseil du FEM et pour les pays concernés. Le Maroc a été choisi car il a, comparativement, un important portefeuille, diversifié et mature, comprenant 32 projets, dont 13 complétés. Le portefeuille met l'accent sur le changement climatique (12 projets), la biodiversité (9 projets), avec des montants significatifs de cofinancement. En outre, le portefeuille a un bon nombre de projets en cours (18 projets).

2. L'objectif de l'évaluation est de fournir au Conseil du FEM une évaluation des résultats et de la performance des activités appuyées par le FEM, et de montrer comment ces activités sont en lien avec les stratégies et priorités nationales, ainsi qu'avec le mandat environnemental mondial du FEM. En se basant sur cet objectif global, l'évaluation vise les objectifs spécifiques suivants : (i) évaluer *l'efficacité, les résultats et la viabilité* de l'appui du FEM au Maroc, en accordant une attention particulière à la viabilité des résultats obtenus au niveau du projet, ainsi qu'aux progrès accomplis contribuant aux avantages pour l'environnement mondial recherchés ; (ii) évaluer *la pertinence et l'efficacité* de l'aide du FEM au Maroc ; et (iii) fournir un *retour d'information et un partage de connaissances* pour le conseil du FEM au Maroc.

1.2. Objectifs, portée, et méthodologie

3. L'évaluation couvre toutes les activités appuyées par le FEM dans le pays, à toutes les étapes du cycle du projet (en préparation, en cours et complété) et mises en œuvre par toutes les agences dans tous les domaines d'intervention du FEM. Elle comprend également, le cas échéant, des activités structurelles du FEM et une sélection de programmes régionaux et mondiaux d'un intérêt particulier pour le pays. Toutefois, l'évaluation porte principalement sur les projets exécutés à l'intérieur du pays (c'est-à-dire les projets nationaux) qu'il s'agisse de projets de grande ou moyenne envergure ou d'activités habilitantes. Les projets régionaux et globaux pertinents pour le Maroc sont également pris en compte¹.

4. L'évaluation suit une méthodologie qui s'articule autour d'une série de modules mixtes comprenant des outils et méthodes d'évaluation qualitative et quantitative. L'analyse quantitative a consisté à utiliser des indicateurs pour évaluer la pertinence et l'efficacité de l'aide du FEM au niveau de chaque projet (liens avec les priorités nationales, délais et coût de la préparation et de l'exécution des projets, etc.), ainsi que pour mesurer les résultats obtenus par le FEM (degré de réalisation des avantages pour l'environnement mondial) et la performance des projets (notation durant la mise en œuvre et à l'achèvement du projet). Des statistiques et données scientifiques disponibles, en particulier pour les indicateurs environnementaux nationaux, ont également été utilisées quand cela a été jugé approprié.

¹ Un projet régional / mondial sera considéré comme pertinent si l'unité de coordination du projet est dans les sites de démonstration du pays où il y a un lien fort et clair avec un projet national.

5. L'équipe de l'évaluation a utilisé les outils, protocoles et standards du BIE, qui ont été adaptés au contexte national spécifique du pays. Ces outils comprennent les protocoles des revues des projets pour conduire l'examen documentaire des projets et des entretiens sur le terrain, les lignes directrices du cadre légal de l'environnement dans le pays et l'examen des avantages pour l'environnement mondial, ainsi que des guides d'entretien pour conduire des entretiens avec les parties prenantes. L'appropriation par le pays et son rôle moteur sont analysés en utilisant le cadre d'analyse développé dans le document technique du FEM pour le 5^{ème} Bilan global de la performance du FEM². Le progrès vers l'impact a été analysé à travers la conception et la conduite d'une série d'études de cas des projets complétés. La « Théorie du Changement » pour des mécanismes d'adoption plus larges du progrès vers l'impact, développée par le BIE pour le 5^{ème} Bilan du FEM³, a été adaptée à l'analyse du portefeuille-pays.

6. L'évaluation a inclus des visites sur le terrain pour l'observation des résultats obtenus par les projets. Les critères de sélection des sites ont été finalisés au début de l'évaluation, en mettant l'accent sur les projets en cours et finalisés. L'équipe d'évaluation a décidé du choix des sites spécifiques à visiter sur la base de l'examen initial de la documentation et des besoins de représentativité ainsi que le coût-efficacité de la conduite des visites sur le terrain.

7. Le présent travail a fait face à certaines limites gérées dans la mesure du possible au cours de la conduite de l'évaluation : (i) la disponibilité des informateurs clés : la planification des entrevues et visites sur le terrain nécessitaient du temps et de la patience, en raison des agendas chargés à la fois du Gouvernement et du personnel des agences du FEM ; (ii) la difficulté de suivi des résultats des anciens projets du FEM, (iii) la disponibilité limitée et le manque de précision de l'information produite par les systèmes de S&E au niveau des projets et du portefeuille. L'équipe a collecté des données supplémentaires afin de réduire ces limites. Cela a contribué à la création d'un ensemble de données fiables sur les projets.

1.3. Conclusions

RÉSULTATS, EFFICACITÉ ET VIABILITÉ

- (a) **Conclusion 1 : L'appui du FEM a contribué à la réalisation de résultats importants, notamment la création d'un environnement favorable au développement de l'énergie solaire, la conservation des aires protégées, la prévention de la déforestation et l'élimination des produits chimiques dangereux.**

8. Depuis les années 1990, le FEM a appuyé un certain nombre d'initiatives stratégiques visant à préserver la biodiversité et à renforcer les capacités institutionnelles du Maroc. Des changements institutionnels, organisationnels et techniques importants ont été mis en place pour la cogestion des ressources forestières. La protection des aires protégées a démontré l'avantage comparatif par rapport aux zones non protégées. Toutefois, ces résultats ont

² [GEF IEO \(2013\) OPS5 Technical Document #6: Meta-Evaluation on Country Ownership and Drivenness](#)

³ Ibid.

besoin d'être consolidés, généralisés et appropriés par les institutions nationales concernées.

9. Le Maroc possède un grand potentiel pour la production de l'énergie à partir de sources d'énergie verte. L'appui du FEM a contribué au développement de l'énergie solaire à grande échelle. Dans le domaine des POP, des résultats importants sont à mettre à l'actif de l'appui du FEM, particulièrement la création de la Commission nationale des Polychlorobiphényles (PCB), le renforcement partiel du cadre juridique et les plans de gestion au niveau des détenteurs de PCB. Néanmoins, une faible participation du secteur informel et des petites et moyennes entreprises a été observé en raison de la difficulté de ces derniers à remplacer leurs équipements contaminés.

(b) Conclusion 2 : Quelques formes d'adoption plus large des résultats des projets ont eu lieu et contribuent au progrès vers l'impact.

10. Des projets appuyés par le FEM n'ont pas eu une stratégie de sortie, ce qui réduit les chances d'appropriation et de répliation de leurs résultats. D'autres projets ont développé des éléments favorisant la viabilité des résultats dans les domaines de l'efficacité énergétique (EE) dans le secteur industriel, l'élimination des équipements contenant des PCB et la protection des aires protégées.

11. L'intégration de l'appui du FEM a été utile à la mise en place de structures institutionnelles spécifiques pour la protection des aires protégées ou la gestion des forêts. D'autre part, un cadre juridique a été mis en œuvre pour la protection de l'environnement contre les produits chimiques. Les conditions juridiques et financières favorables à l'intégration du développement de l'énergie solaire et l'efficacité énergétique ont été mises en place. La répliation d'initiatives du FEM au Maroc s'est produite dans certains cas dans le domaine des POP et la gestion des forêts. Ces initiatives manquent de cadre programmatique pour leur répliation. Dans le domaine de l'efficacité énergétique résidentielle, l'approche de répliation est prévue dans les projets de villes nouvelles et les opérations de logements sociaux au Maroc. Enfin, soutenues par le FEM, certaines actions ont contribué à influencer le marché de l'énergie solaire ou au développement des activités génératrices de revenus pour la protection de l'environnement.

(c) Conclusion 3 : La production et l'échange de connaissances étaient plus efficaces aux niveaux local et régional. Au niveau national, le partage de connaissances est plus limité. Quelques projets du FEM ont mis en évidence les enseignements tirés des projets précédents, mais cela ne s'est pas produit de manière systématique.

12. Dans le portefeuille du FEM au Maroc, des composantes spécifiques de gestion des connaissances ont été développées grâce aux activités habilitantes, particulièrement dans le cadre de l'appui du FEM au Maroc pour l'accomplissement de ses obligations en tant que pays signataire de conventions internationales sur l'environnement.

13. L'échange d'information, l'appui des pairs et le partage des enseignements tirés ont contribué à rendre possible l'accès à la connaissance et à l'expertise relatives aux zones humides de la Méditerranée. Un nombre important de matériel de communication (brochure de présentation, bulletins mensuels, site de démonstration, site web, etc.) a été utilisé comme canaux de promotion, de communication et de partage de l'information sur

l'EE, l'énergie solaire et les POP. A la suite de ces efforts, la demande pour les installations de chauffe-eau solaire (CES) s'est accrue. L'intérêt pour l'EE dans le secteur du bâtiment et les dangers des POP sont aujourd'hui mieux compris. Le renforcement des capacités a été l'approche la plus utilisée par les projets du FEM. Il a porté sur la connaissance et l'utilisation des ressources naturelles, la gestion des écosystèmes forestiers, la gestion sécurisée des PCB, et la maîtrise des aspects techniques des installations solaires thermiques.

(d) Conclusion 4 : L'intégration du genre n'a pas été prise en compte de manière systématique dans le portefeuille du FEM.

14. L'intégration du genre dans les projets du FEM est récente. En effet, le FEM n'a approuvé sa politique d'intégration du genre qu'en 2011. Avant cette date, il s'appuyait sur les politiques propres à ses agences. Dans plusieurs cas, les questions liées au genre ne sont pas prises en compte dans la conception des projets. Aucune approche spécifique pour l'intégration du genre n'a été développée dans les domaines de l'EE et des PCB. La participation des femmes s'est réalisée essentiellement à travers les activités génératrices de revenus promues par le programme des petits dons (PPD).

(e) Conclusion 5 : Le FEM a contribué à l'émergence de quelques initiatives de coopération Sud-Sud sur des questions de gestion environnementale.

15. Le Maroc a développé une coopération Sud-Sud dans le domaine de la gestion sécurisée des PCB avec des pays de l'Afrique sub-saharienne. L'appui du FEM a également permis de faire avancer la formulation de stratégies de gestion durable des milieux humides, ainsi que le développement et le partage d'expertise sur le palmier dattier au Maghreb.

PERTINENCE

(f) Conclusion 6 : L'appui du FEM a été aligné avec son mandat dans les différents domaines d'intervention et a permis au Gouvernement du Maroc de répondre à certains engagements internationaux.

16. L'appui du FEM a été aligné avec la mise en conformité du Maroc à travers un ensemble d'accords environnementaux internationaux et régionaux, notamment la CBD, la CCD, la CCNUCC, la CITES, la RAMSAR, l'UNCCD et la Convention de Stockholm. A cet effet, le Maroc a modifié ses lois nationales et/ou élaboré de nouveaux plans. Cependant, le pays n'a pas réussi à respecter les délais ou à soumettre certains rapports de façon régulière tels que les rapports biennaux de la CITES (2007-2008) et le rapport annuel sur la CITES (2011). Enfin, le Maroc n'a pas également soumis son rapport national initial sous la Convention de Stockholm.

(g) Conclusion 7 : L'appui du FEM a été très pertinent pour les priorités de l'environnement, les besoins et défis du développement durable, et en alignement avec les politiques publiques du Maroc.

17. Le Maroc a commencé à planifier les priorités environnementales nationales en 2006 avec l'introduction des systèmes d'allocation des ressources du FEM, notamment le Cadre d'allocation des ressources (RAF) FEM-4 et le Système transparent d'allocation des ressources (STAR) FEM-5. L'appui du FEM a été aligné avec la législation environnementale, les

politiques et les plans d'action du pays, selon les priorités indiquées dans les plans d'action spécifiques aux domaines d'intervention du FEM. L'adaptation au changement climatique a été plus récemment ajoutée au portefeuille du FEM.

(h) Conclusion 8 : L'appui du FEM est clairement approprié à travers un processus initié par le pays. L'appropriation a évolué au fil du temps, particulièrement durant les dernières phases du FEM.

18. Le niveau d'appropriation dans la formulation et l'exécution des projets du FEM diffère dans chaque domaine d'intervention et varie en fonction des priorités nationales définies depuis une vingtaine d'années (1995-2015). L'appropriation a été concrétisée à travers le processus de changements institutionnels du Département de l'environnement. Le statut de l'autorité en charge de l'environnement est passé du ministère au Secrétariat d'Etat, puis au département ministériel au sein du ministère de l'Energie, des mines, de l'eau et de l'environnement. L'appropriation de l'appui du FEM par plusieurs institutions nationales a été observée dans plusieurs projets (HCEFLD, ADREEE, ONE, MAPM, etc.). Mais, c'est au niveau des communes et des régions que l'appropriation a été plus favorisée.

EFFICIENCE

(i) Conclusion 9 : Le cycle des projets du FEM au Maroc dépasse souvent les délais. Il est perçu comme trop long par les parties prenantes.

19. Les projets du FEM prennent en moyenne deux ans de la formulation initiale au démarrage d'un projet. La moyenne de préparation des projets est respectivement de 32 mois pour les projets de grande envergure, de 16 mois pour les projets de taille moyenne et de 17 mois pour les activités habilitantes. Les délais de la mise en œuvre des projets sont prolongés en moyenne de trois ans. En général, les délais de mise en œuvre des projets du FEM au Maroc sont liés à un certain nombre de facteurs, notamment la conception du projet, des approches inefficaces, des territoires trop grands, des objectifs trop ambitieux, un manque de personnel qualifié et l'absence de mécanismes de suivi continu.

(j) Conclusion 10 : A quelques exceptions près, les agences du FEM ont généralement travaillé indépendamment les unes des autres. Une coordination au niveau national et certaines synergies ont émergé, avec des résultats mitigés.

20. Quelques cas de synergie et de coordination entre les agences du FEM existent et certaines durent au-delà de l'achèvement du projet. La création d'un comité de coordination des actions dans les secteurs de développement durable et environnement dans le cadre de l'initiative « One UN » n'a pas significativement amélioré la synergie et la coordination entre les parties prenantes. La compétition pour le financement du FEM entre les agences a influencé négativement la coordination inter-agences.

(k) Conclusion 11 : Les systèmes de suivi et d'évaluation n'ont pas été entièrement mis en œuvre.

21. Les mécanismes de S&E des projets appuyés par le FEM sont surtout centrés sur le contrôle administratif et financier. De manière générale, il y a eu peu ou pas de suivi des effets et impacts, et les bases de référence n'ont pas été établies au début des projets

anciens. Les modalités de suivi et d'évaluation n'ont pas été fonctionnelles et utiles à la mise en œuvre de sept sur dix projets finalisés du FEM.

1.4. Recommandations

Recommandations destinées au Gouvernement

- (a) Recommandation 1 : Le Département de l'environnement devrait jouer un rôle plus important dans la coordination systématique du portefeuille du FEM, la production de connaissances et leur partage.**

22. L'évaluation du portefeuille du Maroc a démontré des faiblesses au niveau de la coordination des projets appuyés par le FEM. Le Département de l'environnement devrait poursuivre les efforts de coordination du portefeuille, accroître son rôle moteur et contribuer à l'appropriation nationale des résultats des projets. La coordination du portefeuille devrait favoriser une meilleure collaboration avec les différentes parties prenantes et régulariser la diffusion de l'information, accroître l'harmonisation des pratiques, éviter les redondances et optimiser les ressources nationales. Le Département de l'environnement devrait mettre en place une base de données sur les projets FEM et les documents clés, et en actualiser les informations régulièrement. Cela pourrait être créé sous forme d'une plateforme nationale dédiée à la production et la gestion des connaissances dans les domaines d'intervention du FEM.

- (b) Recommandation 2 : Le Département de l'environnement devrait intégrer la fonction de l'évaluation en son sein pour soutenir l'efficacité et la viabilité des politiques et programmes environnementaux au Maroc.**

23. Conformément aux principes constitutionnels de l'évaluation des politiques publiques, le Département de l'environnement devrait envisager d'institutionnaliser et organiser en son sein la fonction de l'évaluation. Le contexte pour ce faire est favorable. La perspective d'institutionnaliser la fonction de l'évaluation du Département de l'environnement doit prendre en compte le processus en cours d'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques au Maroc initié par le ministère des Affaires générales et de la Gouvernance (MAGG). Il serait donc opportun que le département s'engage à institutionnaliser et à organiser la fonction de l'évaluation pour l'ensemble de ses projets environnementaux, y compris ceux qui sont financés par des organisations internationales comme le FEM. La mise en place d'un système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage devrait intégrer dans les processus de suivi des projets une orientation plus importante vers le suivi et l'évaluation des résultats (effets et impacts), qui aille au-delà des suivis financiers et des mesures de réalisation des extrants. La création d'un Service de Suivi des programmes de coopération dans le cadre du nouvel organigramme constitue une initiative très louable qu'il faudrait exploiter au mieux pour répondre à ces besoins.

Recommandation destinée au Gouvernement et aux agences du FEM

- (c) Recommandation 3 : Les projets appuyés par le FEM doivent être sensibles au genre. Ainsi les aspects liés au genre doivent faire partie de l'exercice d'identification, de planification, de mise en œuvre et de S&E des projets.**

24. Les préconisations de la politique du FEM en matière d'intégration du genre, notamment le principe 18, spécifient que les projets du FEM doivent être sensibles au genre tout en reconnaissant et respectant les différents rôles des femmes et des hommes dans la gestion des ressources et dans la société⁴. A cet effet, le Département de l'environnement et les agences du FEM devraient tenir compte de la systématisation de l'intégration du genre au niveau de la programmation et de la mise en œuvre, et en faire le suivi régulier tout en apportant les ajustements nécessaires. Cela supposerait l'engagement des agences du FEM à consolider les capacités des partenaires nationaux (gouvernement, secteur privé, société civile, etc.) en matière d'intégration de l'approche genre dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets du FEM. L'établissement de liens de collaboration avec ONU Femmes pourrait aider dans ce sens.

⁴ https://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/Gender_Mainstreaming_Policy.pdf

2. CADRE DE L'ÉVALUATION

2.1. Contexte et historique

1. Les évaluations de portefeuilles-pays sont conduites par le Bureau Indépendant de l'Évaluation (BIE) du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) afin de capter les résultats agrégés du portefeuille et la performance du FEM au niveau du pays. Ces évaluations fournissent des informations utiles à la fois pour le Conseil du FEM et pour les pays concernés.
2. Les pays éligibles à l'appui du FEM sont choisis sur la base d'un processus de sélection⁵ en plusieurs étapes en s'assurant que tous les pays du FEM puissent être choisis. L'ensemble des critères comprend la taille, la diversité et la maturité du portefeuille de projets, la couverture des évaluations précédentes du FEM/BIE, et d'autres critères, tels que l'évaluabilité, la synergie avec d'autres évaluations de pays et avec l'ordre du jour des thèmes du Conseil du FEM, entre autres considérations. Le Maroc a été choisi car le pays possède, comparativement à d'autres, un important portefeuille, diversifié et mature, comprenant 32 projets, dont 13 finalisés. Le portefeuille met l'accent sur le changement climatique (12 projets), la biodiversité (9 projets) et les montants significatifs de cofinancement. En outre, le Maroc a un bon nombre de projets en cours (18 projets).
3. Au mois de janvier 2014, le directeur du BIE du FEM a envoyé une lettre au point focal politique du FEM au Maroc pour l'informer que le Maroc avait été sélectionné, et pour lui proposer la conduite de l'évaluation du portefeuille pays du Maroc (1997-2014). En mars 2014, une première mission de pré-évaluation du BIE a été organisée pour explorer les possibilités de collaborer avec des institutions nationales dans la conduite de l'évaluation et la mise en place de l'assurance-qualité. Ensuite, une deuxième mission exploratoire a été conduite pour identifier les questions d'évaluation spécifiques au pays, encourager la participation des parties prenantes, et lancer officiellement l'évaluation.
4. L'atelier national de cadrage du mandat, organisé le 24 septembre 2014, a réuni une trentaine de représentant des différents départements du gouvernement et des agences du FEM. Ensuite, sur la base d'échanges avec les parties prenantes, le BIE a finalisé les termes de référence spécifiques au Maroc. Du mois de novembre 2014 au mois de juillet 2015, l'équipe d'évaluation a procédé à la conduite des activités d'évaluation, notamment la collecte et l'analyse de données, l'examen de la documentation, les entretiens individuels et collectifs avec les différentes parties prenantes, les visites sur le terrain relatives aux projets, les analyses quantitatives des données du portefeuille, et enfin la triangulation de l'information pour obtenir les résultats préliminaires de l'évaluation.
5. Un atelier national de consultation sur les résultats préliminaires de l'évaluation du portefeuille de pays a eu lieu à Rabat le 29 septembre 2015. Cet atelier a connu la participation de 34 personnes représentant les principaux partenaires du FEM (Gouvernement, agences du FEM, société civile, secteur privé). Les informations

⁵ GEF / IEO (2010), Note on the Selection Process and Criteria for the GEF Country Portfolio Evaluations.

supplémentaires obtenues et les recommandations proposées par les participants lors de cet atelier ont été prises en compte pour rédiger le présent rapport d'évaluation.

2.2. Objectifs et portée de l'évaluation

6. L'objectif de l'évaluation du portefeuille de pays (EPP) Maroc est de fournir au Conseil du FEM une évaluation des résultats et la performance des activités appuyées par le FEM, et de montrer comment ces activités sont en lien avec les stratégies et priorités nationales, ainsi qu'avec le mandat environnemental mondial du FEM. En se basant sur cet objectif global, l'EPP Maroc vise les objectifs spécifiques suivants :

- (a) Évaluer *l'efficacité, les résultats et la viabilité* de l'appui du FEM au Maroc, en accordant une attention particulière à la viabilité des résultats obtenus au niveau du projet et aux progrès accomplis contribuant aux avantages pour l'environnement mondial recherchés⁶.
- (b) Évaluer *la pertinence et l'efficacité* de l'aide du FEM au Maroc depuis différentes perspectives : (1) les cadres environnementaux nationaux et mécanismes décisionnels, (2) le mandat du FEM pour la réalisation des avantages pour l'environnement mondial, et (3) les politiques et procédures du FEM⁷.
- (c) Apporter *des commentaires et partager les connaissances* avec : (1) le Conseil du FEM dans le cadre de son processus décisionnel sur l'allocation des ressources et l'élaboration des politiques et stratégies, (2) le Maroc en ce qui concerne sa collaboration et sa participation au FEM, et (3) les différentes agences et organisations associées à la préparation et à l'exécution des projets et activités financés par le FEM.

7. L'évaluation porte sur la performance du portefeuille du FEM et les facteurs qui contribuent à cette performance. Elle analyse également la performance des projets individuels dans le cadre de l'ensemble du portefeuille du FEM, mais sans les noter. Elle ne cherche pas à évaluer la performance des agences du FEM, les entités nationales (agences, ministères ou organisations de la société civile concernées), ou les projets individuels. L'évaluation est effectuée pour informer le Conseil du FEM à propos des différentes expériences et enseignements sur la façon dont le FEM est mis en œuvre au Maroc.

⁶ **Efficacité** : le degré de réalisation d'un objectif ou la probabilité qu'il le soit ;

Résultats : dans le contexte du FEM, les résultats comprennent les produits directs des projets (aussi appelés « extrants »), leurs effets à court et moyen terme, et les progrès réalisés pour l'obtention d'un impact à plus long terme, notamment les avantages pour l'environnement mondial obtenus, les effets de réplication et d'autres effets locaux ;

Viabilité : la probabilité qu'une action puisse continuer de générer des avantages pendant une période prolongée après son achèvement. Les projets doivent être respectueux de l'environnement et viables sur le plan financier et social.

Source : *La Politique en matière de suivi et d'évaluation du FEM*, 2010.

⁷ **Pertinence** : le degré de concordance de l'activité considérée avec les priorités et les politiques environnementales locales et nationales et les objectifs du FEM en matière d'environnement mondial ;

Efficiace : le degré de réalisation des résultats avec les ressources les moins coûteuses qui soient.

Ibid.

8. L'évaluation couvre l'ensemble des activités appuyées par le FEM dans le pays, à toutes les étapes du cycle du projet (en préparation, en cours et finalisé) et mises en œuvre par toutes les agences dans tous les domaines d'intervention du FEM. Elle comprend également, le cas échéant, des activités structurelles du FEM et une sélection de programmes régionaux et mondiaux d'un intérêt particulier pour le pays. Toutefois, l'évaluation porte principalement sur les projets exécutés à l'intérieur du pays (c'est-à-dire les projets nationaux) qu'il s'agisse de projets de grande ou moyenne envergure ou d'activités habilitantes. Les projets régionaux et mondiaux pertinents pour le Maroc sont également pris en compte⁸.

9. Le contexte dans lequel ces projets ont été élaborés, approuvés et mis en œuvre constitue un axe important de l'évaluation. Cela comprend l'examen chronologique du développement durable national, les politiques environnementales, les stratégies et priorités nationales, le cadre juridique de l'environnement où ces politiques sont exécutées et appliquées, et les programmes et stratégies des agences du FEM au Maroc.

2.3. Méthodologie

10. Les trois principaux domaines de l'évaluation du portefeuille concernent les résultats, la pertinence et l'efficacité de l'appui du FEM. Chaque domaine fait l'objet de questions évaluatives qui guident l'évaluation du portefeuille.

11. Ces questions évaluatives sont incluses dans les termes de référence (annexe C) et dans la matrice d'évaluation (annexe D), qui comprend une liste d'indicateurs ou de données de base, sources potentielles d'information, ainsi que la méthodologie à utiliser pour répondre aux questions clés de l'évaluation.

12. L'évaluation suit une méthodologie comprenant une série de modules utilisant des outils et méthodes d'évaluation qualitative et quantitative. Les sources d'information prévues incluent :

- (a) *Au niveau du projet* : documents de projet, rapports de mise en œuvre, évaluations finales, revues des évaluations finales, rapports des missions de suivi, et toute documentation technique produite par les projets.
- (b) *Au niveau du pays* : programmes nationaux de développement durable, stratégies et priorités environnementales, stratégies et plans d'action liés aux domaines d'intervention du FEM, indicateurs de l'environnement mondial et national.
- (c) *Au niveau des entités d'exécution du FEM* : stratégies et dispositifs d'aide-pays et leurs évaluations et examens.
- (d) *D'autres évaluations* : résultats tirés d'autres évaluations conduites au niveau du pays par le Bureau Indépendant de l'Évaluation, par les agences du FEM, ou par d'autres départements d'évaluation au niveau national ou international.

⁸ Un projet régional / mondial sera considéré comme pertinent si l'unité de coordination du projet est dans les sites de démonstration du pays où qu'il existe un lien fort et clair avec un projet national.

- (e) *Les entretiens avec les parties prenantes (individuels ou groupes de discussion) :* avec les parties prenantes du FEM, y compris le point focal opérationnel du FEM et tous les départements gouvernementaux concernés, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les organisations de la société civile et les universités (notamment les ONG locales et internationales présentes dans le pays), les agences du FEM et les points focaux de la Convention des Nations unies ; les bénéficiaires du FEM, les institutions, les municipalités, les associations et les autorités locales.
- (f) *Visites sur le terrain :* visites sur le site des projets sélectionnés.
- (g) *Évaluation de l'appropriation par le pays :* basée sur un cadre d'analyse du BIE pour évaluer le degré de l'appropriation et du rôle moteur du pays concernant le portefeuille du FEM.
- (h) *Une plateforme en ligne pour la consultation avec les parties prenantes :* sous la forme d'un email group, une plateforme en ligne a été lancée au cours de l'atelier des parties prenantes, qui a eu lieu à Rabat au cours de la mission d'évaluation. Cette plateforme est destinée à faciliter la consultation et l'engagement des parties prenantes, recueillir des informations et des données, et stimuler l'apprentissage et le partage des connaissances au cours du processus d'évaluation. Un séminaire sur la mission de l'évaluation a eu lieu ensuite pour recueillir des informations supplémentaires sur les questions clés de l'évaluation.
- (i) *Ateliers de consultation nationale avec les parties prenantes :* au début et à la fin de l'évaluation, des ateliers ont été organisés pour recueillir les réactions et les commentaires, déterminer les lacunes et/ou d'éventuelles erreurs d'interprétation de données.
- (j) *Des données de télédétection (SIG)* utilisées dans l'analyse de 10 aires protégées afin d'évaluer les taux de déforestation.

13. L'analyse quantitative a consisté à utiliser des indicateurs pour évaluer la pertinence et l'efficacité de l'aide du FEM au niveau de chaque projet (liens avec les priorités nationales, délais et coût de la préparation et de l'exécution des projets, etc.), ainsi que pour mesurer les résultats obtenus par le FEM (degré de réalisation des avantages pour l'environnement mondial) et la performance des projets (notation durant la mise en œuvre et à l'achèvement du projet). Des statistiques et des données scientifiques disponibles, en particulier pour les indicateurs environnementaux nationaux, ont également été utilisées quand cela a été jugé nécessaire.

14. L'équipe de l'évaluation a utilisé les outils, les protocoles et les standards du BIE, qui sont adaptés au contexte national spécifique du pays. Ces outils comprennent les protocoles des revues des projets (PRP) pour conduire l'examen documentaire des projets et des entretiens menés sur le terrain, les lignes directrices du cadre légal de l'environnement dans le pays (Volume 2, document technique 1) et l'examen des avantages pour l'environnement mondial (Volume 2, document technique 2), des guides d'entretien pour conduire des entretiens avec les parties prenantes. L'appropriation par le pays et son rôle moteur (*driveness*) sont analysés en utilisant le cadre d'analyse développé dans le document

technique 6 du 5^{ème} Bilan Global du FEM/BIE, 2013⁹. Le progrès vers l'impact a été analysé à travers la conception et la conduite de cinq études de cas des projets complétés. La « Théorie du Changement » pour des mécanismes d'adoption plus larges du progrès vers l'impact, développée par le BIE¹⁰ fut adaptée pour l'analyse de portefeuille du pays.

15. L'évaluation a inclus des visites sur le terrain pour l'observation des résultats obtenus par les projets. Les critères de sélection des sites ont été finalisés au début de la phase d'évaluation, en mettant l'accent sur les projets en cours et finalisés. L'équipe d'évaluation a décidé du choix des sites spécifiques à visiter sur la base de l'examen initial de la documentation et des besoins de représentativité ainsi que le coût-efficacité de la conduite des visites sur le terrain.

16. L'assurance qualité est effectuée par un comité d'examen par les pairs, composé d'experts nationaux indépendants. L'expertise apportée couvre les aspects scientifiques et techniques pertinents en relation avec les domaines d'intervention du FEM.

2.4. Limites de l'évaluation

17. Le présent travail a fait face à certaines limites, notamment :

- (a) La disponibilité des informateurs clés : la planification des entretiens et visites sur le terrain nécessitaient du temps et de la patience, en raison des agendas chargés à la fois du Gouvernement et du personnel des agences d'exécution nationales,
- (b) La difficulté dans le suivi des résultats des anciens projets du FEM,
- (c) Le manque de disponibilité et de précision de l'information produite par les systèmes de S&E au niveau des projets et du portefeuille.

18. Néanmoins, l'équipe a collecté des données supplémentaires afin d'atténuer ces limites. Cela a contribué à la création d'un ensemble de données fiables sur les projets.

⁹ GEF IEO (2013) OPS5 Technical Document #6: Meta-Evaluation on Country Ownership and Drivenness

¹⁰ Ibid., page 9.

3. CONTEXTE

3.1. Description du pays : le Royaume du Maroc¹¹

Profil général

19. Le Maroc, officiellement connu sous le nom du Royaume du Maroc, est situé en Afrique du Nord (région du Maghreb). Le pays est caractérisé par un relief montagneux intérieur accidenté et une grande région désertique. Il est l'un des trois pays (avec l'Espagne et la France) à posséder un littoral donnant sur l'océan atlantique et la mer méditerranée. Le pays dispose d'une variété de reliefs, depuis le sommet du Jebel Toubkal qui culmine à 4 165 m d'altitude, au point le plus bas de la Sebkha du Tah, situé à 55 m en-dessous du niveau de la mer.

20. Une grande partie du territoire marocain est montagneuse. Les montagnes de l'Atlas, qui s'étendent du sud-ouest au nord-est, sont principalement situées dans le centre et le sud du pays et forment la colonne vertébrale du pays. Les montagnes du Rif, situées au nord, s'étalent du nord-ouest au nord-est tout au long de la région qui longe la côte méditerranéenne.

21. Le Maroc dispose du plus vaste système fluvial d'Afrique du Nord. Ses deux plus importants fleuves sont la Moulouya, qui se déverse dans la mer Méditerranée et le Sebou, qui se déverse dans l'océan Atlantique¹².

22. La majeure partie du sud-est du pays est constituée du désert du Sahara, à faible densité démographique.

¹¹ Pour plus de détails voir volume II du rapport d'évaluation : Documents techniques / Examen des effets positifs sur l'environnement mondial et Cadre juridique environnemental du Maroc, décembre 2015.

¹² Library of Congress – Country Profile: Morocco, May 2006:
<https://www.loc.gov/rr/frd/cs/profiles/Morocco.pdf>

Tableau 3.1 : Profil général du Maroc

Indicateur	Valeur	Année
Population	33,92 million	2014
Produit intérieur brut (USD)	\$107 milliards	2014
PNB par habitant (USD)	\$2 980	2014
Niveau de rémunération	Revenu intermédiaire, tranche inférieure	
Inscription à l'école primaire (% brut)	118%	2014
Ratio de la population pauvre en fonction du seuil de pauvreté national (% de la population)	8,9%	2007
Espérance de vie à la naissance, total (années)	71	2013
Émissions de CO2 (tonnes métriques par habitant)	1,7	2011

Source : <http://data.worldbank.org/country/morocco>

Réformes politiques et constitutionnelles

23. Le Maroc jouit d'une bonne stabilité politique, soutenue par le renforcement du processus de démocratisation, amorcé depuis l'arrivée au pouvoir du Roi Mohamed VI, à travers des réformes favorisant la bonne gouvernance. Celles-ci ont permis au pays de se doter progressivement de structures politiques modernes, d'un système électoral adéquat et d'une société civile active.

24. Les avancées démocratiques enregistrées se sont notamment matérialisées par les améliorations successives introduites lors des promulgations ou des révisions de textes constitutionnels¹³.

25. Les nouvelles réformes constitutionnelles globales (2011) s'inscrivent dans cette dynamique. En effet, la nouvelle Constitution vise le renforcement de la démocratie et le rééquilibrage des pouvoirs politiques. Elle accorde également une place importante à la régionalisation en vue de renforcer l'administration et les compétences locales en faveur d'un développement humain inclusif. L'objectif principal de la régionalisation avancée,

¹³ Le Maroc a connu six constitutions depuis son indépendance en 1956. Celles-ci ont été promulguées en 1962, 1970, 1972, 1992, 1996 et 2011. Les trois dernières constitutions ont fait l'objet de révisions respectivement en 1980, 1995 et 2011.

inscrite dans la nouvelle constitution, est d'asseoir un cadre permettant de libérer le potentiel de développement des différentes régions du pays à travers une participation renforcée des populations au processus décisionnel. L'enjeu est d'impliquer davantage la société civile et le secteur privé dans la conception et la mise en œuvre des projets et programmes de développement régionaux.

Une économie de développement

26. Le Maroc a une économie de développement relativement libérale. Le pays a opté pour la privatisation de certains secteurs économiques depuis 1993. Les analystes estiment que la croissance économique a été entravée par la sur-dépendance de l'économie à l'égard de l'agriculture. L'économie du Maroc a enregistré un taux de croissance moyen de 5% au cours des dernières années, ce qui a contribué à réduire la pauvreté et stimuler la prospérité partagée. Certes la pauvreté est un enjeu principal pour le Maroc. Selon les estimations de la Banque mondiale, entre 1999 et 2004, la pauvreté a diminué de 19% à 15%, mais elle reste un défi, en particulier dans les zones rurales¹⁴. Les secteurs de l'agriculture et de la pêche, qui représentent environ 20% du PIB du Maroc, souffrent de contraintes de gestion des ressources. Toutefois, ces deux secteurs sont nécessaires pour atténuer les pressions sur les ressources naturelles, pour créer des emplois et pour contribuer à la diversification des revenus¹⁵. Ils sont considérés comme volatiles en raison de leur vulnérabilité aux précipitations, entre autres facteurs¹⁶.

Encadré 3.1 : Index de développement humain du Maroc

L'Index de développement humain du Maroc, calculé par le PNUD, est passé de 0,507 en 2000 à 0,582 en 2011 ; le pays occupe la 130^{ème} place sur 187 pays comparés au titre du développement humain. Le Maroc appartient au groupe des pays à développement humain moyen, cependant, son Index de développement humain reste encore inférieur à la moyenne régionale des pays arabes laquelle est de 0,641.

Source :
Maroc – Examen des performances environnementales, 2014.

27. Le Maroc est le premier exportateur de phosphates au monde. Cette ressource naturelle a longtemps fourni une source de recettes d'exportation et de stabilité économique¹⁷.

Réformes de la seconde génération

28. Conscientes de l'ampleur des défis auxquels le pays est confronté, les autorités marocaines entendent maintenir le cap des réformes pour préserver les équilibres macroéconomiques, promouvoir le secteur privé et lutter efficacement contre la pauvreté par le biais d'une croissance inclusive. A cet effet, les réformes dites de seconde génération seront engagées, notamment dans le cadre du programme d'appui à la réforme de l'administration publique (PARAP) et de la régionalisation avancée. Les choix stratégiques du Gouvernement reposent également sur le développement des infrastructures par le biais des stratégies sectorielles territorialisées couvrant plusieurs secteurs vitaux de l'économie. Centrées autour de grands projets structurants, ces stratégies visent à soutenir la

¹⁴ World Bank Country overview: <http://www.worldbank.org/en/country/morocco/overview#1>

¹⁵ World Bank Country overview: <http://www.worldbank.org/en/country/morocco/overview#1>

¹⁶ World Bank: <http://www.worldbank.org/en/news/press-release/2013/12/19/green-growth-morocco-environment-jobs>

¹⁷ Forbes : http://www.forbes.com/lists/2011/6/best-countries-11_Morocco_CHI075.html

diversification de l'économie et à créer une nouvelle dynamique de développement régional, vecteur d'une croissance inclusive. Sur le plan social, un accent particulier est mis sur la formation et l'emploi productif à travers la promotion du secteur rural, le développement des compétences locales et la mise en œuvre du pacte national pour l'emploi.

Transition démographique

29. Le Maroc est un pays à revenu intermédiaire avec une population estimée à 33.3 millions d'habitants (2014)¹⁸. Selon le milieu de résidence, 20 432 439 personnes résident en milieu urbain et 13 415 803 en milieu rural, ce qui représente un taux d'urbanisation de 60,3% en 2014 contre 55,1% en 2004. En 2004, le Maroc comptait 29,8 millions d'habitants (Recensement général de la population et de l'habitat, septembre 2004).

Tableau 3.2 : Population du Maroc, 2010-2020 (en millions)

Année	Population totale	Population urbaine	Population rurale
2010	31,8	18,4	13,4
2011	32,2	18,8	13,4
2012	32,5	19,1	13,4
2013	32,8	19,5	13,4
2014	33,8	20,4	13,4
2015	33,6	20,2	13,4
2016	33,8	20,3	13,4
2017	34,0	20,5	13,4
2018	34,3	20,9	13,4
2019	34,6	21,2	13,4
2020	35,0	21,6	13,4

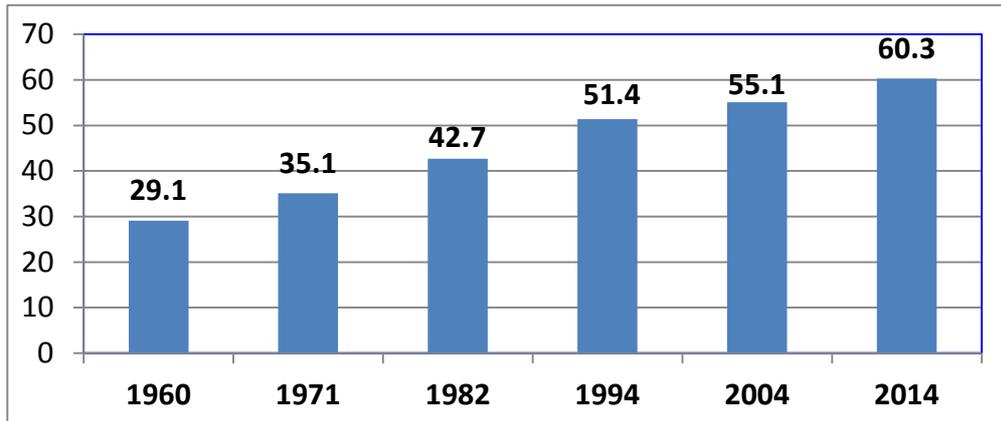
Source : Adapté de Haut-Commissariat du Plan (HCP) Population du Maroc par année civile et par milieu de 2004 à 2030.

30. Sur le plan démographique, le Maroc est installé dans une phase de transition démographique avancée. En effet, le régime démographique de la population marocaine a profondément changé en un demi-siècle et a tendance à évoluer, ce qui ne manquera pas d'induire de nouvelles données, avec un impact sur l'ensemble de la société et des conséquences sur l'économie du pays¹⁹.

¹⁸ Haut Commissariat au Plan, *Population du Maroc par année civile et par milieu de 2004 à 2030*, page 2.

¹⁹ Rapport du Cinquantenaire, *Le Maroc possible, une offre de débat pour une ambition collective*, 2006, page 24.

Figure 3.1 : Taux d'urbanisation (%)



Source : HCP, Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), 2014.

Principaux problèmes environnementaux

31. La forte croissance démographique et le développement socio-économique constant ont placé la pression sur les ressources naturelles et ont causé la dégradation de l'environnement. Les principaux problèmes environnementaux du Maroc sont la détérioration des ressources en eau, la gestion des déchets, la pollution marine, la protection de la nature et la dégradation des terres/désertification (érosion des sols résultant de l'agriculture des zones marginales, le surpâturage, et la destruction de la végétation)²⁰.

Tableau 3.3 : Principales questions environnementales au Maroc

Ressources en eau	Dégradation des sols	Pollution de l'air
<ul style="list-style-type: none"> - Ressources limitées - Gaspillage des ressources en eau douce - Rejet des eaux non traitées - Eutrophisation des eaux de surface et des réservoirs des barrages - Réseaux d'approvisionnement public en eau et d'irrigation inefficaces - Pertes d'eau atteignent 35% en moyenne 	<ul style="list-style-type: none"> - Pression croissante sur les ressources naturelles - Érosion hydrique - Salinisation intense avec des dégradations spécifiques dépassant 2 000 t/km²/an dans certaines régions - Exploitation forestière illégale et braconnage 	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise qualité de l'air dans les zones urbaines - Émissions de polluants dans l'air - Importante augmentation de la motorisation - Incinération des déchets (pneus, huiles usagées et bois traité) dans les fours et les bains publics

Source : Adapté de Maroc - Examen des performances environnementales (EPE), Nations Unies, 2014

3.2. Le Fonds pour l'Environnement Mondial

32. Le FEM fournit des fonds pour réaliser les avantages pour l'environnement mondial dans les domaines d'intervention de la biodiversité, du changement climatique, des eaux internationales, de la dégradation de la couche d'ozone, des polluants organiques

²⁰ CIA Factbook : <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/mo.html>

persistants (POP), et de la dégradation des sols, conformément aux conventions et accords internationaux correspondants.

33. Les agences du FEM sont responsables de la préparation des formulations ainsi que la gestion opérationnelle des projets. Elles jouent un rôle clé dans la gestion des projets sur le terrain ; plus spécifiquement, elles assistent les gouvernements éligibles et les organisations non gouvernementales (ONG) dans la préparation, la mise en œuvre et la gestion opérationnelle des projets du FEM. Au Maroc, la Banque mondiale, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) ont été les premières agences du FEM. Au fil des ans, d'autres agences sont venues les rejoindre, à savoir la Banque africaine de développement (BAD), la Société financière internationale, le Secrétariat du FEM, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international du développement agricole (FIDA) et l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI). Ces agences fournissent des orientations pour la préparation, la gestion et le suivi des projets du FEM.

34. Chaque pays participant désigne un point focal opérationnel du FEM pour coordonner et suivre les projets au niveau de l'État, et un point focal politique pour les questions politiques. Au Maroc, le ministère de l'Environnement représente les points focaux opérationnel et politique du FEM.

35. Puisque l'appui du FEM est incrémental - ce qui signifie qu'il devrait catalyser le financement de nombreuses sources pour la réalisation des avantages pour l'environnement mondial - le cofinancement est utilisé lorsque l'appui du FEM est mobilisé avec d'autres financements pour la réalisation des objectifs nationaux. Le cofinancement peut provenir d'autres bailleurs de fonds, de départements de l'État ou d'autres acteurs non étatiques.

36. Les types de projet appuyés par le FEM sont comme suit :

- (a) **Projets de grande envergure** : ils disposent d'un financement de plus d'un million USD et peuvent être accessibles aux organismes gouvernementaux et ONG expérimentés. Des partenariats entre le gouvernement et d'autres groupes peuvent également accéder au financement.
- (b) **Projets de taille moyenne** : ils disposent d'un financement maximum de 1 million USD et peuvent être accessibles aux organismes gouvernementaux, ONG, universitaires, institutions de recherche, etc.
- (c) **Activités habilitantes** : elles fournissent jusqu'à 500 000 USD pour aider les pays à respecter leurs obligations en vertu des diverses conventions pour lesquelles le FEM sert de mécanisme financier. Cela comprend le soutien pour l'élaboration de politiques environnementales, pour les stratégies, les plans d'action et l'évaluation des capacités.
- (d) **Projet de préparation des subventions** : autrefois connu comme projet de préparation pour l'octroi de subventions, cette modalité finance la préparation et le développement de projets.
- (e) **Micro-financements** : ils représentent moins de 50 000 USD et sont destinés aux ONG et aux organisations locales. Les micro-financements du FEM sont structurés en petits dons administrés par le PNUD.

37. Le FEM a officiellement commencé par une phase pilote de deux ans allant de 1992 à 1994. Cette phase a été suivie par quatre phases régulières de reconstitution de quatre ans : FEM-1 (1995-1998), FEM-2 (1999-2002), FEM-3 (2003-06), FEM-4 (2006-10) et le FEM-5 (2010-2014). Le FEM-6, lancé en juillet 2014, se poursuivra jusqu'en juin 2018.

3.3. Ressources environnementales dans les principaux domaines d'intervention du FEM²¹

Biodiversité

38. Le Maroc se caractérise par une grande diversité écologique qui fait la beauté et la richesse de ses paysages et milieux naturels. Cette diversité écologique et biologique est l'un des piliers sur lesquels repose le développement économique et social du pays, et sa protection constitue ainsi une priorité pour le pays.

39. Les influences climatiques, sahariennes et maritimes de l'océan Atlantique et de la mer Méditerranée, et l'abondance des unités géomorphologiques (montagnes, collines, plaines, zones sahariennes) ont entraîné une grande diversité des écosystèmes et des habitats (forêts, steppes, régions cultivées, côtes maritimes). Cette richesse et hétérogénéité des écosystèmes et des habitats, ont permis l'installation d'une faune et d'une flore très riche et diversifiée dont une importante proportion est constituée d'espèces endémiques. Le nombre total d'espèces inventoriées dépasse les 32 000 taxa. Ce nombre est en deçà de la richesse spécifique réelle du Maroc, au vu du nombre important de régions non encore explorées et, du nombre de groupes systématiques très peu ou pas étudiés.

40. La diversité des écosystèmes est tout aussi remarquable ; en effet, en plus des écosystèmes côtiers et marins, méditerranéens ou atlantiques, une quarantaine de milieux continentaux ont été identifiés comme particulièrement riches en biodiversité, dont près des trois quarts sont représentés par des écosystèmes forestiers stricts (forêts) et des écosystèmes pré forestiers et pré steppiques

41. Les écosystèmes sont plus ou moins touchés par les activités directes ou indirectes liées au développement économique et à la croissance démographique que connaît le pays (agriculture intensive, surpâturage, surexploitation des ressources naturelles, industrie et pollution, urbanisation, etc.). Dans des cas extrêmes, les répercussions de ces activités aboutissent à une raréfaction irrémédiable des espèces végétales et animales et à des dégradations parfois irréversibles de certains écosystèmes, comme dans le Rif central, où la subéraie a été pratiquement anéantie.

42. En termes d'espèces, sur les 7 000 taxa environ qui composent la flore marocaine, près de 1 700 sont considérées comme rares et/ou menacées par l'Étude nationale sur la biodiversité, ce qui représenterait une perte potentielle de plus de 24% de cette richesse floristique. Selon plusieurs sources, la déforestation touche près de 31 000 ha par an et, par suite, la dégradation des écosystèmes forestiers et péri forestiers²². Du point de vue faunistique, la situation n'est

²¹ Cf. volume II du rapport d'évaluation : Documents techniques / Examen des effets positifs sur l'environnement mondial, décembre 2015.

²² Voir à ce propos :

- A. Berraho, A. Birouk et M. Menioui (2005). *Biodiversité et équilibres écologiques*. Rapport du Cinquantenaire RDH5, page 165.
- Département de l'Environnement (2009). *Quatrième Rapport National sur la Biodiversité*, page 10.

guère plus brillante. Beaucoup d'animaux ont disparu ou sont devenus rares et plus de 600 espèces sont actuellement considérées comme menacées.

43. Sur la base de la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), regroupant 1 189 espèces du Maroc, l'évolution de plusieurs espèces devant être conservées est généralement négative²³. Le tableau ci-après donne une idée de l'ampleur de cette menace :

- *Espèces énumérées en danger critique (CR)* : 32 espèces (63%) ont une population décroissante ;
- *Espèces en danger (EN)* : 31 espèces parmi 55 (56%) ;
- *Espèces vulnérables (VU)* : 54 espèces parmi 84 (64%) ;
- *Espèces quasi menacées (NT)* : 59 espèces parmi 105 (56 %).

Tableau 3.4 : État de conservation des espèces menacées au Maroc

État	Décroissante		Croissante		Stable		Inconnue		Aucune indication donnée sur la liste rouge de l'UICN		Total
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	
Éteinte (EX)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Éteinte à l'état sauvage (EW)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Espèces en danger critique (CR)	20	63	1	1	0	0	12	38	0	0	32
En danger (EN)	31	56	1	1,82	0	0	20	36	3	5,45	55
Vulnérable (VU)	54	64	1	1	1	1	19	23	9	11	84
Quasi menacée (NT ou LR/nt)	59	56	1	1	11	10	31	30	3	3	105
Préoccupation mineure (LC ou LR/lc)	192	23	83	10	326	39	217	26	9	1	827
Données insuffisantes (DD)	5	6	0	0	1	1	74	89	3	4	83

Source : Liste rouge de l'UICN des espèces menacées (jusqu'en décembre 2012)

44. Le milieu marin connaît également d'importantes dégradations dues principalement à la littoralisation et les diverses formes de pollutions (domestique, agricole, industrielle, accidentelle), ce qui ne va pas sans laisser des conséquences plus ou moins graves sur le milieu et ses espèces.

45. Différentes données statistiques du Département des pêches montrent une augmentation générale et progressive des prises. Ceci laisse logiquement penser à une abondance des ressources halieutiques, particulièrement grâce à la présence au large du Maroc de conditions hydrologiques permanentes (Upwelling). Des statistiques montrent même une diminution des prises, parfois même avec l'augmentation de la pêche²⁴. Si cette

- Commission économique des Nations unies pour l'Europe/ Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, *Maroc - Examen des performances environnementales*, 2014, page 156.

²³ Union internationale pour la conservation de la nature, Liste rouge de l'UICN des espèces menacées, 2012.

²⁴ Rapport thématique « *Cadre Naturel, Environnement et Territoires* » (2005).

tendance se poursuit, les ressources biologiques marines, exprimées en termes de stocks halieutiques, souffriraient considérablement à l'horizon 2025.

46. Les surfaces des milieux forestiers connaissant une forte tendance à la réduction sous les pressions simultanées de différents facteurs : défrichement au profit de l'agriculture, prélèvement des produits ligneux en quantité supérieure à la possibilité biologique, surconsommation de la strate herbacée, des feuilles et des fruits par les animaux, l'extension des surfaces urbanisées et des équipements.

47. La superficie annuellement « grignotée » par les différentes formes d'urbanisation est estimée à 4 000 ha²⁵. Les opérations immobilières représentent 45,75 %, les opérations industrielles et les équipements 25 % et les opérations touristiques 12,5 % de la consommation totale des terres agricoles. Dans certaines forêts du Moyen Atlas, il a été constaté que les dégâts causés par le système d'exploitation pastoral est parfois désastreux pour un patrimoine sylvopastoral déjà très fragile et davantage fragilisé par des conditions climatiques très défavorables, mais surtout par un accès quasi-libre à tout usager potentiel. Il a également été constaté que ce surpâturage ainsi que les prélèvements des fruits et des produits des sous-bois, effectués dans ces milieux boisés y empêchent toute régénération naturelle des essences principales. Depuis 2002, le HCEFLD a engagé un mécanisme de compensation de mise en défens afin d'organiser les éleveurs en périphérie des massifs forestiers et associations sylvopastorales, et les appuyer pour une meilleure gestion des parcours et des pressions pastorales sur la forêt.

Dégradation des sols

48. Un inventaire exhaustif des études pédologiques réalisées par les différentes institutions du ministère de l'Agriculture, du Développement rural et des Eaux et forêts, a été élaboré par l'Administration de la Conservation foncière du cadastre et de la cartographie²⁶. Cet inventaire a permis de classifier les différents types de sols en fonction des substrats géologiques, des contextes climatiques, de la topographie, et des éléments biotiques.

49. La vulnérabilité aux processus de dégradation et la productivité potentielle des sols sont intimement liées au contexte climatique. Selon le tableau 3.5, la distribution des sols selon les grandes zones climatiques du pays révèle que 93% des ressources en sols sont soumises à une aridité importante.

Tableau 3.5 : Répartition des sols selon les zones climatiques

Zone climatique	Superficie (ha)	% de la superficie totale	Précipitations (mm)
Désertique et aride	56 000 000	78	<250
Semi-aride	10 000 000	15	250-500
Subhumide à humide	100 000	7	>500

Source : EPE, 2014.

²⁵ Ministère de l'Agriculture et des Pêches maritimes (MPAM), 2004.

²⁶ Hakam et autres, 1993.

50. La disparition des formations forestières au profit de l'extension des terres de cultures a montré que la forêt régresse dangereusement²⁷. Cette dégradation du couvert végétal entraîne une érosion importante des sols sous l'effet du ruissèlement des eaux de pluies à cause du climat marocain de type méditerranéen caractérisé par des averses violentes. Au rythme actuel de défrichement, la forêt et le matorral disparaîtront aux environs de 2019 dans certaines zones de la région rifaine (régression de 42% soit 989 ha/an). Les taux de dégradation des sols sont excessifs au Maroc, notamment dans les régions du nord et du nord-ouest où ils dépassent 2 000 t/ Km²/an. Le stress hydrique amplifie les pressions sur les sols et l'aridité constitue la principale cause d'érosion des terres. (...) 93 % des sols sont touchés par une aridité importante, dont 15 % sont semi-arides, et seulement 7 % sont humides ou sur-humides²⁸.

51. Par ailleurs, plus de 23 millions d'hectares sont affectés par l'érosion. De plus, l'envasement des barrages aggrave la situation. Selon les estimations, 75 millions de m³ de capacité sont perdues chaque année à cause de l'envasement d'un volume annuel moyen de 11 milliards de m³, ce qui correspond chaque année à une baisse de 0,5 % de la capacité des barrages et une perte du potentiel d'irrigation de 5 000 hectares. Avec la persistance de l'érosion des sols, l'envasement des barrages et les pressions dues aux changements climatiques, un tiers des terres agricoles pourrait devenir impropre à la l'agriculture d'ici 2050.

52. Le désert avance (30 000 h/an) entraînant des conséquences néfastes pour la nature (des centaines d'oasis périssent) et les hommes. La déforestation affecte les sols et l'érosion hydrique constitue la forme la plus importante de la dégradation des sols, environ 75% de la surface agricole utile est menacée²⁹.

53. Les sols marocains des terres cultivables, estimés à 9 millions d'hectares, contiennent un taux moyen de matière organique de 1,3 %. Ce patrimoine non extensible, est sujet à des pertes dues à l'intensification de l'agriculture, à la mauvaise gestion des résidus des récoltes et à la mise en culture des parcours qui ont pour conséquences un appauvrissement en fertilité physique et chimique, une diminution de la productivité et une augmentation de la vulnérabilité des sols face à l'érosion. Cette forme de dégradation de la qualité des sols s'étend de plus en plus dans les périmètres irrigués. En effet, les résultats d'analyses et de diagnostics de la fertilité des principaux types de sol dans les périmètres irrigués de Tadla et de Doukkala montrent qu'en 10 ans, les pertes moyennes de matière organique varient entre 18,1 % pour un sol peu évolué et 32,6 % pour un sol isohumique³⁰.

²⁷ Boukil et autres, 1987. Voir aussi : A. Berraho, A. Birouk et M. Menioui (2005). *Biodiversité et équilibres écologiques*. Rapport du Cinquantenaire RDH50.

²⁸ Ibid. EPE, 2014.

²⁹ Ibid. EPE, 2014.

³⁰ Soudi et autres, 1999.

Changement climatique

54. Au vu des tendances climatiques observées entre 1960 et 2005, le changement climatique est déjà en cours au Maroc. Les températures moyennes annuelles ont augmenté de 1,0 à plus de 1,8°C et les précipitations ont subi un déclin qui varie entre 3 et 30 % avec une baisse de -26% pour la région Nord-Ouest, considérée comme la zone la plus humide du Maroc³¹.

55. Or, le changement climatique a tendance à se poursuivre pour le scénario du *Profil représentatif des concentrations (RCP) 2.6* dit « optimiste » pour se stabiliser vers 2100 et à s'aggraver davantage pour les autres scénarios intermédiaires (RCP 4.5 et RCP 6.0). Cette aggravation atteint son maximum pour le scénario RCP 8.5 dit « pessimiste ».

Encadré 3.2 : Climat au Maroc à l'horizon de 2020

Selon les observations faites au cours des quatre dernières décennies, le climat futur d'ici 2020 va tendre vers l'augmentation de la température moyenne entre 0,6°C et 1,1°C et une réduction des précipitations de 4% par rapport à 2000. Les changements généraux du régime climatique géographique incluent une augmentation de la fréquence et de l'intensité des orages de convection et frontaux au nord et à l'est des montagnes de l'Atlas et les sécheresses au sud et à l'est du pays, alors que les précipitations hivernales se concentreront sur une période plus réduite et la durée de couverture par la neige sera plus courte qu'auparavant.

Source : Maroc – Examen des performances environnementales, 2014.

Tableau 3.6 : Scénarii « Optimiste, « Intermédiaire » et « Pessimiste » du changement climatique au Maroc

Scénario RCP 2.6 « Optimiste »	Scénarios RCP 4.5 et 6.0 dits « Intermédiaires »	Scénario RCP 8.5 « Pessimiste »
Pour tous les horizons temporels, une tendance à la baisse des cumuls annuels des précipitations est projetée, variant entre 10 et 20 % pour atteindre 30 % sur les provinces sahariennes à l'horizon 2100. Pour les températures moyennes annuelles, une tendance à la hausse significative de 0,5 °C est projetée à l'horizon 2020 et de 1 à 1,5 °C sur l'ensemble du pays à partir des années 2050 et se maintiendra jusqu'en 2080.	Tous les modèles climatiques sont concordants pour prévoir une diminution des cumuls annuels des précipitations variant entre 10 à 20 % (par rapport à la période 1986-2000) au cours de la période 2036-2050 et se poursuivra jusqu'en 2100. Le réchauffement oscillera entre 1,5 et 2,0°C en 2050 et atteindra 3,0 à 4,0°C vers 2080.	Une tendance à la baisse de 0 à 10% des cumuls annuels des précipitations est projetée pour la période 2016-2035, mais statistiquement non significative. Cette tendance à la baisse va cependant se confirmer pour atteindre 20 % pour la période 2046-2065 sur toutes les régions du nord du Maroc et du bassin Méditerranéen et 40 % pour la période 2081-2100 à l'Ouest des chaînes de l'Atlas et du Rif (plaines du Saiss, du Loukkos, du Ghrab et de la Chaouia).

Source : Troisième communication nationale étude de la vulnérabilité & l'adaptation au changement climatique, 2014

56. Les projections des apports en ressources en eau effectuées au niveau des bassins des barrages Hassan Addakhil (sud-est du Maroc) et Idriss 1^{er} (centre-nord du Maroc), basées sur les projections climatiques ci-dessus, ont permis d'estimer l'impact probable du changement climatique sur les ressources en eau (baisse) comme ci-dessous :

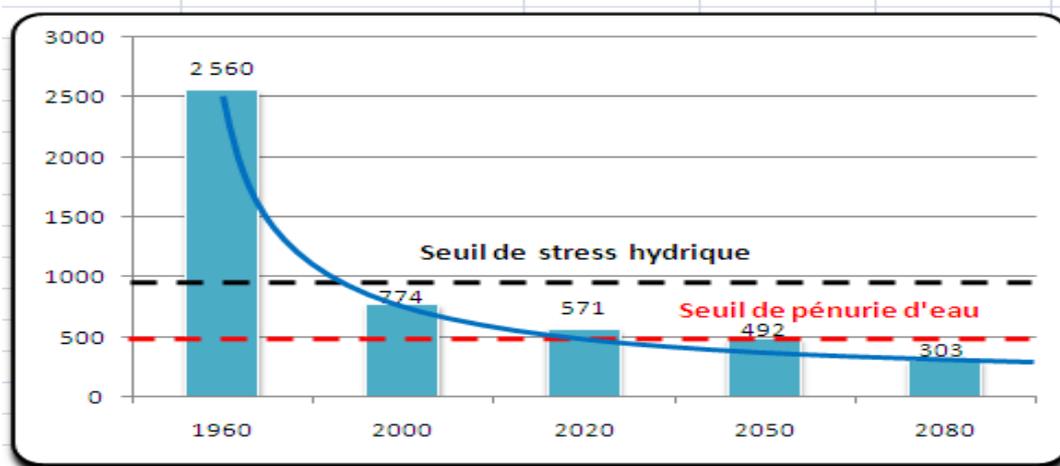
Tableau 3.7 : Baisse des ressources en eau (2020, 2050 et 2080)

	Scénario optimiste	Scénario pessimiste
2020	- 7,6 %	- 8,6 %
2050	- 2,3 %	- 12,8 %
2080	- 7,6 %	- 40,6 %

³¹ Étude de la vulnérabilité & l'adaptation au changement climatique du Maroc, 2014, mission et Schilling J., et al. (2012).

57. Ces projections indiquent également que le capital eau/an/habitant subirait une baisse importante à l'horizon 2050 et 2080, devant engendrer ainsi une situation de pénurie d'eau dès l'horizon 2020 environ, et ce quel que soit le scénario considéré (Figure 3.2).

Figure 3.2 : Projection du Capital Eau/Habitant/an



58. Le changement climatique peut impacter négativement les ressources en eau du Maroc à travers les aspects suivants :

- (a) une augmentation de la demande en eau (notamment en irrigation), en raison de l'augmentation des températures et de l'évapotranspiration saisonnières,
- (b) un dérèglement des régimes naturels (saisonniers) des oueds,
- (c) une réduction de la capacité de stockage des retenues des barrages (en raison d'un envasement accéléré de leurs retenues par une érosion accentuée des sols des bassins versants engendrée par des fortes intensités de pluie),
- (d) une aggravation de la surexploitation des nappes d'eau souterraines,
- (e) une accentuation de l'approfondissement des niveaux des nappes d'eau souterraines,
- (f) une augmentation de la salinité des nappes côtières en raison d'une invasion plus importante par les eaux marines,
- (g) une dégradation de la qualité des eaux superficielles en raison d'une baisse de la dilution de la pollution, notamment au niveau des oueds recevant des rejets d'eaux usées (domestiques et industrielles) brutes.

59. La hausse de l'évapotranspiration potentielle projetée par les modèles climatiques aura des incidences sur l'augmentation des besoins en eau des cultures. Selon le rapport de la Seconde communication nationale du Maroc (2010), la baisse des rendements agricoles serait comme suit :

Tableau 3.8 : Baisse des rendements agricoles au Maroc (2020, 2050 et 2080)

	2020	2050	2080
Blé	4 % et 5 %	10 % et 15 %	20 % et 30 %
Orge	4 %	7 % et 12 %	15 % et 30 %

Source : Deuxième Communication Nationale (DCN), 2010

Polluants organiques persistants

60. Le Maroc est signataire de plusieurs conventions et protocoles internationaux sur la protection de l'environnement. Sur cette base, l'Etat a décliné ses engagements en actions concrètes : stratégies, plans et programmes, réglementations, etc., traduisant ainsi ses engagements à contribuer aux efforts déployés à l'échelle internationale pour la préservation de l'environnement et de la santé humaine. En ce qui concerne les produits et les déchets toxiques et dangereux, des conventions ont été mises en œuvre pour apporter une gestion efficace de produits et déchets. Concernant la Convention de Stockholm, on relève que les pesticides POP sont déjà réglementés au Maroc depuis 1984, à l'exception du Mirex pour lequel aucune demande d'homologation n'a été faite.

61. Sur le plan réglementaire, le Maroc a mis en place une législation organisant le secteur des pesticides à usage agricole à travers la loi n° 42-95. D'autre part, un certain nombre de dahirs, décret, arrêtés et circulaires ont réglementé l'importation, le commerce, la fabrication, la détention et l'usage de substances, l'homologation des produits pesticides à usage agricole ou encore instituant la commission des pesticides à usage agricole. Entre 2000 et 2004, le Maroc a réalisé un inventaire des pesticides POP, des équipements polychlorobiphényles (PCB) et des émissions non-intentionnelles de dioxines et de furane. Le MATEE a réalisé un inventaire des pesticides (POP et non POP), des sols contaminés et des déchets contenant des pesticides. En ce qui concerne les pesticides organochlorés (pesticides POP), une cartographie préalable des sites d'entreposage et une identification des stocks périmés et les lieux d'entreposage ont été réalisées.

Eaux internationales

62. Le Maroc dispose d'un littoral s'étendant sur près de 3 500 km le long des deux façades maritimes, atlantique (2 934 km entre le Cap Spartel et Lagouira) et méditerranéenne (512 km entre le Cap Spartel et la ville de Saïdia).

63. Le littoral est composé de plusieurs types d'habitats : frange côtière proprement dite, lagunes, estuaires, îles, plages et falaises littorales. Les lagunes et les milieux humides adjacents sont particulièrement intéressants pour leur avifaune. Les écosystèmes côtiers sont des milieux généralement saumâtres, plus ou moins fermés ou adoucis par des eaux continentales. Un grand nombre d'espèces viennent s'y développer, s'y reproduire, s'y nourrir ou tout simplement s'y reposer.

64. Le littoral marocain compte une quarantaine de sites d'intérêt biologique et écologique (SIBE). Ils sont répartis sur une superficie totale de 205 000 hectares et sont

constitués pour l'essentiel de baies, falaises, lagunes et embouchures d'oueds et se caractérisent par une richesse exceptionnelle en diversité faunistique et floristique³².

65. Le Maroc fait face à de nombreuses difficultés pour la sauvegarde de ses espaces et de ses écosystèmes littoraux : eaux marines, récifs coralliens, lagunes, baies, estuaires, biodiversité faunique et floristique. Ces difficultés s'expliquent par la pression croissante exercée sur ses côtes à travers : (i) la sur-fréquentation touristique de certaines sections littorales, au-delà de leur capacité d'accueil, (ii) la surpêche : augmentation de la population active des pêcheurs, la flotte de pêche, des prélèvements (y compris illicites) et du non-respect des périodes de reproduction, (iii) les prélèvements de sable : 20 millions de mètres cubes de sable sont consommés annuellement au Maroc, dont plus de la moitié est extraite de façon illégale, (iv) les rejets polluants des chalutiers en mer³³.

66. Le littoral marocain représente un environnement fragile en équilibre instable. Dans de nombreux secteurs, il est constitué de falaises modelées dans des roches tendres (marnes et schistes du Rif) ou faiblement cimentées (cal arénites de la Meseta atlantique et du Sahara), avec des risques importants de rupture³⁴.

67. Les deux tiers des plages du Maroc sont en érosion. Ainsi, pratiquement toute la côte méditerranéenne est concernée par ce phénomène. Les régions les plus touchées sont les extrémités Ouest (Tétouan, M'diq, Restinga-Smir) et Est (Nador, Saïdia) ainsi que le centre Nord (Al Hoceïma, Cala Iris) et la partie orientale de la baie de Tanger³⁵.

68. La dynamique naturelle et l'effet anthropique s'additionnent pour changer l'état du littoral ; on distingue deux types d'effets : (i) les influences terrestres qui conduisent à des stress sur la zone côtière et (ii) les influences marines (les vagues des tempêtes en mer et leur influence sur la côte).

3.4. Cadre juridique, politique et institutionnel de l'environnement au Maroc³⁶

Engagements constitutionnels

69. La protection de l'environnement et le développement durable ont été spécifiquement mentionnés dans la nouvelle Constitution du Maroc de 2011. Sa constitutionnalisation a pour effet majeur de créer des droits fondamentaux.

70. ***D'abord, sur le plan des droits et des libertés, l'environnement est considéré comme un droit civil*** dont jouissent librement les marocains/es (article 19).

³² Troisième communication nationale. Etude de la vulnérabilité & l'adaptation au changement climatique, 2014

³³ Stratégie nationale de l'environnement (SNE) - (Secteur de littoral), 2014.

³⁴ Ibid, SNE, 2014.

³⁵ Ibid, SNE, 2014.

³⁶ Cf. volume II du rapport d'évaluation : Documents techniques / Cadre juridique environnemental du Maroc, décembre 2015.

71. Ensuite, sur le plan de la mobilisation des ressources et moyens, c'est à l'État, aux établissements publics et aux collectivités territoriales que revient la responsabilité de faciliter l'accès des citoyennes et des citoyens aux conditions leur permettant l'accès à un environnement sain et au développement durable (Article 31).

72. Enfin, sur le plan juridique et institutionnel, l'article 71 de la Constitution marocaine spécifie que le Parlement est responsable de voter « les règles relatives à la gestion de l'environnement, à la protection des ressources naturelles et au développement durable (...) » et habilité à voter « des lois cadres concernant les objectifs fondamentaux de l'activité économique, sociale, environnementale et culturelle de l'État ».

Encadré 3.3 : Principes constitutionnels relatifs à l'environnement et le développement durable

Article 31 : L'accès à un environnement sain et au développement durable est reconnu comme étant droit de tous les citoyens.

Article 35 : L'État œuvre à la réalisation d'un développement humain et durable, à même de permettre (...). La préservation des ressources naturelles et des droits des générations futures.

Article 88 : L'environnement fait partie des priorités du Royaume. Le Chef du gouvernement, après sa désignation, est appelé à présenter le programme qu'il compte appliquer, dans les domaines intéressant la politique économique, sociale, environnementale, culturelle et extérieure.

Source : Constitution du Maroc, juillet 2014.

73. En outre, l'article 151 consacre le Conseil économique, social et environnemental en tant qu'organe constitutionnel. Ce Conseil donne son avis sur les orientations générales de l'économie nationale et du développement durable.

Cadre institutionnel

74. Au Maroc, la gestion et la protection de l'environnement sont sous la responsabilité du ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement (MEMEE). Le ministère est actuellement composé de trois départements : le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Eau, et le ministère de l'Énergie et des Mines³⁷. Le secteur de l'environnement a évolué progressivement d'une division au sein du ministère de l'Habitat, de l'Aménagement du Territoire et du Tourisme (1972) au statut de ministère de l'environnement en 1995. Créé en 1992, le département de l'environnement a pour mission « élaborer et de mettre en œuvre la politique du gouvernement dans le domaine de la gestion de l'environnement » (article Premier du Décret n° 2-99.922 du 6 chaoual 1420 (13 janvier 2000³⁸). Le même décret précise cette mission transversale du Département de l'environnement dans les termes suivants : « animer, susciter, promouvoir et coordonner, en relation avec les départements ministériels concernés et sous réserve des attributions dévolues aux autres départements et organismes par la législation et la réglementation en vigueur, l'action gouvernementale en matière de gestion de l'environnement et en suivre l'exercice (...) »³⁹.

³⁷ Site du ministère de l'Énergie, Mines, Eau et Environnement :

<http://www.mem.gov.ma/SitePages/Ministere/Organigramme.aspx> consulté le 19 mars, 2015.

³⁸ Décret n° 2-99.922 du 6 chaoual 1420 (13 janvier 2000 relatif à l'organisation et aux attributions du Secrétariat d'Etat auprès du ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Habitat chargé de l'Environnement (B.O. n° 4770 du jeudi février 2000).

³⁹ Ibid, Décret n° 2-99.922 du 6 chaoual 1420 (13 janvier 2000).

75. Depuis 2015, le Département de l'environnement est organisé en cinq directions centrales :

- (a) Direction des études, de la planification et de la prospective
- (b) Direction des changements climatiques, de la biodiversité biologique et de l'économie verte
- (c) Direction des réalisations et des programmes
- (d) Direction du Partenariat, de la Communication et de la Coopération
- (e) Direction du contrôle, de l'évaluation environnementale et des affaires juridiques

76. D'autres institutions ou organisations sont également concernées par la protection de l'environnement et du développement durable au Maroc. Parmi ces institutions et organisations, il est utile de mentionner les suivantes :

Tableau 3.9 : Contribution d'autres institutions publiques à la protection de l'environnement

Institution publique	Missions en relation avec l'environnement
Département de l'Eau	Principales missions : (i) planification et gestion des ressources en eau ; (ii) mobilisation et transfert de l'eau ; recherche et évaluation de la qualité des ressources en eau et du changement climatique ; (iii) contrôle de la météo et informations sur le changement climatique ; (iv) révision et contrôle des risques liés au climat.
Haut-Commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification	Développer et exécuter la politique publique dans les domaines de la conservation et de l'utilisation durable des ressources forestières, des pâturages, et du développement de la chasse, de la pêche, des réserves et des parcs naturels.
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime	Elaborer et exécuter la politique publique en agriculture et assumer un large éventail de responsabilités liées à la gestion des sols, des végétations, des cultures et du bétail.
Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Politique de la ville	Préparer les plans directeurs du développement urbain.
Ministère de la Santé	Prévenir les risques menaçant la santé, l'éducation pour la santé, la promotion de modes de vie sains, le contrôle sanitaire et la prestation de soins préventifs, curatifs ou palliatifs et de réhabilitation. Développer des instruments juridiques et normes standard liés à la santé et à l'environnement.
Ministère de l'Intérieur	Préparer et coordonner les plans et programmes de développement dans des domaines tels que l'hygiène communale, l'eau, l'assainissement, les déchets solides et gestion de la pollution marine depuis les sources terrestres (Direction générale des autorités locales). Protection et sauvetage des personnes et des biens en cas de désastres naturels ou humains. Cette direction encourage également la prévention du risque (Direction générale de la protection civile).
Ministère du Tourisme	Contribuer au développement des plans de gestion de ces stations et surveille le développement des zones touristiques et des activités de construction qui y sont entreprises.

Institution publique	Missions en relation avec l'environnement
Conseil économique, social et environnemental	Missions consultatives auprès du gouvernement, de la Chambre des représentants et de la Chambre des conseillers, notamment sur les questions environnementales.
Conseil national de l'environnement	Fournir une plateforme de dialogue et d'expertise technique
Conseil supérieur de l'eau et du climat	Fournir une plateforme de dialogue et d'expertise technique
Conseil national des forêts	Fournir une plateforme de dialogue et d'expertise technique

Source : Adapté de l'EPE, 2014

77. En résumé, la gouvernance environnementale au Maroc se caractérise par la multiplicité des acteurs institutionnels dans les domaines de l'environnement et le développement durable. Généralement, la concertation entre les acteurs institutionnels fait défaut, ce qui ne permet pas de coordonner et de faire converger les différents politiques et programmes publics relatifs à la protection de l'environnement et le développement durable. Autre point critique de cette gouvernance centralisée est qu'elle accordait peu de place aux collectivités territoriales.

78. Néanmoins, la réforme constitutionnelle de 2011 favoriserait la participation des collectivités territoriales et société civile et l'intégration de l'environnement et le développement durable dans la planification locale et régionale.

79. D'autre part, la loi-cadre 99-12 portant Charte de l'environnement et du développement durable prévoit « *les mesures d'ordre institutionnel, économique et financier* », afin de mettre en place un système de gouvernance environnementale efficace et cohérent.

80. Il convient également de noter l'émergence de plusieurs organisations non gouvernementales, de plus en plus impliquées dans la protection de l'environnement et la promotion du développement durable au Maroc. Les associations engagées pour la protection de l'environnement et la promotion du développement durable constituent un phénomène relativement récent. Une multitude d'activités, formelles et informelles, liées à la protection de l'environnement sont conduites par le ministère de l'Environnement en collaboration avec le ministère de l'Education, ainsi qu'avec les ONG et la société civile. La Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement est un partenaire clé dans la promotion de ces activités. Les associations locales bénéficiant de l'appui du FEM, dans le cadre du programme de micro-financement, mènent plusieurs initiatives. Ce programme a développé des activités à l'échelle communautaire pour apporter des solutions aux problèmes environnementaux mondiaux, principalement les écosystèmes fragiles et menacés. D'autre part, l'UICN et le Fonds mondial pour la nature (FMN) sont relativement actifs au Maroc à travers les actions de conservation et de gestion durable de la biodiversité et la protection de la nature.

Cadre de la politique environnementale

81. Depuis la fin des années 1990, de nombreuses initiatives et de nouvelles orientations programmatiques destinées à répondre aux *problématiques structurelles* (agriculture, éducation, santé, etc.) et aux nouveaux défis (droits humains, mouvements migratoires, changement climatique, sécurité, droits culturels, etc.) ont donné lieu à des stratégies,

initiatives, plans, programmes sectoriels ou thématiques. Les évolutions du contexte du développement au Maroc se sont traduites par un nombre de formulations stratégiques. Par exemple : le Plan Émergence, le Plan Azur, le Plan Maroc Vert, le Plan d'urgence Najah pour l'éducation, le Plan d'action santé 2008-2012, le Plan stratégique 2008-2012, le Plan décennal du HCEFLD 2015-2024, etc.

82. Au cours des vingt dernières années, le Maroc se distingue par l'engagement de réformes institutionnelles importantes relatives aux différents domaines de l'environnement et à la promotion du développement durable. Ces réponses aux enjeux environnementaux du pays ont commencé au milieu des années 1990 et se sont accélérées au cours de la décennie 2000.

83. Le tableau 3.10 ci-après présente les politiques publiques (stratégies, plans, initiatives, etc.) et leur relation avec les domaines d'intervention du FEM de 1995 à 2014.

Tableau 3.10 : Les stratégies et politiques environnementales et leur relation avec les domaines d'Intervention du FEM - (1995-2014)

Stratégies & politiques nationales	Domaines d'intervention				
	BD ⁴⁰	CC ⁴¹	EI ⁴²	DS ⁴³	POP ⁴⁴
1^{ère} Génération (1995-2004)					
Stratégie nationale pour la protection de l'environnement et le développement durable, 1995	X	X		X	X
Programme forestier national, 1998	X			X	
Programme d'action national pour l'environnement (PANE), 2001	X	X		X	X
Stratégie et plan d'action pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité des zones humides, 2001	X				
Première communication nationale (UNFCCC), 2001		X			
Communication nationale du Maroc, COP-7, 2001		X			
Stratégie nationale pour la mise en œuvre de projets CDP, 2001		X			
Document du programme d'action nationale de lutte contre la désertification, 2001	X			X	
Schéma national d'aménagement du territoire, 2004	X	X		X	X
La Charte nationale de l'aménagement du territoire et du développement durable, 2004	X	X	X	X	X
Stratégie et plan d'action pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, 2004	X				
2^{ème} Génération (2005-2009)	BD	CC	EI	DS	POP
Stratégie d'aménagement et de sauvegarde des oasis, 2005	X			X	
Premier Plan décennal du HCEFLCD, 2005-2014	X			X	
Plan National du Maroc pour la mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POP), 2006					X
Programme national d'économie des eaux d'irrigation, 2007	X			X	
Stratégie et Plan d'action nationaux pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques, (PNDM), 2007					X
Programme national de gestion des déchets ménagers et assimilés (PNDM), 2007					X
Stratégie énergétique nationale, 2008-2030		X			
Cadre global - Présentation en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique, 2009		X			

⁴⁰ BD : Biodiversité.

⁴¹ CC : Changement climatique.

⁴² EI : Eaux internationales.

⁴³ Dégradation des sols.

⁴⁴ POP : Polluants organiques persistants.

Plan national de lutte contre le réchauffement climatique, 2009		X			
Programme national de prévention et de lutte contre la pollution industrielle, 2009					X
Stratégie de proximité du Département de l'environnement, 2009	X				
Charte nationale de l'environnement durable du Maroc, 2009	X				
Stratégie nationale de développement rural, 2009			X		
Stratégie nationale de l'Eau, 2009			X		
Programme de gestion sécurisée des PCB au Maroc, 2009					X
3^{ème} Génération (2010-2015)	BD	CC	EI	DS	POP
2 ^{ème} Communication nationale à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, 2010		X			
La nouvelle stratégie énergétique nationale, 2010		X			
En 2010, la mise à jour de la Stratégie nationale de 1995 du développement durable (SNDD) et la Stratégie nationale pour la protection de l'environnement (SNPE)	X	X		X	X
Plan Maroc Vert, 2010	X	X		X	
Stratégie énergétique, bilan d'étape, 2011		X			
Rapport sur l'Opérationnalisation de la Charte nationale de l'environnement et du développement durable, 2011	X				
Stratégie territoriale de l'Agence de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (ADREE) en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique (Jiha Tinou), 2012		X			
Directives pour les bonnes pratiques de gestion rationnelle des produits chimiques en milieu industriel, 2013					X
Politique du changement climatique au Maroc, 2014		X			
Stratégie nationale de l'environnement (Secteur de Littoral), 2014	X	X		X	X
Plan décennal du HCEFLCD, 2015-2024	X			X	

Source : Tableau conçu par l'équipe de l'évaluation- BIE-Maroc.

84. Les principaux constats de l'analyse du portefeuille de documents stratégiques se résument à :

- (a) Un nombre élevé des documents stratégiques, soit 35 documents produits au cours de dix ans.
- (b) Un intérêt limité pour l'environnement et le développement durable, particulièrement dans le Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT), le Rapport du développement humain (RDH50) et, dans une moindre mesure, dans Prospective Maroc 2030.
- (c) Une très grande variété de thématiques et domaines d'intervention : les deux tiers des documents portent sur des thématiques sectorielles ou catégorielles. Moins d'un tiers de ces documents stratégiques sont des thématiques transversales.
- (d) Des domaines majeurs tels que la justice, la culture ou les migrations ne disposent d'aucun document stratégique.
- (e) Généralement, les approches développées dans ces stratégies se basent sur les besoins et non l'approche des droits humains.
- (f) Cette profusion de documents stratégiques pose de réels problèmes de cohérence et de convergence entre différentes politiques publiques.

85. Enfin, le rapport Maroc – Examen des performances environnementales (avril 2014) corrobore les constats ci-dessus : « Avant 2003, la plupart des programmes de protection de l'environnement au Maroc étaient très vagues et concernaient principalement la gestion de l'eau. Cependant, depuis 2003, le Maroc a instauré les bases d'une politique plus diversifiée de protection de l'environnement et mis progressivement l'accent sur le développement durable »⁴⁵.

Cadre juridique environnemental

86. Plusieurs lois et textes réglementaires importants sur l'environnement ont été promulgués avant 1990, particulièrement le régime forestier (Dahir sur la conservation et l'exploitation des forêts du 10/10/1917) et les parcs nationaux (Dahir sur la création des parcs nationaux du 11/9/1934). En examinant les actes juridiques de l'environnement au début des années 1990, il est évident que les priorités sont données à la gestion des forêts, aux zones de protection, aux ressources en eau et à la gestion de la pêche. À partir du milieu des années 1990, le cadre juridique a progressivement été mis à jour. En particulier, en 2003, trois nouvelles lois environnementales ont été approuvées par le Parlement marocain : la loi n°11-03 sur la protection et la conservation de l'environnement (2003), introduisant des dispositions générales pour la protection de l'environnement, la loi sur les études d'impact environnemental (2003) et la loi contre la pollution de l'air (2003). La synchronisation des trois lois sur l'environnement démontre que le Maroc a fait des progrès dans le renforcement de son cadre juridique environnemental.

87. Depuis 2003, le Maroc a déployé un effort soutenu pour la conformité de sa législation environnementale⁴⁶ avec les accords internationaux ratifiés. Ce processus de réformes accélérées touchant de nombreux secteurs, concerne particulièrement le domaine de l'environnement. En effet, ces dernières années, la protection de l'environnement est devenue une préoccupation majeure. Mais incontestablement, l'inscription de la défense de l'environnement dans le texte de la nouvelle constitution du 29 juillet 2011 (Bulletin officiel, 2011) est révélatrice d'une nouvelle prise de conscience des questions environnementales. En effet, cette reconnaissance par la constitution a le mérite d'être soulignée dans la mesure où elle constitue la preuve de l'importance de la protection de l'environnement pour l'État et la société.

88. Plus récemment, l'adoption de la loi-cadre n°99-12 concernant la Charte nationale pour l'environnement et le développement durable (CNEDD) constitue un progrès juridique fondamental, dont les aspects réglementaires sont en train d'être élaborés. Le Roi Mohammed VI, dans un discours du trône, le 30 juillet 2010, a décidé que la Charte sera établie comme une loi-cadre sur l'environnement et le développement durable, qui, selon le Roi le Maroc « constitue un point de référence pour les politiques publiques de notre pays dans ce domaine. » Cette loi-cadre est également conforme aux principes environnementaux de la Constitution de 2011.

⁴⁵ Ibid, EPE, 2014.

⁴⁶ Pour plus de détails sur la législation environnementale, cf. EPE, 2014, pages : 17 et suivantes.

89. Adoptée et promulguée en Mars 2014, la loi-cadre donne un contenu concret à la Charte comme suit :

- (a) objectifs, principes, droits, devoirs résultants de la Charte;
- (b) aspects institutionnel, économique et financiers ou autres relatifs à la protection de l'environnement et le développement durable ;
- (c) les engagements de l'Etat, des autorités locales, des institutions publiques, des organismes gouvernementaux, du secteur privé, de société civile et des citoyens ;
- (d) gouvernance environnementale ;
- (e) règles de responsabilité et de contrôle de l'environnement.

90. Les principales lois encadrant la protection environnementale et le développement durable en termes de domaines d'intervention du FEM 5 sont présentées ci-dessous :

Tableau 3.11 : Sélection des principales lois environnementales nationales et décrets et leur relation avec les domaines d'intervention du FEM

Lois et décrets	Date de promulgation	Domaine d'intervention				
		BD	CC	EI	DS	POP
Loi relative à la Création des parcs nationaux	1934	x				
Loi relative à la pêche	1973	x				
Décret n°. 2-79-247 sur la réorganisation des agences chargées de la protection et l'amélioration de l'environnement	1980	x	x		x	X
Loi n° 10-95 sur l'eau	1995	x				
Décret n° 2-95-717 relatif à la préparation et à la lutte contre les pollutions marines accidentelles	1996			x		
Loi-cadre n° 11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement	2003	x	x		x	X
Loi n° 12-03 relative à l'impact sur l'environnement	2003	x	x		x	X
Loi n° 13-03 relative à la lutte contre la pollution de l'air	2003		x			
Décret n° 2-04-553 relatif aux déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects dans les eaux superficielles ou souterraines	2005	x				X
Loi n° 28-00 de 2006 relatives à la gestion des déchets et à leur élimination	2006					X
Loi n° 8-01 relatives à l'exploitation des carrières	2007	x				
Loi n° 1-06 relative au développement durable des plantations de palmier et sur la protection des palmiers dattiers	2007	x				
Décret n° 2-07-253 portant classification des déchets et fixant la liste des déchets dangereux	2008					X
Décret n° 2-09-286 fixant les normes de la qualité de l'air et les exigences des réseaux de surveillance	2009		x			
Décret n° 2-09-139 relatif à la gestion des déchets médicaux et pharmaceutiques	2009					x
Loi n°. 22-07 16 Juillet 2010 relative à la désignation et à la gestion des aires protégées	2010	x				
Loi n°. 22-10 relative à l'utilisation des sacs et sachets en plastique dégradable ou biodégradable	2010					x

Loi n° 1-10 du 11 Février 2010 relative aux énergies renouvelables	2010		x			
Loi n° 16-09 relative à l'Agence nationale pour le développement de l'énergie et l'énergie renouvelable (ADEREE)	2010		x			
Loi n° 57-09 Création de l'Agence marocaine (MASSEN)	2010		x			
Décret n°2-08-234 instituant la Commission des polychlorobiphényles	2010					x
Loi No. 25-10 sur développement du site de la lagune Merchica	2010	x				
Loi n° 47-09 sur l'efficacité énergétique	2011		x			
Loi n° 29-05 relative à la protection des espèces de flore et de faune sauvages et au contrôle de leur commerce	2011	x				
Loi-cadre de la Charte nationale de l'environnement et du développement durable	2014	x	x		x	x
Décret n°2-13-874 approuvant les règles générales de la construction fixant la performance de la réglementation de l'énergie et l'établissement de la Commission nationale de l'efficacité énergétique	2014		x			
Loi n°81-12 du 16 juillet 2015 relative au littoral	2015		X			

Source : Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement, s.d. Ensemble de lois relatives à la protection de l'Environnement.

91. En résumé, il est possible de constater ce qui suit :

- D'une part, l'absence de politiques publiques explicites sur les questions majeures environnementales au Maroc.
- D'autre part, des observations spécifiques peuvent être émises sur la législation environnementale au Maroc, particulièrement :
 - (i) Certaines lois n'ont pas dépassé le niveau de bonnes intentions en raison de l'absence de textes d'application comme pour la lutte contre la pollution atmosphérique, la protection des zones côtières et humides et le nettoyage des zones fortement polluées.
 - (ii) Absence de législation concernant l'introduction, l'utilisation et la commercialisation des « *organismes génétiquement modifiés* » (OGM) conformément au Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques se rapportant à la Convention sur la diversité biologique ;
 - (iii) Absence de loi sur l'environnement côtier et marin (à l'exception de la pollution marine accidentelle).

92. Cependant, il convient de noter aussi que le Département de l'environnement a entamé une phase de consolidation de la législation environnementale au Maroc. « *Un ensemble de lois supplémentaires sont actuellement sous étude au sein du Département de l'environnement, dont des lois relatives à la gestion du littoral et l'accès aux informations environnementales. Le cadre juridique du développement durable est en cours de préparation. Suite à l'adoption de la Charte nationale de l'environnement et du développement durable, un projet de loi-cadre n° 99-12 portant charte de l'environnement et*

du développement durable est en cours de préparation par le Département de l'environnement »⁴⁷.

Engagements du Maroc dans les accords multilatéraux sur l'environnement

93. Le Maroc a signé et ratifié la majorité des accords, traités, protocoles et conventions internationaux relatifs à l'environnement. Le tableau 3.12 liste les principaux engagements internationaux ratifiés par le Maroc.

94. Le Maroc a adhéré à plusieurs accords environnementaux multilatéraux relatifs à l'environnement et au développement durable. Ces engagements ont servi de base pour la conception de lois et réglementations adoptées ces dernières années. D'autre part, l'Etat marocain a développé un dispositif juridique afin de mettre en œuvre ses engagements conformément aux accords environnementaux internationaux. En plus, ces accords servent de cadres de références aux priorités de la coopération internationale avec le Maroc.

Tableau 3.12 : Principaux traités, conventions, protocoles auxquels le Maroc a adhéré

Lieu - Nom de l'accord	Date de ratification	Date de mise en vigueur
Alger - Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles	1968	1977
Ramsar - Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine	1971	1980
Paris - Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel	1972	1975
Londres - Convention pour la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion des déchets et de ses annexes.	1972	1977
Washington - Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	1973	1977
Barcelone - Convention de la protection de la Méditerranée contre la pollution	1976	1980
Londres - Convention Internationale pour la prévention de la pollution par les navires	1993	1993
Bonn - Convention relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	1979	1993
La Haye - Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateur d'Afrique- Eurasie	1995	2012
Montego Bay - Convention sur le droit de la mer	1982	2007
Vienna - Convention sur la protection de la couche d'ozone	1985	1995
Montréal - Protocole relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	1987	1995
Rio - Convention sur la diversité biologique	1992	1995
New York - Convention sur les changements climatiques	1992	1995
Paris - Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification	1994	1996
Kyoto – Protocole de Kyoto	1997	2002
Cartagena - Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques	2000	2011
Stockholm - Convention sur les polluants organiques persistants	2001	2004
Paris - Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique	2001	2011
Berne - Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe	2001	2001
Paris - Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel	2003	2006
Rotterdam - Convention sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international	2011	2011

⁴⁷ Ibid, EPE, 2014.

Voir aussi Conseil économique, social et environnemental (2014), Avis – Saisine de la Chambre des conseillers sur le Projet de loi n° 81-12 relative au littoral.

95. Le Maroc exécute en général ses obligations de reddition de compte conformément aux accords environnementaux multilatéraux⁴⁸. Cependant, plusieurs observations peuvent être faites à ce propos :

- (a) La conformité de la législation environnementale avec les normes et concepts internationaux n'a pas toujours été assurée.
- (b) L'application de ces accords est contenue par sa mise en œuvre réelle.
- (c) Le non-respect des délais ou la soumission de certains rapports (réguliers rapports biennaux sur les mesures législatives, réglementaires et administratives prises pour la mise en œuvre de la CITES pour 2007-2008).
- (d) La non soumission du rapport national initial sous la Convention de Stockholm.
- (e) Absence de législation concernant l'introduction, l'utilisation et la commercialisation des produits OGM conformément au Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques se rapportant à la Convention sur la diversité biologique.
- (f) L'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement et à son protocole sur des rejets de polluants
- (g) Absence de synergies entre les accords internationaux relatifs à la biodiversité et d'autres accords environnementaux, spécialement étant donné que le Maroc a ratifié plus de 100 accords internationaux.

3.5. Chronologie

96. Les diagrammes ci-après démontrent les relations chronologiques entre l'engagement du Maroc aux accords internationaux relatifs à l'environnement mondial, la formulation des lois, des politiques et des programmes publics, et l'appui du FEM à travers des projets couvrant différents domaines d'intervention.

⁴⁸ Pour plus de détails sur les accords internationaux, cf. EPE, 2014, pages : 89 et suivantes.

Figure 3.3 : Chronologie-Biodiversité

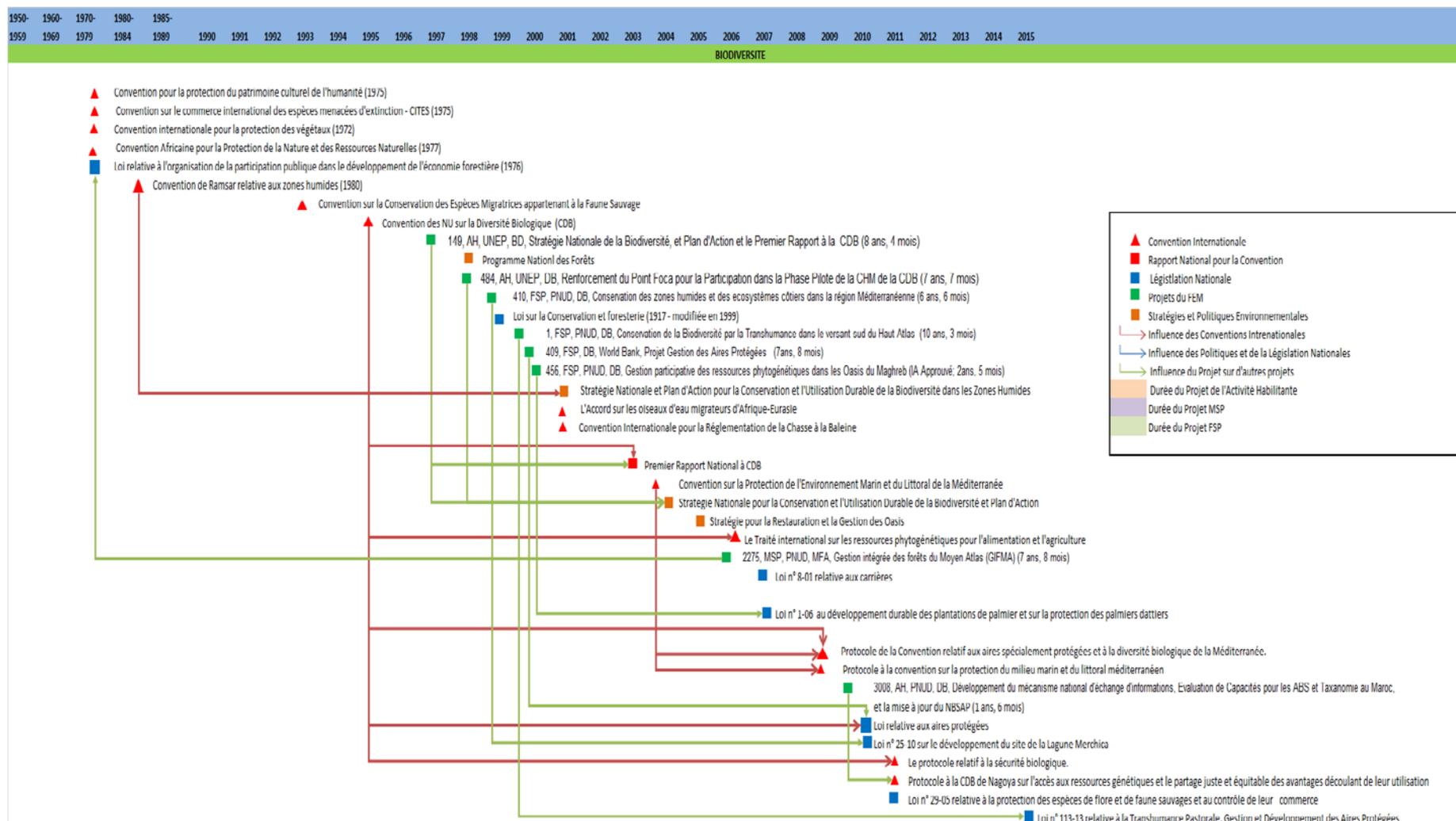


Figure 3.4 : Chronologie-Changement climatique

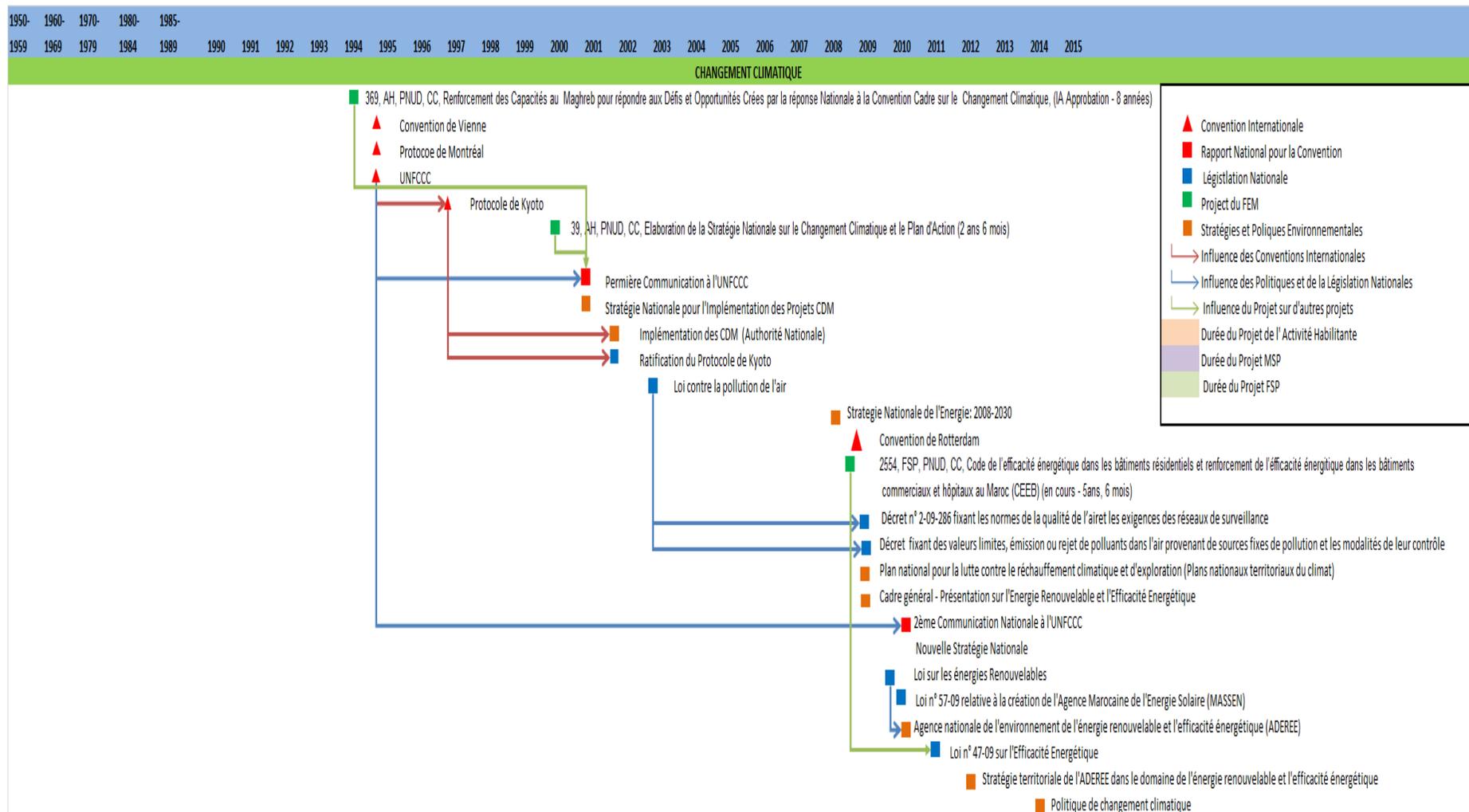


Figure 3.5 : Chronologie-Polluants organiques persistants

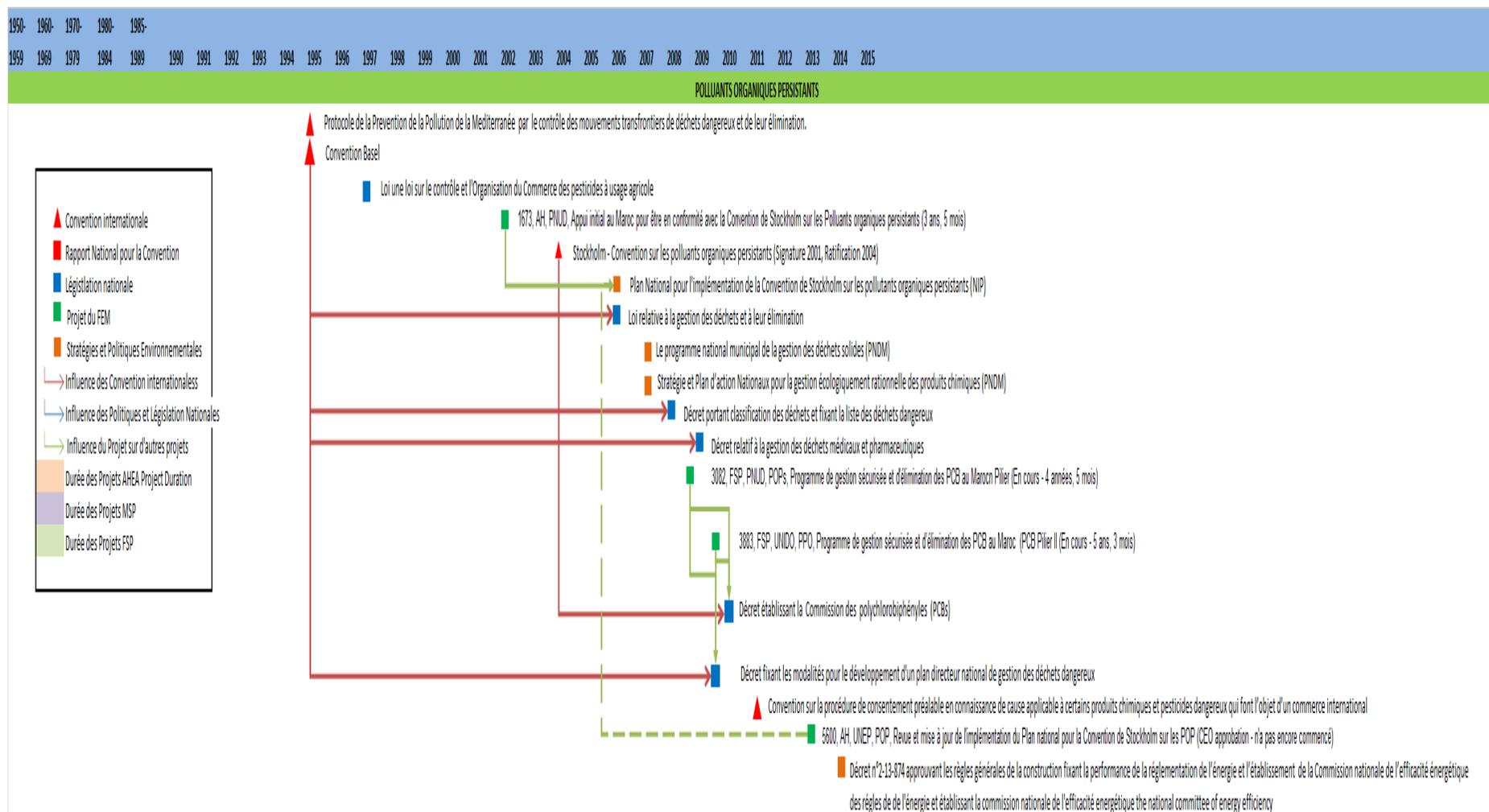
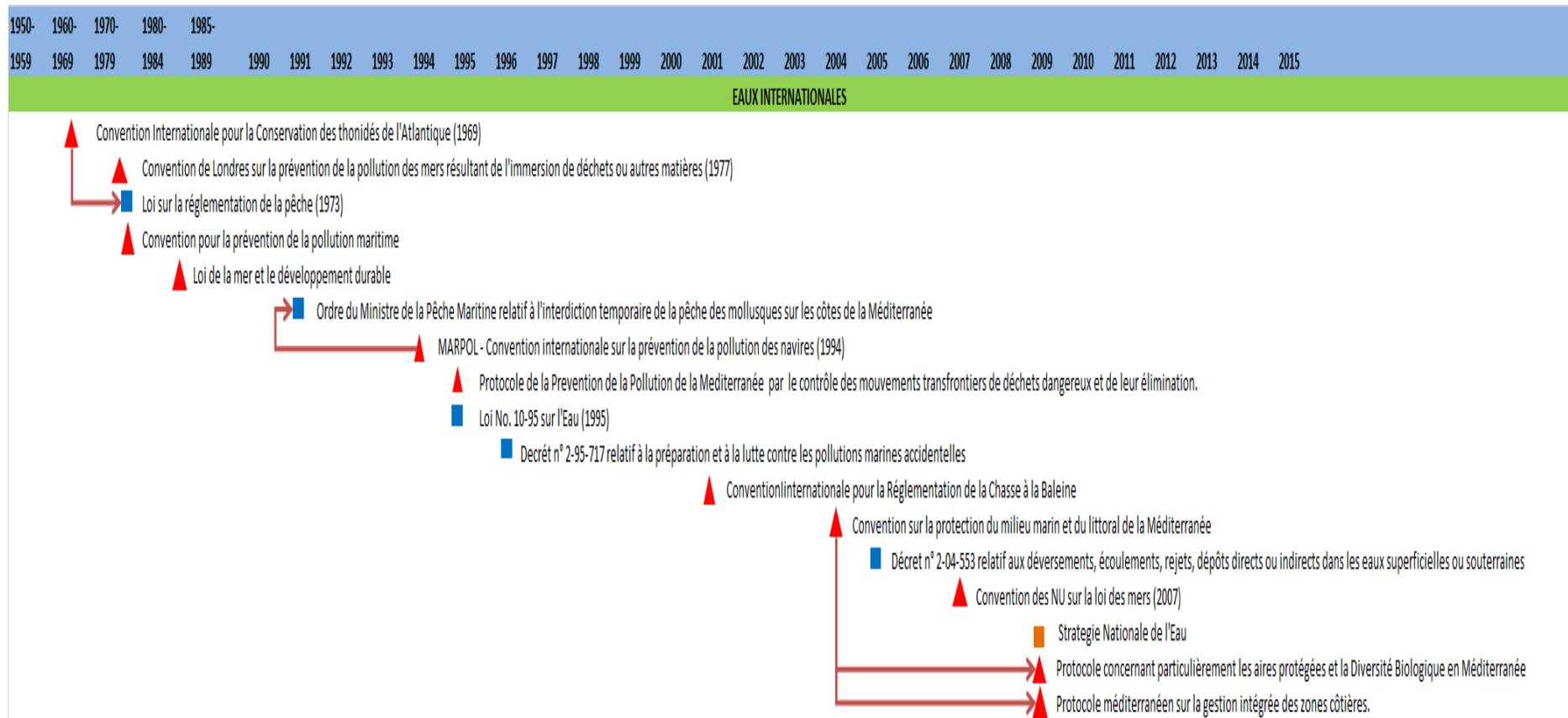


Figure 3.6 : Chronologie-Eaux internationales



4. LE PORTEFEUILLE DU FEM AU MAROC

97. Ce chapitre présente un aperçu de l'appui du FEM au Maroc. Il résume le portefeuille du FEM par type de projets, les phases de reconstitution du FEM, les agences et les domaines d'intervention. Il analyse également le Programme de micro-financements du FEM et les projets régionaux et mondiaux auxquels le Maroc a participé.

4.1. Définition du portefeuille du FEM

98. L'évaluation du Portefeuille du Maroc comprend toutes les propositions de projets FEM soumises au FEM jusqu'au 31 décembre 2014, y compris des propositions de projets qui sont au stade pré-approbation, des propositions de projets abandonnés, des projets approuvés mais dont la mise en œuvre n'a pas encore commencé, des projets annulés, des projets qui sont en cours d'exécution, et des projets achevés. Le portefeuille comprend également des activités soutenues par le Programme de micro-financements du FEM. En ce qui concerne ce programme, les données des projets approuvés jusqu'au 16 août 2013 ont été prises en considération.

99. Pour identifier ces activités, les données sur les projets du FEM ont été téléchargées à partir du système de gestion de l'information du FEM (PMIS).⁴⁹ Les données sur les subventions du Programme des micro-financements au Maroc ont été fournies par le coordonnateur national. La liste des projets établie à partir du système de gestion de l'information de projets du FEM a ensuite été partagée avec le point focal opérationnel du FEM au Maroc et les diverses agences du FEM pour vérification de l'information. En outre, les données du portefeuille ont également été triangulées avec d'autres sources d'information disponibles, y compris des documents disponibles à travers le PMIS. Grâce à ce processus itératif, l'ensemble des données a été mis à jour et les projets manquants ont été identifiés. Une liste finale de 32 projets nationaux, 33 projets régionaux et mondiaux⁵⁰, et 166 micro-financements⁵¹ relatifs au portefeuille du Maroc a été préparée.

4.2. Présentation des projets du portefeuille

100. Le tableau 4.1 présente un aperçu du portefeuille du FEM Maroc - y compris les projets nationaux, régionaux et mondiaux en termes de nombre de projets, l'appui du FEM et co-financement par domaine d'intervention. Le montant alloué par le FEM jusqu'à décembre 2014 est estimé à 123,8 millions de dollars US pour 32 projets nationaux.

101. Un cofinancement de 886.5 millions de dollars US a été apporté par d'autres organisations partenaires. En outre, le FEM a alloué 4,7 millions de dollars US pour 166 activités des projets de micro-financement au Maroc. Ces activités impliquent des engagements d'un cofinancement total à hauteur de 5,1 millions de dollars US.

102. Aussi, le Maroc a participé à 33 projets régionaux et mondiaux avec un soutien total de la part du FEM à hauteur de 296 millions de dollars US. Des détails supplémentaires sur

⁴⁹ Project Management Information System (PMIS).

⁵⁰ En cours de préparation de ce rapport, un projet régional (FEM ID 9047) a été soumis au FEM le 9 Mars 2015. Etant en état d'attente, ce projet n'a pas été inclus dans l'analyse du portefeuille.

⁵¹ La liste des projets de microfinancement est disponible à l'adresse suivante : https://sgp.undp.org/index.php?option=com_sgpprojects&view=allprojects&Itemid=211

ces projets sont développés ultérieurement. Le portefeuille complet de projets nationaux, régionaux et mondiaux se trouve à l'annexe H.

Tableau 4.1 : L'appui du FEM aux projets nationaux, régionaux, mondiaux, et le Programme de micro-financement (SGP) par domaines d'intervention

Domaine d'intervention	Projets Nationaux						Projets régionaux et mondiaux					
	Nb	%	Subvention du FEM		Cofinancement		Nb	%	Subvention du FEM		Cofinancement	
			US\$ M	%	US\$ M	%			US\$ M	%	US\$ M	%
BD	9	28	19.8	16	23.0	3	5	15	25.2	9	35.3	6
CC	12	38	75.6	61	743.2	84	6	18	57.7	19	247.0	42
EI	1	3	5.2	4	20.0	2	7	21	48.9	17	67.6	12
DS	0	0	0.0	0	0.0	0	7	24	13.6	5	50.2	9
MFA	5	16	14.4	12	64.4	7	4	12	112.6	38	121.9	21
POP	5	16	8.8	7	35.8	4	4	12	38.1	13	63.2	11
Total	32	100	123.8	100	886.5	100	33	100	296.0	100	585.3	100
SGP	166		4.7		5.1							
Grand total			128.5		891.6		33		296.0		585.3	

Note : BD = biodiversité CC = Changement Climatique, EI = Eaux internationales, DS = Dégradation des sols, MFA = Domaines d'intervention multiples, POP = Polluants organiques persistants.

a) Les fonds du FEM et les montants de cofinancement alloués pour les projets régionaux et mondiaux représentent les montants totaux fournis pour tous les pays participants confondus.

103. La section suivante met en lumière l'appui du FEM aux projets nationaux en termes de ressources financières et nombre de projets, selon le type de projet, la phase de reconstitution, l'agence d'exécution et le domaine d'intervention.

L'appui du FEM selon le type de projet

104. Conformément au tableau 4.2, le total des investissements financiers dans les projets nationaux est de 1,010.3 million US\$ avec un financement du FEM d'un montant de 12% et le co-financement de diverses sources pour un montant de 88%. Le portefeuille national du Maroc présente une distribution asymétrique de type de projet avec 18 projets de type grande envergure (95% des subventions du FEM), 6 projets de taille moyenne (4% des subventions du FEM) et 8 activités habilitantes (1% des subventions du FEM).

105. En outre, 86% de l'investissement financier total des activités habilitantes provient de subventions du FEM. Le co-financement contribue à 88% du total des investissements financiers dans les projets de grande envergure.

Tableau 4.2 : L'appui du FEM aux projets nationaux par modalités (en millions de dollars US)

Types de projet	Nb	Subvention du FEM	Cofinancement	Total	Subvention du FEM - %	Cofinancement %
Activité habilitante	8	1,7	0,3	2.0	86	14
Projet de taille moyenne	6	5,1	31.8	37	14	86
Projet de grande envergure	18	117	854.4	971,4	12	88
Total	32	123,8	886.5	1 010,3	12	88

L'appui du FEM par phases de reconstitution

106. Tous les projets nationaux font partie de la phase FEM-1 à la phase FEM-6. Aucun projet n'est actuellement dans la phase pilote initiale. Le tableau 4.3 résume les subventions du FEM allouées aux projets en fonction de leur statut : 13 projets complétés, 6 projets en cours d'exécution et 13 projets en phase d'examen. Un nouveau projet du FEM-6 est également en phase d'examen : *Renforcement de la résilience aux changements climatiques du secteur des ports marocains* (FEM ID 6951). C'est un projet de grande envergure grâce à une subvention du FEM de 6,2 millions de dollars US provenant du Fonds spécial du changement climatique (SCCF). C'est le 3^e projet du portefeuille national marocain appuyé par ce Fonds.

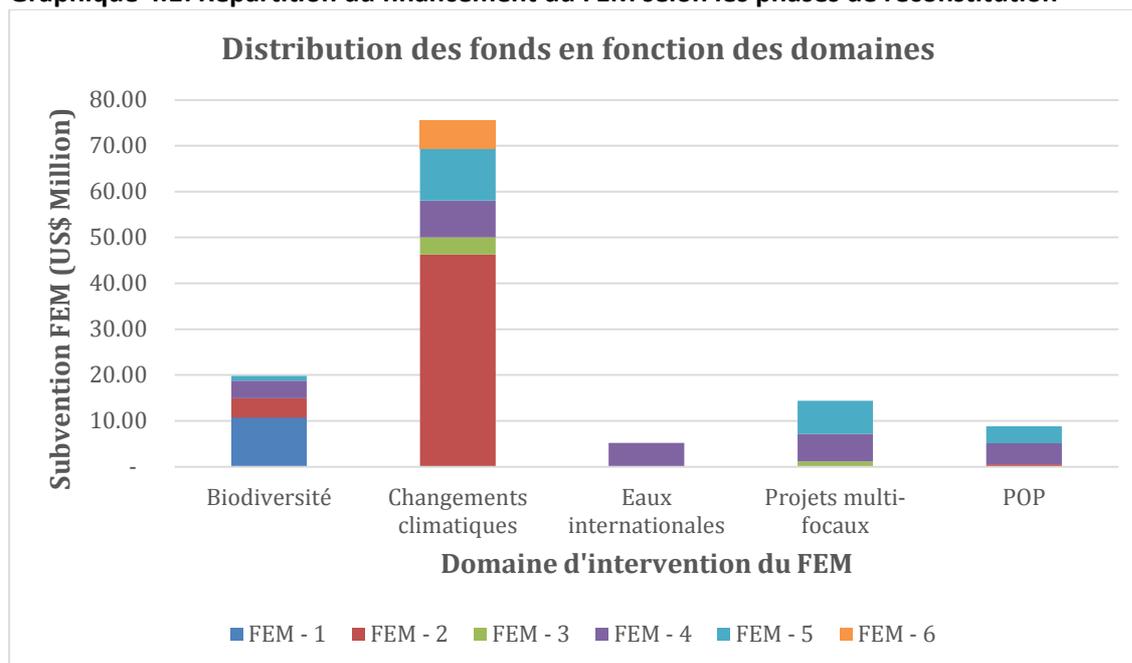
Tableau 4.3 : Appui du FEM aux projets nationaux par phases de reconstitution et statut

Phases du FEM	Complété		En phase de mise en œuvre		En cours d'examen ^a		Total	
	Nb	Subvention du FEM (US\$ M)	No.	Subvention du FEM (US\$ M)	Nb	Subvention du FEM (US\$ M)	Nb	Subvention du FEM (US\$ M)
FEM - 1	3	10,7	0	0	0	0	3	10,7
FEM - 2	5	51,1	0	0	0	0	5	51,1
FEM - 3	3	1,9	1	3.	0	0	4	4,9
FEM - 4	2	2,4	4	10,3	4	14,9	10	27,6
FEM - 5	0	0	1	0.2	8	23,1	9	23,4
FEM - 6	0	0	0	0	1	6,2	1	6,2
Total	13	66,1	6	13,5	13	44,2	32	123,8

Note a : se réfère à des projets en phase d'examen ou approuvés, mais pas encore mis en œuvre.

107. Le tableau 4.3 illustre l'appui du FEM concernant chaque domaine d'intervention par phases de reconstitution. Sous FEM 1, trois projets de biodiversité, alors que pendant FEM-4, le nombre de projets a augmenté à 10. FEM 2 a le plus grand montant de subvention du FEM (51,1 millions \$US), avec 91% dans le domaine du changement climatique. La phase 2 du FEM a connu une hausse majeure dans le financement relatif au domaine du changement climatique. Cela est dû au projet ISCC (FEM ID 647), qui a bénéficié d'une subvention du FEM d'un montant de 43,2 millions de dollars US.

Graphique 4.1: Répartition du financement du FEM selon les phases de reconstitution



L'appui du FEM par Agence du FEM

108. Les projets du FEM ont été mis en œuvre par huit agences d'exécution du FEM. Le tableau 4.4 présente la répartition des projets nationaux par Agence d'exécution. En termes de nombre de projets, le PNUD est la principale agence d'exécution ayant 14 projets, suivi par la Banque mondiale avec 6 projets et le PNUE, 5 projets. En termes de subventions du FEM, la Banque mondiale est la principale Agence d'exécution du FEM bénéficiant de 57% des fonds, tandis que le PNUD et le PNUE gèrent respectivement 19% et 1% des subventions du FEM. Cela met en évidence les différences historiques dans l'échelle des projets que les agences mettent en œuvre. Quant au cofinancement, la Banque mondiale représente 70% du cofinancement total généré en faveur du portefeuille du FEM Maroc.

Tableau 4.4 : Appui du FEM aux projets nationaux par Agence et Etat

Agence	Complété	En phase de mise en oeuvre	En cours d'examen	Total Projets	Subvention du FEM (US\$ M)	Cofinancement (US\$ M)
BAD			1	1	2,7	17,6
BERD			1	1	6,2	48,9
FAO			2	2	4,3	33,6
FIDA			1	1	6,5	24
FIDA /ONU DI		1		1	6.	18,9
PNUD	7	3	4	14	23,8	109,3
PNUE	3	1	1	5	1,5	6
ONU DI		1		1	2,4	4,9
BM	3		3	6	70,4	623,4
Total	13	6	13	32	123,8	886,5

Note : BAD = Banque africaine de développement, BM = Banque mondiale

L'appui du FEM par domaines d'intervention

109. Le tableau 4.5 présente un aperçu du nombre des projets du FEM, les subventions du FEM et le cofinancement par domaine d'intervention au Maroc. Les projets relatifs au changement climatique (37%, 12 projets) et à la biodiversité (28%, 9 projets) comprennent 65% des projets nationaux du FEM. Ils sont suivis par les projets relatifs aux domaines multiples, les Polluants organiques persistants (16%, 5 projets chacun), et les eaux internationales (3%, 1 projet).

110. En termes de subventions du FEM, les changements climatiques représentent la plus grande part (61%), suivi par la biodiversité (16%), domaine multiple (12%), les polluants organiques persistants (7%) et les eaux internationales (4%). En ce qui concerne le cofinancement, le changement climatique a été en mesure de générer près de 10 dollars US pour chaque 1 dollars US de subventions disponibles du FEM.

Tableau 4.5 : Appui du FEM aux projets nationaux par domaines d'intervention et statut (US\$ M)

Domaine d'intervention	Complété			En cours d'examen			En phase de mise en œuvre			Total		
	Nb	Subv. du FEM	Cofin.	Nb	Subv. du FEM	Cofin.	Nb	Subv. du FEM	Cofin.	Nb	Subv. du FEM	Cofin.
BD	5	15,2	10,6	2	3,5	8,9	2	1,2	3,5	9	19,8	23
CC	4	47,1	537,5	6	24,7	184,1	2	3,9	21,7	12	75,6	743,2
EI	0	0,0	0,0	1	5,2	20,0	0	0	0	1	5,2	20,0
MFA	2	1,2	2,2	2	7,2	43,4	1	6,0	18,9	5	14,4	64,4
POP	2	2,7	5,2	2	3,7	25,7	1	2,4	4,9	5	8,8	35,8
Total	13	66,1	555,5	13	44,2	282,1	6	13,5	48,9	32	123,8	886,5

Note : BD = Biodiversité, CC = Changement Climatique, EI = Eaux internationales, DS = Dégradation des sols, MFA = Domaines d'intervention multiples, POP = Polluants organiques persistants.

Le Programme de micro-financements

111. Depuis 2009, le Programme de micro-financements a soutenu 166 activités communautaires au Maroc. Ce programme a reçu le soutien financier d'un montant total de 4,7 millions de dollars US, couvrant la biodiversité, les changements climatiques (adaptation et atténuation), la dégradation des terres, les eaux internationales, et les POP, en plus des projets relatifs aux domaines multiples. Le programme mobilisait 5,1 millions de dollars US, en espèces destinés au cofinancement et 4,9 millions de dollars US en ressources en nature pour un total de 166 projets exécutés par la société civile et les organisations communautaires.

112. Le Programme de micro-financements au Maroc a soutenu principalement des initiatives dans le domaine de la biodiversité, avec 2,0 millions de dollars US (43%), suivi par le changement climatique avec 1 million de dollars US, (22%). Le tableau 4.6 présente la répartition des micro-financements selon les domaines d'intervention par montants de subventions et cofinancement⁵².

⁵²La liste des projets de micro-financement est disponible à l'adresse suivante : https://sgp.undp.org/index.php?option=com_sgpprojects&view=allprojects&Itemid=211&paging=1

Tableau 4.6 : Portefeuille des micro-financements par domaine d'intervention et montants des subventions

Domaines d'intervention	Nb	Subvention	Cofinancement (dollars US en espèces)	Cofinancement (dollars US, en nature)
Biodiversité	65	2.013,139	2.032,119	2.238,393
Changement climatique	35	1.038,856	1.743,980	1.081,912
Changement climatique (Adaptation)	14	310,953	502,722	464,529
Eaux internationales	3	96,547	68,791	71,530
Dégradation des sols	17	515,007	228,592	382,243
Domaine multiple d'interventions	31	710,523	555,809	635,384
Polluants Organiques Persistants	1	40,151	10,675	13,798
Total	166	4.725,176	5.142,689	4.887,790

113. L'implication du Maroc dans les projets régionaux et mondiaux appuyés par le FEM est importante. 33 projets ont des composantes pertinentes au Maroc, 17 projets régionaux et 16 projets mondiaux.

114. Parmi tous les projets régionaux dans lesquels le Maroc a participé, les eaux internationales représente le premier domaine d'intervention avec 5 projets, suivi par la dégradation des sols et les POP avec 4 projets chacun (les détails figurent dans le tableau 4.7). La distribution des projets mondiaux est légèrement différente. La majorité des projets mondiaux auxquels le Maroc a participé concernent le changement climatique et la dégradation des sols (4 projets chacun), la biodiversité et le domaine d'intervention multiple (3 projets chacun).

Tableau 4.7 : Distribution des projets régionaux et mondiaux par domaines d'intervention

Domaine d'intervention	Projets régionaux			Projets mondiaux			Total		
	Nb	Subvention du FEM (US\$ M)	Cofinancement (US\$ M)	Nb	Subvention du FEM (US\$ M)	Cofinancement (US\$ M)	Nb	Subvention du FEM (US\$ M)	Cofinancement (US\$ M)
BD	2	16,1	30	3	9,2	5,2	5	25,2	35,3
CC	2	17,5	150.	4	40,2	97.	6	57,7	247,0
EI	5	40,2	45,5	2	8,7	22,1	7	48,9	67,6
DS	4	3,4	7,5	4	10,2	42,7	8	13,6	50,2
MFA	1	12,9	36,5	3	99,7	85,4	4	112,6	121,9
POP	4	38,1	63,2	0	0	0	4	38,1	63,2
Total	18	128,1	328,6	16	167,9	252,5	34	296	585,3

Note : BD = Biodiversité, CC = Changement climatique, EI = Eaux Internationales, DS = Dégradation des sols, MFA = Domaines d'intervention multiples, POP = Polluants organiques persistants.

115. Le Maroc a été impliqué dans des projets régionaux et mondiaux depuis la phase pilote du FEM (tableau 4.8). A travers les phases du FEM, le nombre de projets a augmenté, à l'exception des baisses dans le FEM 2 et le FEM 5. Pendant le FEM-4, le Maroc faisait partie de huit projets régionaux et cinq projets mondiaux.

Tableau 4.8 : Distribution des projets régionaux et mondiaux par phases de reconstitution du FEM

Phases du FEM	Projets régionaux			Projets mondiaux			Total		
	Nb	Subvention du FEM (US\$ M)	Cofinancement (US\$ M)	Nb	Subvention du FEM (US\$ M)	Cofinancement (US\$ M)	Nb	Subvention du FEM (US\$ M)	Cofinancement (US\$ M)
Phase Pilote	2	20,8	1,7	2	9,7	2,5	4	30,5	4,3
FEM – 1	3	22,0	36	1	30	90.	4	52,0	126
FEM – 2	0	0	0	1	0,8	0,2	1	0,8	0,2
FEM – 3	1	25	35	4	9,9	11,5	5	34,9	46,5
FEM – 4	8	38,4	95,2	5	67,8	66,6	13	106,3	161,8
FEM – 5	4	21,9	164,9	3	49,8	81,7	7	71,7	246,6
Total	18	128,1	328,6	16	167,9	252,5	34	296	585,3

4.3. Rôles et responsabilités des acteurs

116. Le Maroc a élaboré un ensemble de priorités stratégiques dans le domaine de la préservation de l'environnement et du développement durable initié à l'échelle nationale ou dans le cadre des accords environnementaux multilatéraux (AEM)⁵³. Les rapports nationaux de mise en œuvre des AEM ont contribué à la définition de nouveaux portefeuilles de projets soumis au financement du FEM.

117. Les idées de projets sont définies sur la base de consultations ministérielles, selon les priorités nationales et adossées à des stratégies nationales (Energie, Plan Maroc Vert, Stratégie logistique, Stratégie de développement des zones montagneuses, stratégie forestière, etc.).

118. Depuis la mise en place du nouveau dispositif d'allocation des ressources et de renforcement de la visibilité par rapport aux ressources, toutes les idées de projets sont définies préalablement dans le cadre d'un appel à projets ouvert aux institutions nationales. Le Département de l'environnement, en tant que Point focal Opérationnel (PFO) du FEM au Maroc (voir ci-après), organise les consultations nationales pour arrêter les idées de projets. Une fois les idées sont définies, les agences du FEM sont appelées, selon leurs avantages comparatifs, à aider au développement d'idées et à la formulation de projets selon le format requis par le FEM. Les agences et promoteurs de projet du FEM-5 étaient ainsi plus diversifiés.

4.4. Mécanismes du point focal du FEM

119. Les lignes directrices du FEM prévoient deux points focaux : le point focal politique et le point focal opérationnel. Chaque pays participant désigne un point focal opérationnel du FEM pour coordonner et suivre les projets au niveau de l'État et un point focal politique pour

⁵³ Cf. document technique : Cadre juridique environnemental du Maroc (Country Environmental Legal Framework), 2015.

les questions politiques. Au Maroc, le Département de l'environnement représente les points focaux opérationnel et politique du FEM.

Préparation et procédure d'approbation des projets financés par le FEM

120. Le point focal opérationnel (PFO) assure le rôle de coordonnateur pour les questions intéressant le FEM au niveau national et assure la liaison avec le Secrétariat et les agences du FEM. Chargé des aspects opérationnels, il approuve les projets en conformité avec les plans et priorités du pays. Il facilite le travail de coordination, d'intégration et de consultation au niveau national.

121. Le PFO facilite la consultation générale entre les parties prenantes impliquées et fournit l'information en retour sur les activités du FEM dans le pays. Le processus de consultation est mis en place par le PFO qui réunit un Comité regroupant tous les ministères concernés, les représentants des agences gouvernementales ainsi que les représentants du secteur privé et les ONG concernées. Il organise également des ateliers de concertation et d'information avec ce Comité au début et à la fin de chaque cycle de reconstitution du FEM.

Défis rencontrés par le point focal opérationnel du FEM et les points focaux des conventions internationales sur l'environnement

122. D'une part, selon des entretiens avec le PFO et les points focaux du FEM, plusieurs défis sont posés pour la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et l'implémentation, le suivi et l'évaluation des projets appuyés par le FEM, notamment :

- (a) le manque de personnel motivé et compétent à la fois aux niveaux national, régional et local ;
- (b) l'absence de bases de données pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des projets du FEM ;
- (c) la faible implication des points focaux du FEM et des conventions internationales aux réunions consacrées au processus d'évaluation des projets (avis sur les termes de référence, les rapports d'évaluation et le suivi des résultats et des recommandations) ;
- (d) l'absence d'une entité nationale chargée du suivi et de l'évaluation de manière à rendre cette activité plus systématique ;
- (e) l'absence d'un mécanisme de partage des connaissances émanant des points focaux du FEM et des conventions internationales.

123. D'autre part, le manque de synergies entre les différents points focaux des conventions et les autres parties prenantes (agences du FEM, départements concernés, société civile, etc.) a constitué une source de confusion. Les diverses activités et modalités nationales ne sont pas toujours connues et encore moins partagées avec les autres parties prenantes nationales sur les questions relatives au FEM.

5. RESULTATS, EFFICACITE ET VIABILITE

124. Le présent chapitre examine les questions clés concernant les résultats de l'appui du FEM au Maroc en termes de résultats, d'efficacité et de viabilité. Les données relatives à ces résultats ont été triangulées à partir de sources différentes, y compris la revue documentaire, des entretiens et les visites de terrain. L'analyse ne vise pas à attribuer directement les résultats des activités du FEM, mais évalue la contribution des projets du FEM à la réalisation des résultats escomptés.

125. Neuf projets nationaux du portefeuille du Maroc ont été notés par les évaluations finales et les rapports de l'état d'avancement de la mise en œuvre (PIR) concernant le progrès vers les objectifs fixés. Aussi, quatre projets nationaux sur treize projets complétés ont été notés par leurs évaluations finales : un projet a été classé comme '*satisfaisant*' : *Alimentation solaire intégrée à cycle combiné* – ISCC (FEM ID 647), deux projets ont été jugés comme '*modérément satisfaisants*' : *Projet de Gestion des Aires Protégées* - PGAP (FEM ID 409) et *Développement du marché des chauffe-eau solaire* – PROMASOL (FEM ID 646), et un projet a été classé '*incertain*' : *Mise à niveau de l'énergie et de l'environnement dans le parc industriel de Sidi Bernoussi-Zenata à Casablanca* - MNEE (FEM ID 1838).

126. Cinq des six projets en cours d'exécution ont été suivis par les PIR. Parmi ces projets, deux ont été notés '*satisfaisants*' : *Programme de Gestion Sécurisée et d'Élimination des PCB au Maroc Piller I* (FEM ID 3082), et *Intégration du changement climatique dans la mise en œuvre du Plan Maroc Vert* - PICCPMV (FEM ID 3967). Les trois autres ont été considérés '*modérément satisfaisants*' : *Code de l'efficacité énergétique dans les bâtiments résidentiels et renforcement de l'efficacité énergétique dans les bâtiments commerciaux et hôpitaux au Maroc* – CEEB (FEM ID 2554), *Intégration de la Biodiversité dans les chaînes de valeur des Plantes Aromatiques et Médicinales Méditerranéennes au Maroc* - PAM (FEM ID 3919) et le *Programme LBC (Lampes à Basse Consommation)* – EEL (FEM ID 4139).

127. Différents éléments collectés et triangulés mettent en évidence les résultats suivants, présentés par domaines d'intervention du FEM.

5.1. Résultats par domaine d'intervention

Biodiversité

Des capacités institutionnelles renforcées

128. Depuis les années 90, le FEM a soutenu un certain nombre d'initiatives stratégiques visant à préserver la biodiversité au Maroc. L'*Etude nationale sur la biodiversité* conduite en 1997 (FEM ID 149) a servi à l'élaboration de la Stratégie nationale pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et le Plan d'action national (NBSAP, 2004). L'objectif principal était de concilier les réalités économiques et sociales avec les exigences écologiques du Maroc, comme indiqué dans le projet *Stratégie nationale de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique et le Plan d'action national (2004)* – CHM (FEM ID 484).

129. Ces efforts ont été suivis de trois activités habilitantes à travers les initiatives suivantes : le *Développement du Centre d'échange d'information, Évaluation des capacités pour l'APA et la Taxonomie au Maroc et la mise à jour de la Stratégie et du Plan d'action nationaux pour la Biodiversité SPANB* (FEM ID 3008), le *Renforcement des capacités nationales d'auto-évaluation pour la gestion globale environnementale* (ANCRE) (FEM ID 1820); et la *Planification nationale en matière de diversité biologique en appui à la mise en œuvre du plan stratégique 2011-2020 de la CDB au Maroc* (FEM ID 4853).

Lier la conservation de l'environnement aux moyens de subsistance

130. La transhumance a constitué un champ de prédilection de la conservation de l'environnement associée aux moyens et ressources de subsistance des transhumants et villageois du versant sud du Haut Atlas. En dépit de la grande résilience de sa végétation, la biodiversité de cette zone est menacée, notamment par la mise en culture, le surpâturage localisé, les prélèvements de bois-énergie et la chasse.

131. En termes de gestion des ressources naturelles, le projet *Conservation de la biodiversité par la transhumance dans le versant sud du Haut Atlas* (CBTHA, FEM ID 1) a permis la régénération du terrain de l'Agdal, un pâturage d'altitude pour l'utilisation partagée de la communauté transhumante, la promotion de l'ghorm, système traditionnel utilisé pour éviter les mauvaises pratiques de collecte du bois. En outre, l'utilisation du gaz a partiellement remplacé la combustion domestique du bois. Les transhumants et villageois ont commencé à plaider pour des activités de reboisement. Cependant, les autorités locales interviennent désormais dans les pratiques nuisant à la couverture végétale et à la biodiversité (récolte d'arbustes et parcours de compensation) et soutiennent les services techniques pour l'amélioration des pâturages et l'approvisionnement des ménages en énergie. Une meilleure protection de la gazelle de Cuvier de la réserve d'Iguernane dans la région d'Ouarzazate, à travers la sensibilisation de la population locale et la mise en place de barrières de protection est à mettre sur le compte de cette initiative.

L'avantage comparatif de la protection des aires protégées

132. Une analyse consolidée de dix aires protégées effectuée utilisant le Système d'information géographique (SIG) et la télédétection de données mondiales conclut que les pertes de couverture forestière à l'intérieur des limites des zones protégées sont relativement faibles (2001-2012). Ces pertes sont pour le Parc National Toubkal de l'ordre de 0,57 ha (0,11%) et pour le Haut Atlas oriental de 2,26 ha (0,24%). De 2010 à 2012, le parc national d'Al Hoceima a perdu l'équivalent de 79,32 ha (2,59%). Jbel Moussa et Jbel Bouhachem ont également perdu respectivement 81,92 ha (1,03%) et 30,75 ha (1,99%). L'imagerie par satellite montre actuellement que les aires protégées n'ont pas connu une déforestation importante à l'intérieur de leurs limites, c'est-à-dire qu'elles ont perdu 0,9% de leur superficie forestière totale en moyenne. Le Maroc a perdu 2% du couvert forestier au cours de la même période (2001-2012)⁵⁴. Ainsi, la protection des aires protégées a contribué à mieux préserver les forêts de la déforestation. Il est ainsi juste de dire que

⁵⁴ Cette donnée concerne seulement la perte nationale en couvert forestier, et démontre que la protection forestière est efficace. Dans la même période d'importantes activités de reforestation au niveau national (FAO, 2011), qui mitigent les pertes enregistrées ont été réalisées.

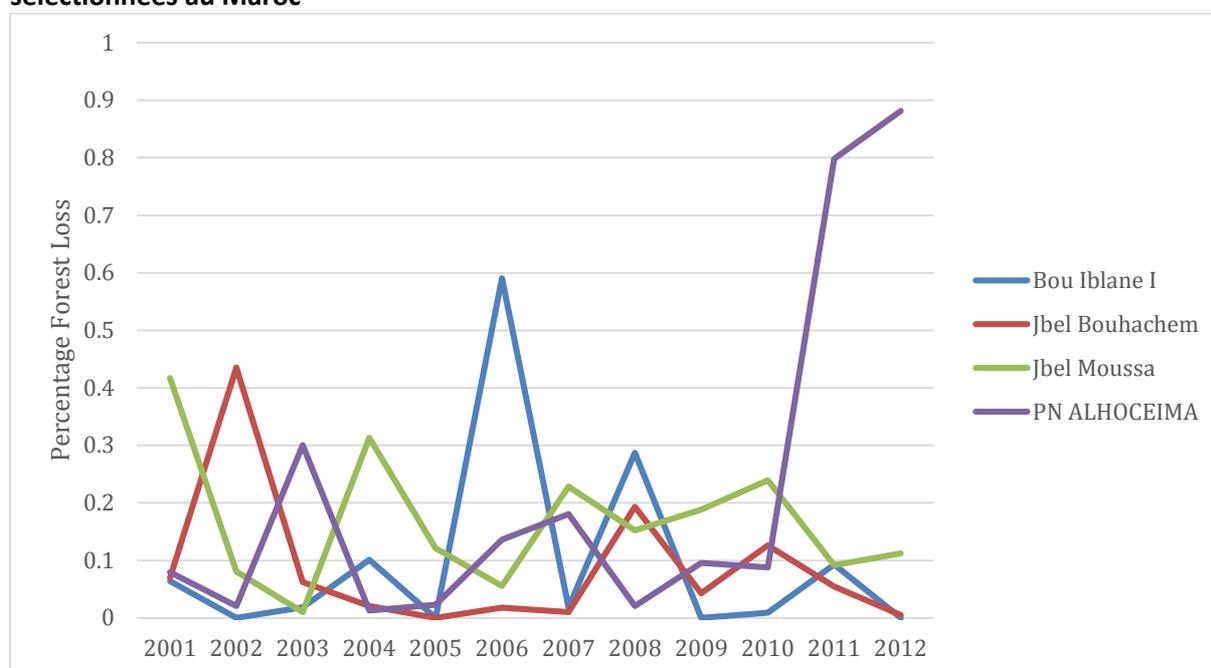
l'appui du FEM a consolidé la préservation efficace de la couverture forestière au Maroc (PGAP, FEM ID 409)⁵⁵.

Tableau 5.1 : Couvert forestier dans les aires protégées appuyées par le FEM au Maroc (2001-2012)

Aires protégées	Couvert forestier en 2000 (Hectares)	Couvert forestier en 2012 (Hectares)	Pertes (Hectares)	Pertes %	Gain (Hectares)	Gain %
Aghba	298,83	298,58	-0,25	-0,08%	0,00	0,00%
Bou Iblane I	869,76	859,57	-10,19	-1,17%	0,16	0,02%
Bou Iblane II	1 717,74	1 702,97	-14,77	-0,86%	0,00	0,00%
Bou Naceur	36,24	36,24	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Chekhar	249,19	249,03	-0,16	-0,06%	1,03	0,41%
Jbel Bouhachem	7 950,85	7 868,94	-81,92	-1,03%	11,25	0,14%
Jbek Krouz	0,00	0,00	0,00		0,00	
Jbel Moussa	1 547,78	1 517,03	-30,75	-1,99%	43,61	2,82%
Jbel Tichoukt	1 469,67	1 465,68	-3,99	-0,27%	0,00	0,00%
PN ALHOCEIMA	3 057,99	2 978,67	-79,32	-2,59%	2,74	0,09%
PN HAUT	958,02	955,75	-2,26	-0,24%	0,00	0,00%
PN KHENEFISS	0,00	0,00	0,00		0,00	
PN TOUBKAL	519,12	518,55	-0,57	-0,11%	0,08	0,02%
Tamga	4 022,77	4 020,66	-2,11	-0,05%	0,32	0,01%
Total	22 697,97	22 471,67	-226,29	-1,00%	59,18	0,26%

Source : FEM/Bureau Indépendant de l'Évaluation, 2015. Analyse interne basée sur les données disponibles à l'adresse suivante : <http://earthenginepartners.appspot.com/science-2013-global-forest>

Graphique 5.1 : Pourcentage annuel de la perte du couvert forestier des aires protégées sélectionnées au Maroc



Source : FEM/Bureau indépendant de l'évaluation, 2015. Analyse interne basée sur les données disponibles à l'adresse suivante : <http://earthenginepartners.appspot.com/science-2013-global-forest>

⁵⁵ Cf. *Quatrième rapport national sur la biodiversité au Maroc*, 2009, page 10 et *Maroc - Examen de la performance environnementale*, 2014 page 156.

133. Autre résultat significatif relatif aux aires protégées, une superficie de 475 ha de la couverture végétale a été régénérée avec succès, y compris 75 ha dans le Parc National Toubkal et 400 ha dans les trois réserves (forêts du genévrier, du cèdre et du pin). Des activités substantielles de conservation ont été effectuées au niveau de l'écosystème et de l'espèce locale. D'autre part, une stratégie nationale préparée pour les ongulés a été développée, notamment les mouflons et les gazelles.

Des changements institutionnels et organisationnels importants

134. A mi-parcours du projet PGAP (FEM ID 409), le HCEFLD a mis en place une division spécifique pour soutenir et maintenir les aires protégées du Maroc. Ce changement important consolide la gouvernance institutionnelle du HCEFLD.

135. D'autres exemples de changements organisationnels comme les outils de soutien à la gestion de l'écosystème, le Conseil de la bonne gestion forestière, le SIG, la restauration écologique et la gestion des connaissances (*Gestion intégrée des forêts du Moyen Atlas - GIFMA*, (FEM ID 2275) sont opérationnels. Des changements d'ordre technique ont été mis en place dans le cadre du projet GIFMA, notamment des diagnostics et des études thématiques, des plans de gestion des terres de pâturage et du bois, ainsi que deux plans de développement agrosylvopastoral des communautés rurales ciblées (Tanourdi et Skoura). Enfin, ce projet a également introduit un système de cogestion des ressources forestières avec les populations locales, des partenariats institutionnels pour la gestion intégrée des écosystèmes forestiers, et a conçu un système de gestion des connaissances.

136. Toutefois, si les résultats directs ont été intégrés dans deux Directions régionales des eaux et forêts (DREF), leur généralisation à l'ensemble des DREF n'a pas pu être vérifiée.

Changement climatique

La voie ouverte au développement de l'énergie solaire

137. En plus de la première et de la seconde communication sur le changement climatique, le FEM a aidé le Gouvernement marocain à préparer la Stratégie nationale du changement climatique et son Plan d'action (*Elaboration d'une stratégie de changement climatique et d'un Plan d'action national* (FEM ID 39). Au registre des résultats de l'appui du FEM au développement de l'énergie solaire, la centrale thermo-solaire d'Ain Béni Mathar (ABM) a contribué à l'engagement politique et programmatique du Maroc concernant les technologies solaires à l'horizon 2020. Cela a conduit au développement à grande échelle de l'énergie solaire dans le pays (ISCC, FEM ID 647).

Figure 5.2 : Centrale thermo-solaire d'Ain Béni Mathar (ABM)



Source : <http://www.yabiladi.com> - Publiée le 17.09.2015 à 15h03

138. L'objectif global de 100 000 m² d'installations de panneaux solaires, au cours du projet PROMASOL a été dépassé, pour finalement atteindre 138 000 m² au cours de la mise en œuvre du projet (FEM ID 646). D'autre part, cet objectif atteint a contribué à une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 358 000 tonnes de CO², dépassant l'objectif de 350 000 tonnes. En 2009, après l'achèvement de ce projet, le gouvernement marocain a approuvé et validé la Stratégie nationale de l'énergie, destinée à capitaliser les acquis du programme chauffe-eau solaires (CES), perpétuer et sécuriser ses objectifs sur le long terme.

139. Une stratégie plus large du gouvernement visant à adopter une technologie innovante pour la production d'électricité et le développement des centrales solaires à l'échelle nationale a été développée. En 2010, le gouvernement a créé l'Agence marocaine pour l'énergie solaire (MASEN), une nouvelle agence spécialisée remplaçant l'Office national de l'eau et de l'électricité (ONEE), pour reprendre le leadership de la technologie solaire. Une centrale d'énergie solaire concentrée de 160 MW (Centrale solaire photovoltaïque) été mise en place à Ouarzazate avec l'appui de la Banque mondiale et le gouvernement allemand. Il convient de noter que 90% des 60 travailleurs en charge des opérations et de la maintenance de l'usine sont marocains.

Polluants organiques persistants

140. Le Maroc a travaillé avec le FEM sur la gestion sécurisée des polychlorobiphényles (PCB) (FEM-3), dans le cadre de l'activité habilitante *Appui initial au Maroc pour être en conformité avec la Convention de Stockholm sur les Polluants organiques persistants (POP)* (FEM ID 1673). Cette activité initiale a appuyé l'élaboration du Plan national de mise en œuvre (PNM) pour les POP soumis au Secrétariat de la Convention de Stockholm en 2006.

Mise en place partielle du cadre légal

141. Une assistance technique aux acteurs du secteur public et privé pour augmenter la capacité du pays pour la gestion durable des PCB a été fournie à travers deux initiatives complémentaires, les Piliers I et II du projet PCB (FEM ID 3082 et FEM ID 3383). Plusieurs résultats sont à mettre à l'actif du Pilier I (FEM ID 3082). D'abord, la Commission nationale des PCB a été créée ; elle est active à ce jour. Ensuite, le renforcement du cadre juridique, politique et administratif pour la gestion et l'élimination des PCB ont été partiellement atteints. Enfin, la Commission a produit un projet de décret établissant la liste des produits soumis à des mesures de restrictions quantitatives sur les importations et les exportations, un projet de décret définissant les valeurs seuils des PCB dans l'environnement et les produits alimentaires, et un projet de décret fixant les normes marocaines pour l'utilisation des équipements contenant des PCB en usage, entre autres.

142. Le gouvernement n'a pas encore promulgué ces décrets, et aucune échéance précise n'a été fixée. Seule la loi sur les déchets de PCB (Juillet 2014) a été promulguée et est en vigueur. Des formations ont été menées au sein des ministères en faveur des principales parties prenantes, afin de faciliter l'acceptation du cadre juridique des PCB introduit par cette loi. Les valeurs seuils pour les PCB ont également été adoptées par la Commission nationale PCB, mais ne sont pas encore promulguées.

Plans de gestion complétés

143. Autre résultat significatif, le nombre de plans de gestion complétés au niveau des détenteurs de PCB a été dépassé. En outre, les examens des équipements contaminés aux PCB ont été entrepris. Le troisième résultat, visant l'élimination des PCB pur contenus dans les équipements des industries participantes a été pleinement atteint. Des campagnes de sensibilisation au profit du secteur privé ont eu lieu. Une faible participation du secteur informel et des petites et moyennes entreprises a été remarquée, en raison de leurs difficultés actuelles dans le remplacement des équipements contaminés (PCB, FEM ID 3082).

Encadré 5.1 : Un exemple récent de l'élimination écologique des PCB

Le 2 juin 2015, la LYDEC (concessionnaire de distribution de l'eau et l'électricité) a mis à disposition du groupement Trédi Séché Environnement et Maroc Maintenance, dix-sept transformateurs contenant des Polychlorobiphényles (PCB), qui seront écologiquement éliminés au centre spécialisé de Trédi Saint-Vulbas en France. La LYDEC a également bénéficié d'une campagne d'analyse des PCB de ses transformateurs en exploitation.

Source : Etude de cas, PCB (FEM ID 3082 et ID 3883). Rapport d'évaluation, volume II : Etudes de cas, décembre 2015.

Plateforme de traitement des PCB opérationnelle

144. A la suite du programme PCB, Pilier II (FEM 3383), les normes nationales sur la méthode analytique des PCB sont entrées en vigueur dans le pays en juin 2014. Un laboratoire national a été identifié et chargé de l'échantillonnage, de la collecte et de l'analyse de 6.000 échantillons dans tout le pays. Le laboratoire national a été équipé d'un chromatographe de haute performance capable d'analyser 100 échantillons par jour, renforçant ainsi les capacités nationales en termes d'analyse des POP/PCB.

145. Suite aux études d'évaluation d'impact environnemental et aux procédures de mise en conformité, et avec un peu de retard, la plateforme pour le traitement des huiles minérales contaminées aux PCB et des transformateurs a été établie à Bouskoura. Avant le démarrage effectif de la plateforme, les transformateurs contaminés sont envoyés pour traitement en France. Le nombre prévu d'unités de matériel manipulé est de 2000 par an. L'inventaire révisé des PCB a jusqu'ici identifié plus de 3500 tonnes de transformateurs contaminés dans le pays (au 30 juin 2014).

Figure 5.3 : Plateforme de traitement des PCB à Bouskoura



Figure 5.4 : Plateforme de traitement des PCB à Bouskoura



146. La plateforme pour le traitement des huiles minérales contaminées aux PCB de Bouskoura est opérationnelle depuis le mois d'octobre 2015, (cf. reportage sur la plateforme de la chaîne Médi 1 TV du 13 octobre 2015 à 7:00h). L'installation permet le conditionnement et le stockage des huiles pour l'exportation dans des conteneurs approuvés par l'Organisation des Nations unies (ONU), conformément à la Convention de Bâle. La plateforme est en mesure de traiter 1000 tonnes par an et dispose d'un élément mobile pouvant également traiter d'autres déchets tels que le mercure. Avant l'opérationnalisation de la plateforme de Bouskoura, deux envois ont été effectués pour le traitement (démantèlement et décontamination). Ils contiennent des transformateurs contaminés déconnectés, au-dessus de 5000 ppm. Les transformateurs dont la concentration est inférieure à 5000 ppm seront traités à Bouskoura.

5.2. Mécanismes de l'Adoption plus large en place pour le progrès vers l'impact

147. Comme souligné dans le cadre de la théorie du changement du FEM, une adoption plus large des résultats obtenus par les projets du FEM - par exemple, à travers l'appui du FEM en faveur des stratégies, des techniques, des technologies, des approches, de la gestion des connaissances, et de la capacité institutionnelle - est essentielle si le FEM doit atteindre à long terme des avantages pour l'environnement mondial⁵⁶. Cinq processus de transformation favorisent une adoption plus large au sein du FEM, à savoir la viabilité, l'intégration, la réplique, l'expansion à grande échelle, et l'évolution du marché.

Encadré 5.2 : Les Marocains voient grand et veulent devenir une superpuissance solaire

La plus grande centrale solaire au monde, alimentée par le soleil du Sahara, doit permettre de fournir des énergies renouvelables pour couvrir près de la moitié de l'énergie du pays d'ici 2020. Au cours de ce siècle, l'énergie solaire pourrait avoir le même impact que la production de pétrole en a eu au siècle précédent.

Source : The Guardian, 2 novembre 2015.

<http://www.theguardian.com/environment/2015/oct/26/morocco-poised-to-become-a-solar-superpower-with-launch-of-desert-mega-project>

148. En se basant sur la théorie du changement du FEM, cinq projets achevés ayant une évaluation finale (FEM IDs 1, 409, 646, 647 et 1838) sont pris en compte selon cette analyse. Des formes d'adoption conduisant au progrès vers l'impact en termes de réduction du stress de l'environnement et de l'amélioration de l'état écologique se sont produites dans quatre projets sur cinq. Les connaissances acquises, l'information produite et la capacité institutionnelle créée sont les principaux mécanismes soutenant une adoption plus large. Trois des cinq évaluations finales ont confirmé que l'engagement du Maroc a été le facteur contextuel le plus important pour le progrès vers l'impact. Elles ont en révélé l'importance de l'engagement efficace des parties prenantes pour la mise en œuvre des projets.

149. L'analyse des impacts environnementaux, découlant des projets du FEM, permet de tirer des conclusions relatives à la réduction du stress et l'amélioration de la situation environnementale au Maroc. Aussi, trois aspects relevés dans les projets achevés, permettent d'évaluer l'occurrence d'une adoption plus large des résultats de projet, à savoir

⁵⁶ Pour plus d'informations concernant le cadre de la théorie générique du changement du FEM développé par le Bureau indépendant d'évaluation, voir la section 7.3 de l'étude OPS 5 (FEM BIE 2014b).

l'échange de l'information et la connaissance, le renforcement des capacités institutionnelles, et les stratégies de la mise en œuvre des projets.

150. Le tableau 5.2 présente les impacts environnementaux et une adoption plus large réalisés dans le cadre de 5 projets complétés (FEM IDs 1, 409, 646, 647 et 1838). Deux projets complétés sur cinq sont considérés comme '*modérément satisfaisant*' (PGAP, FEM ID 409 et ISCC, FEM ID 647) ou '*partiellement satisfaisant*' (CBTHA, FEM ID 1) en tenant compte de leur contribution significative à la réduction du stress, à l'amélioration de l'état de l'environnement, à la génération des connaissances et l'information et au renforcement des capacités institutionnelles. Deux projets sont notés '*non réussis*' car leur contribution a été limitée à trois facteurs sur cinq pour PROMASOL (FEM ID 646) et deux facteurs sur cinq pour le projet MNEE (FEM ID 1838).

Tableau 5.2 : Impacts environnementaux et aspects de l'adoption plus large

FEM ID	Impacts environnementaux		Aspects des projets avec une extension plus large			
	Réduction du stress	Amélioration de l'état de l'environnement	Connaissance & Information	Capacité institutionnelle	Stratégie de mise en œuvre	Notation globale
1	1	1	1	1	0	Partiellement satisfaisant
409	1	1	1	1	0	Modérément satisfaisant
646	1	0	0	1	1	Non réussi
647	1	1	1	1	0	Modérément satisfaisant
1838	1	0	0	0	1	Non réussi
Total	5	3	3	4	2	

Tableau 5.3 : L'adoption plus large dans les projets FEM au Maroc

L'étendue de l'adoption plus large	#
La plupart des initiatives de l'adoption plus large adoptées/mises en œuvre	2
Quelques initiatives de l'adoption plus large adoptées/mises en œuvre	1
Quelques initiatives de l'adoption plus large adoptées	1
Pas d'initiatives significatives de l'adoption plus large en place	1
Total	5

151. Les sections suivantes fournissent des exemples spécifiques d'une adoption plus large des résultats finaux de projet contribuant à un progrès vers l'impact en termes de réduction de stress environnemental ou d'amélioration de l'état de l'environnement.

Viabilité

152. Plusieurs projets appuyés par le FEM ne disposent pas de stratégie de sortie. Toutefois, certains projets ont développé des éléments favorisant la viabilité des résultats obtenus.

153. Le programme Shemsi, un programme national pour le développement des chauffe-eau solaire au Maroc, mis en œuvre par l'Agence nationale pour le développement de l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique (ADEREE), vise à consolider et élargir les résultats du projet PROMASOL (FEM ID 646). L'objectif principal de cette nouvelle agence est

d'installer 1,7 millions de m² de panneaux solaires d'ici 2020. Selon l'Association marocaine de l'industrie solaire et éolienne (AMISOLE), 440.000 m² de chauffe-eau solaires ont déjà été installés au Maroc en 2012⁵⁷.

154. Les enseignements tirés sur l'efficacité énergétique (EE) dans le parc industriel de Sidi Bernoussi ont été utilisés pour concevoir des interventions politiques abordant en particulier les questions liées à l'examen des investissements d'efficacité énergétique dans le secteur industriel. Une fois clôturé, le projet MNEE (FEM ID 1838) a bénéficié de l'appui du FFEM (Fonds français pour l'environnement mondial) ce qui a contribué à maintenir le flux de résultats pour une période plus longue.

D'autre part, le projet MNEE a, en quelque sorte, impulsé la nouvelle approche de la gestion efficace des ressources (zone industrielle durable Casablanca-Mohammedia) conduite par la GIZ (PGPE). En effet, ce programme '*Espaces collectifs industriels pour l'environnement (CoZine)*' initié par l'Association IZDIHAR en partenariat avec la Coopération technique maroco-allemande (GIZ), a été mis sur pied pour capitaliser et partager différentes expériences sur les zones industrielles, notamment celle du MNEE. Le but de cette initiative est de mettre en synergie les efforts d'innovation déployés actuellement dans les différentes zones industrielles du Maroc. Une approche participative et de partenariat impliquant d'autres acteurs publics et privés a été adoptée dans ce cadre.

155. Un autre exemple de la viabilité des résultats des projets a été observé dans le cas du projet PCB Pilier I (FEM ID 3082). La procédure d'établissement d'inventaires des équipements contaminés introduite par le projet est toujours en cours. De nouveaux appels d'offres ont été lancés par l'Office chérifien des phosphates (OCP) pour éliminer les équipements contenant des PCB. Un plan a été élaboré pour l'élimination de tous les transformateurs et condensateurs à l'horizon 2017.

156. La Division des zones protégées du Haut-Commissariat des eaux et forêts et de la lutte contre la désertification (HCEFLD), exemple de viabilité institutionnelle, a été créée dans le cadre du projet de PGAP (FEM ID 409). Comme mentionné précédemment, le projet a développé une stratégie nationale pour la gestion des ongulés, pleinement approuvée par le HCEFLD ainsi que par les organismes internationaux spécialisés, tels que le *Sahelo-Saharan Species Interest Group (SSIG)* et l'UICN.

Intégration

157. L'intégration de l'appui du FEM a été observée dans plusieurs cas. Des structures institutionnelles spécifiques ont été mises en place (PGAP, FEM ID 409). Un cadre juridique a été mis en œuvre pour la protection de l'environnement contre les produits chimiques (FEM

Encadré 5.3 : Un gain de 23% sur la facture énergie-eau d'une entreprise industrielle bénéficiaire de l'audit énergétique

Très sceptique quant à la possibilité de gains potentiels sur ses postes électricité-eau, IZDIHAR l'a convaincue de l'investissement minime que représentait le diagnostic de localisation des déperditions. La société a pu réaliser 23% d'économie sur sa facture énergie eau.

Source : Etude de cas, MNEE (FEM ID 1838). Rapport d'évaluation, volume II : Etudes de cas, décembre 2015.

⁵⁷ Renewable Energy Development Dynamic in Morocco. Entretien avec le président d'AMISOLE, USA, 18 juin 2014.

ID 3082) et des stratégies nationales à long terme ont été formulées (PROMASOL, FEM ID 646 et ISC, FEM ID 647).

158. Quelques processus d'adoption plus large ont commencé à prendre place à la suite du PGAP (FEM ID 409). La création d'une division des aires protégées dans HCEFLD était une étape importante dans l'intégration du programme des aires protégées dans le cadre politique et institutionnel du Maroc. Ce programme concernant l'environnement a été déclaré priorité nationale.

159. Un cadre juridique de protection de l'environnement dans la politique gouvernementale a été mis en place et des mesures ont été prises en conséquence (FEM ID 3082 Pilier I et FEM ID 3883 Pilier II). Ces mesures comprennent l'adoption de modalités de l'inventaire de l'équipement contaminé et la Commission nationale sur les PCB. La nouvelle politique de PCB a été intégrée dans diverses lois adoptées et validées par la Commission nationale PCB.

160. Des campagnes conjointes de sensibilisation et de plaidoyer ont créé des conditions favorables pour l'intégration du développement de chauffe-eau solaire dans un cadre politique solide (PROMASOL, FEM ID 646). En 2009, après l'achèvement du projet, le gouvernement marocain a approuvé la Stratégie nationale sur l'énergie renouvelable, capitalisant sur l'expérience du programme et visant pérenniser et sécuriser ses objectifs sur le long terme.

Réplication

161. La réplication d'initiatives du FEM au Maroc s'est produite dans certains cas, en particulier dans le domaine des POP et la gestion des forêts.

162. Dans le cadre de la Commission nationale PCB, de bonnes pratiques opérationnelles ont été partagées au niveau national. L'expérience du projet PCB a été pleinement prise en compte dans l'élaboration de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM). Le partage des résultats du projet a eu lieu à travers le programme régional *Africa Stockpiles Programme* (ASP) relatif à l'élimination des pesticides périmés. Le Maroc a initié et partagé son expertise avec le Rwanda.

Encadré 5.4 : Deux actions majeures qui prolongent le CBTHA

D'une part, la loi n° 113-13 sur la Transhumance pastorale, la gestion et l'aménagement des espaces pastoraux (adoptée par le Conseil du Gouvernement le 15 mars 2015) ;

D'autre part, le Programme transrégional pour le développement des parcours et la régulation des flux de transhumants (en cours de lancement).

Source : Etude de cas, CBTHA (FEM ID 1). Rapport d'évaluation, volume II : Etudes de cas, décembre 2015.

163. Un système de gestion des connaissances a été développé avec les Directions des eaux et forêts (DREF) dans deux communes du couloir Tazekka-Kroucheen. Ce système a créé un espace de consultation et une plateforme pour le partage et l'échange d'informations et de connaissances aux niveaux local, national et international. Un noyau d'expertise dans le domaine de la gestion intégrée des écosystèmes forestiers a été partagé avec tous les partenaires et experts impliqués dans ces activités. Un fonds documentaire riche et diversifié a également été produit, couvrant la gestion communautaire des forêts (FEM ID 2275).

Encadré 5.5 : Augmentation de la demande en chauffe-eau-solaires

Sur ces quatre dernières années, les ventes de ce type de produit doublent chaque année. En général, ce sont les propriétaires de villas qui s'équipent le plus chez nous.

Source : Etude de cas, PROMASOL (FEM ID 646). Directeur marketing BRICOMA, Rabat.

Expansion à grande échelle

164. Les résultats des projets appuyés par le FEM au Maroc relatifs à l'énergie ont contribué au développement de l'énergie solaire à une plus grande échelle. Comme mentionné précédemment, ADEREE a mis en place le projet Shemsi, capitalisant sur l'expérience de PROMASOL (FEM, ID 646).

165. Dans le domaine de l'efficacité énergétique résidentielle, l'approche de réplcation est prévue dans les projets de villes nouvelles au Maroc et les opérations de logements sociaux du groupe Al Omrane⁵⁸. Elles constituent des supports concrets pour l'expansion à grande échelle des résultats de cette initiative de démonstration au niveau national et municipal (CEEB, FEM ID 2275).

Evolution du marché

166. Le marché de l'efficacité énergétique et le développement de l'énergie solaire au Maroc sont en plein essor et quelques projets appuyés par le FEM y ont contribué.

167. Quelques initiatives soutenues par le FEM (ID 646 et ID 647) ont contribué à influencer le marché de l'énergie solaire par l'introduction de changements technologiques dans la production de l'électricité. D'autres projets ont lancé des activités génératrices de revenus pour la protection de l'environnement dans les montagnes du Haut Atlas (Marrakech) et dans le sud (la région d'Ouarzazate). Le parc et les capteurs solaires thermiques installés ont augmenté la capacité de chauffage de l'eau de 5000 m² par an en 1998 à 42 000 m² par an à la fin du projet PROMASOL. Parmi d'autres résultats significatifs, il faut mentionner la réduction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 20 à 14%. Les acteurs de différents secteurs institutionnels

Encadré 5.6 : Changements d'attitude et synergies dans les zones limitrophes des aires protégées

Les changements d'attitude des populations et le niveau de leur prise de conscience vis-à-vis des aires protégées suite aux interventions passées et en cours. Des synergies entre la protection des aires protégées et l'amélioration des conditions de vie de la population à travers la création de gîtes d'éco-tourisme, les coopératives du noyer, des plantes médicinales et aromatiques.

Source : Etude de cas, PGAP (FEM ID 409). Rapport d'évaluation, volume II : Etudes de cas, décembre 2015.

⁵⁸ Opérateur de l'Etat spécialisé dans le secteur de l'habitat et du logement.

(éducation, santé, logement, etc.) sont devenus plus conscients de l'importance de ces questions (PROMASOL, FEM ID 646).

168. Des activités génératrices de revenus ont été introduites au niveau local à travers la promotion de la culture des fruits, l'élevage des chèvres et des moutons et de l'éco-tourisme (CBTHA, FEM, ID 1 et PGAP, ID 409). Une infrastructure touristique de base a été établie dans trois parcs nationaux (Toubkal, Haut Atlas et Khnifiss) et dans trois réserves. Elle comprend des installations de stationnement, des centres d'information et des aires de repos. Une série de brochures d'information et des documents détaillés ont été préparés pour les quatre parcs et les sept réserves. Des ateliers sur le tourisme ont eu lieu dans deux parcs et quatre réserves.

5.3. Gestion des connaissances

Génération de connaissances

169. Dans le portefeuille du FEM au Maroc, 16 projets nationaux sur 32 ont des composantes spécifiques de gestion des connaissances. Les produits de la connaissance les plus fréquents sont les rapports prescrits du FEM, réalisés grâce au soutien de cinq activités habilitantes, qui ont appuyé le Maroc à accomplir ses obligations en tant que pays signataire de conventions internationales sur l'environnement.

170. Dans le cadre de la protection des aires protégées (PGAP, FEM ID 409) et afin de réduire l'exploitation des ressources dans les réserves et parcs nationaux, des études de diagnostic ont été menées et introduites dans les plans de gestion de cinq réserves. En outre, trois parcs nationaux ont adopté leurs plans d'action triennal et le financement proportionnel a été attribué par les autorités locales compétentes. L'investissement dans la génération des connaissances s'est également traduit par l'adoption de nouveaux cours dans les programmes de formation en foresterie au Maroc (Salé et Meknès). Il était aussi évident dans la formation du personnel du Haut-Commissariat concernant la biodiversité, les questions de conservation, la communication, les approches participatives et la gestion de projets. Quelques voyages d'étude à l'étranger ont également été entrepris.

171. Un cadre réglementaire pour l'exploitation durable des plantes médicinales et aromatiques a fourni un guide de bonnes pratiques pour la collecte et un règlement pour une récolte appropriée. Des manuels par espèce ont été produits et sont utilisés à travers le pays. Le cadre réglementaire de l'exploitation durable des plantes médicinales et aromatiques deviendra les Termes de Références officiels pour les contrats conclus entre les entrepreneurs et le HCEFLCD (coopératives, soumissionnaires, etc.), PAM (FEM ID 3919).

Echange et accès à l'Information

172. Conférences, formations et ateliers ont été fréquemment utilisés pour échanger et donner le plus large accès possible à l'information environnementale produite par les projets du FEM. Par exemple, le projet MNEE (FEM ID 1838) a produit une quantité importante de matériel de communication : 3.500 exemplaires de la brochure de présentation du projet, 1.000 exemplaires de bulletins mensuels de l'association (à partir de 2014, le bulletin est publié régulièrement), un site Web (www.izdihar.ma), plusieurs conférences et ateliers de sensibilisation et des rencontres individuelles et de groupes dans les assemblées de

l'association. Les gestionnaires des sociétés industrielles (technologie industrielle - Offset Polyplast - Réfrigérateurs Tarik) interviewés confirment l'efficacité de l'appui du projet MNEE soulignant les bénéfices tirés de diverses activités d'information et de diffusion des technologies de l'efficacité énergétique promues par le projet du FEM.

173. Dans le domaine de la gestion sécurisée des PCB, une session de formation a été organisée au profit des fonctionnaires des douanes des principaux points de passage frontaliers, afin de les informer de leurs rôles et responsabilités dans le suivi et l'identification des sources de PCB potentiels entrant dans le pays. En outre, une réunion avec les détenteurs des PCB a été organisée pour présenter et expliquer le modèle pour le Plan de gestion des PCB. Quant aux résultats, 14 détenteurs de PCB ont développé leur plan de gestion des PCB et les ont transférés au ministère de l'Environnement. Un atelier de partage en faveur des entreprises nationales et internationales d'information spécialisée dans la gestion et l'élimination des PCB a eu lieu les 17 et 18 mai 2011 avec la participation de vingt entreprises fournissant des technologies de PCB et des services spécialisés, des détenteurs de matériel contenant des PCB et d'autres parties prenantes concernées, projet PCB Pilier I (FEM ID 3082).

Sensibilisation

174. Les projets nationaux revus indiquent que des ateliers, des compétitions, des séminaires, des formations, des supports médiatiques, des documents et des campagnes d'information et de sensibilisation ont été organisés au Maroc.

175. Lors de la mise en œuvre du projet PGAP (FEM ID 409), un documentaire vidéo a été produit et distribué aux partenaires. Le documentaire a été adopté et présenté lors d'un atelier international sur l'écotourisme dans les aires protégées tenu à Agadir fin 2007. Plusieurs supports audio et visuels ont été produits dans le projet CBTHA (FEM ID 1). L'expérience du projet a été diffusée par le biais de brochures, d'affiches et de DVD.

176. Une campagne médiatique a été organisée afin d'accroître l'intérêt et le soutien des décideurs et professionnels pour le développement des chauffe-eau solaires. Aussi, quatre séminaires et des ateliers ont été organisés à travers le pays en faveur des différents secteurs et groupes partenaires (santé, éducation, associations d'architectes). Afin d'accroître la demande du marché, une campagne de promotion et de marketing pour les chauffe-eau solaires a été lancée. La demande pour les installations de chauffage solaire de l'eau provenant de différents groupes de consommateurs a été augmentée à la suite de ces efforts, PROMASOL (FEM ID 646).

177. Un sondage d'opinion publique sur l'efficacité énergétique dans le bâtiment au Maroc a été réalisé dans le cadre du projet CEEB (FEM ID 2554). Les parties prenantes interrogées ont déclaré que les décideurs des secteurs public et privé ont été mobilisés par le biais du plan de sensibilisation du projet. Selon les estimations, mille décideurs ont été mobilisés et ont compris les préoccupations de l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment à travers des ateliers de sensibilisation, des brochures (2012) et trois expositions sur l'efficacité énergétique en 2011 (Batimat, Bativert, Batonov).

178. La sensibilisation aux dangers des POP à travers des enseignements ciblant les jeunes générations a été organisée. L'idée était de susciter la compréhension des enjeux et d'accroître les connaissances des étudiants qui éventuellement travailleront dans des domaines pertinents. Toutefois, la participation des universités et du ministère de l'Education a été modeste. Selon le rapport des activités du PNUD (2013), trois cent trente élèves et enseignants ont été formés grâce à l'intégration de modules de formation sur la gestion des POP/PCB dans les programmes de l'enseignement supérieur. Cependant, l'évaluation finale n'a noté qu'un seul séminaire de formation sur le PCB, organisé en 2013. L'équipe d'évaluation n'a pas pu vérifier ces chiffres en raison de l'absence d'interlocuteurs universitaires des facultés concernées.

Renforcement des capacités

179. La formation et le renforcement des capacités constituent l'approche du FEM la plus utilisée au Maroc. Le renforcement des capacités du personnel au niveau national et provincial dans les domaines techniques et de gestion a conduit à une meilleure connaissance de gestion des ressources naturelles (FEM ID 1). La formation comprenait un large éventail de bénéficiaires (bergers transhumants, des représentants des terres collectives (naibs), les agents des autorités locales, des écoliers, des membres des organisations pastorales et associations locales). Une meilleure compréhension des caractéristiques physiques et humaines de la région du projet a été développée. En outre, d'autres compétences ont été développées, telles que la planification et l'organisation locales, la planification participative, le SIG, le suivi et évaluation, la gestion de projet, la mise en place des activités génératrices de revenus, les techniques de plaidoyer, et l'analyse institutionnelle et législative.

180. Le programme de troisième cycle de l'Ecole nationale forestière d'ingénieurs (ENFI) intègre un cours sur le plan de la gestion des aires protégées et la biodiversité. En outre, la conservation et la gestion des aires protégées et de la faune est incluse en tant que domaine de spécialisation de l'ENFI. De même, l'Institut technique royal de l'eau et de la forêt à Salé a introduit un enseignement sur « la gestion des aires protégées » dans le module 1 : Fonctionnement et gestion des écosystèmes forestiers et pastoraux (option : gestion forestière). Ces formations sont institutionnalisées et sont toujours en vigueur (PGAP, FEM ID 409).

181. Des efforts ont été consentis pour le renforcement des compétences dans le cadre du PROMASOL (FEM ID 646), notamment en ce qui concerne les aspects techniques des installations solaires thermiques à grande échelle. De même, dans le cadre du projet ISCC (FEM ID 647), les capacités ont été renforcées avec un programme de S&E conçu pour diffuser les résultats et les enseignements tirés, un plan de gestion environnemental et un plan de renforcement des capacités à l'ONEE. Le projet GIFMA (ID FEM 2275) a entrepris de renforcer les capacités sur l'inclusion de mesures de viabilité dans les plans de développement communautaire.

182. Si la formation sur le terrain a bien fonctionné dans le projet régional MedWetCoast (FEM ID 410), la formation officielle a été moins efficace. L'approche programmatique développée au niveau régional n'a pas été suivie au Maroc. Des formations autonomes ont

eu lieu, mais leur impact reste limité. La formation nationale a tendance à manquer d'interactivité et de coordination avec la formation régionale.

183. Des ateliers de formation technique ont été organisés en faveur des différentes parties prenantes concernées par la gestion sécurisée des PCB (Autorités et administrations locales, société civile, associations, secteur de la recherche et de l'enseignement, détenteurs, sociétés de maintenance, responsables douaniers, etc.). Cette formation a finalement conduit à une sensibilisation accrue et à une meilleure capacité de gestion des PCB. Plusieurs intervenants interrogés (ministères de la Santé, REDAL (Rabat), Maroc Tabacs (Casablanca), etc.), ont exprimé une appréciation positive concernant les activités d'identification, la sécurisation et l'élimination des transformateurs contaminés (PCB, FEM ID 3082).

5.4. Intégration du genre

184. La dynamique de changement que le Maroc connaît depuis plusieurs années a donné lieu à une série de réformes allant dans le sens d'une plus grande égalité entre les sexes. L'avènement du nouveau Code de la famille, les évolutions enregistrées dans le Code du travail et le Code pénal ainsi que la réforme du Code de nationalité, la levée de nombreuses réserves émises à l'encontre de la CEDAW (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes), sont autant de faits marquant une avancée réelle sur le plan des droits des femmes au Maroc.

Encadré 5.7 : Les chiffres du projet de la loi des finances confirment la difficulté de la parité

Ce qui ressort du rapport du budget genre de la loi des Finances 2016 est que l'accès équitable des femmes à tous leurs droits n'est pas encore une réalité. Il reste en effet beaucoup à faire si l'on souhaite atteindre les standards internationaux et mettre en œuvre les dispositions constitutionnelles de la parité.

Source : Le Matin, 5 novembre 2015.

185. Malgré ces progrès, les disparités entre les hommes et les femmes demeurent encore grandes au sein de la société marocaine. L'approche du genre n'est pas encore assimilée et intégrée dans les programmes de développement au Maroc. L'intégration des femmes se fait en général à travers des petits projets locaux.

186. De même, l'intégration du genre dans les projets du FEM est récente⁵⁹. En effet, le FEM a approuvé sa politique d'intégration du genre seulement en 2011. Avant cette date, le FEM s'appuyait sur les politiques propres à ses agences.

⁵⁹ <https://www.thegef.org/gef/gender>

187. Le genre, en tant qu'approche, n'a pas été intégré de manière systématique dans le portefeuille du FEM. Dans nombre de cas, il n'est pas pris en compte dans la conception du projet. Aucune approche spécifique pour l'intégration des femmes n'a été développée dans les projets d'efficacité énergétique PROMASOL (ID FEM 646), ISCC (FEM ID 647), et MNEE (FEM ID 1838) ainsi que dans les projets de PCB (ID FEM 3082 et FEM ID 3883).

Encadré 5.8 : Des initiatives d'autonomisation des femmes

- ✚ Le fonds de roulement a contribué à reconforter l'utilisation de la cuisine au gaz et la diminution des prélèvements de bois-énergie contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de vie de la femme.
- ✚ Des associations de femmes ont développées des activités de développement communautaire et de conservation des ressources naturelles.
- ✚ Les femmes ont été associées à diverses activités de formation.

Sources : Etudes de cas, CBTHA (FEM ID 1), PGAP (FEM ID 409) et GIFMA (FEM ID 2275). Rapport d'évaluation, volume II, décembre 2015.

188. En effet, les femmes ont bénéficié de plusieurs activités relatives à la formation sur la biodiversité, la santé humaine, la commercialisation et le marketing des produits locaux, entre autres. Elles ont aussi bénéficié d'un voyage d'étude à travers le Maroc. Leur participation s'est matérialisée essentiellement à travers les activités génératrices de revenus promues par le programme de micro-financement (SGP), notamment dans le cadre des projets PGAP (ID FEM), CBTHA (ID FEM 1) et GIFMA (ID FEM 2275).

189. Ces activités génératrices ont été spécifiquement destinées aux femmes à travers les Associations communautaires de développement, comme dans la réserve Iguernane (Ouarzazate). Le projet PGAP (ID 409 FEM) a développé des associations de femmes pour la plupart des activités de développement communautaire. Dans d'autres projets, les femmes représentaient seulement 15% des participants à diverses activités de formation (GIFMA, FEM ID 2275). Les femmes sont les bénéficiaires directes des activités génératrices de revenus, bien qu'en général, ces dernières ne figurent pas parmi les responsables des Associations locales. Les interlocuteurs représentant les différentes associations ont clairement expliqué que les coutumes locales limitent la participation des femmes au niveau décisionnel. Les femmes sont souvent représentées par des hommes, notamment au sein des associations locales et groupements communautaires.

190. Depuis la récente Stratégie pour l'utilisation des fonds STAR de la phase opérationnelle 5 (OP5) pour le Maroc, toutes les phases de développement, d'exécution, de mise en œuvre et d'évaluation des projets du FEM doivent désormais être sensibles aux aspects du genre.

5.5. Coopération Sud-Sud

191. Au cours des trois dernières décennies, le Maroc a développé une coopération Sud-Sud dans un certain nombre de secteurs, en particulier avec les pays de l'Afrique subsaharienne. Le FEM a financé des opportunités de coopération Sud-Sud à travers les projets nationaux. Les plus initiatives les plus importantes ont été mises en œuvre à travers des projets régionaux. Quelques cas sont à noter ; par exemple, l'échange d'expériences entre le Maroc et les pays de l'Afrique francophone au sud du Sahara sur des sujets tels que

la diversification des sources d'énergie et la sécurité énergétique, le développement agro-industrie des ressources agricoles et la sécurité alimentaire, et d'infrastructure.

192. Des ateliers et conférences ont été organisés pour présenter l'expérience de la construction et l'exploitation de la centrale thermo-solaire à Aïn Béni Mathar - ISCC (FEM ID 647). La centrale est utilisée comme site de démonstration par le Maroc et la Banque mondiale pour le lancement d'initiatives similaires dans d'autres pays. En 2014, la Banque mondiale a facilité le partage de connaissances Sud-Sud entre le Mexique et le Maroc. Des autorités mexicaines d'un projet similaire financé par le FEM dans la ville de Agua Prieta ont visité la centrale d'Aïn Béni Mathar et partagé l'expérience réussie du Maroc. Le Directeur général de l'Institut national de recherche chinois a visité la centrale thermo-solaire en 2012 et a déclaré que cette « visite d'étude a ouvert une fenêtre d'échange entre la Chine et le Maroc pour apprendre des expériences réussies du Royaume et ainsi améliorer les connaissances acquises »⁶⁰.

193. La gestion sécurisée des PCB a constitué le domaine d'intervention qui a connu le plus d'échanges avec des partenaires du Sud. L'expérience pourrait être reproduite dans les pays de la région dans des contextes similaires. En effet, le Maroc, dans le cadre du *Programme de gestion écologiquement rationnelle régionale des PCB et des équipements contaminés aux PCB* (Dakar, Sénégal), a partagé son expérience de l'inventaire et de traitement des PCB. L'approche marocaine de l'élimination des PCB a également été proposée à l'atelier régional à Abidjan en 2012, en vue d'être adaptée au programme régional.

194. Un certain nombre de projets régionaux du FEM était doté d'importantes composantes d'échange au niveau régional. En ligne avec la politique et le développement législatif des pays participants, le projet MedWetCoast (FEM ID 410) a contribué à faire avancer la formulation de stratégies des milieux humides grâce à un meilleur accès à la connaissance et à l'expertise dans la région côtière de la Méditerranée (Albanie, Egypte, Liban, Maroc et Tunisie). Ces activités concernaient les échanges d'informations, l'appui constructif des pairs, la documentation utile des enseignements tirés, le réseautage et le développement d'outils et d'infrastructures régionaux⁶¹.

195. Le palmier dattier est un autre exemple de coopération Sud-Sud à travers le projet régional *Gestion participative des ressources phytogénétiques dans les oasis du Maghreb* (FEM ID 456). Cette initiative régionale a mis au point un calendrier de partage d'expertise sur le palmier dattier. Des études ont été diffusées aux principaux partenaires à travers un site web. Des rapports annuels de pays, des rapports régionaux et des rapports d'activités du projet (ateliers, séminaires, visites, formation) ont également été rédigés. Les évaluations tripartites ont été dûment diffusées Au niveau des pays, des comités nationaux et locaux ont tenu une série de réunions de suivi au niveau des sites.

⁶⁰ China visits Morocco, Egypt & finds the light of the future. Source : <http://blogs.worldbank.org/arabvoices/closer-sun-china%E2%80%99s-vision-solar-future>.

⁶¹ Cf. MedWetCoast: Conservation of Wetland and Coastal Ecosystems in the Mediterranean Region.

6. PERTINENCE

6.1. Pertinence de l'appui du FEM par rapport aux priorités nationales du Maroc en matière de développement durable et d'environnement⁶²

Mise en conformité avec les accords environnementaux multilatéraux

196. Comme signalé au chapitre 3, le Maroc a adhéré à plus d'une centaine d'accords environnementaux multilatéraux (AEM) liés à la protection de l'environnement et au développement durable. L'appui du FEM a été pertinent pour un certain nombre d'accords environnementaux, protocoles et conventions internationales. La Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CDB) a été signée par le Maroc le 13 juin 1992 et ratifiée le 21 Août 1995. En 2011, le Maroc a adhéré au Protocole de Carthagène pour la CDB pour assurer le transfert, la manipulation et l'utilisation d'organismes vivants modifiés résultant de la biotechnologie moderne peuvent avoir des effets néfastes sur la diversité biologique et la santé humaine. La même année, le Maroc a signé le Protocole de Nagoya de la CDB sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, mais ne l'a pas encore ratifiée⁶³.

197. Le Maroc est également partie prenante dans d'autres conventions qui profitent à la biodiversité nationale et mondiale, y compris la Convention CITES qui veille à ce que le commerce international de certaines espèces ne menace pas leur survie⁶⁴, la Convention RAMSAR dont le but est de mieux conserver et gérer les zones humides mondiales, la Convention de Berne qui vise à préserver la flore et la faune sauvages et leurs habitats naturels et promouvoir la coopération européenne⁶⁵.

198. Le 12 Novembre 1996, le Maroc a ratifié la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD). En 2001, le pays a adopté le Programme d'action national de lutte contre la désertification. Dans ce contexte, le FEM a financé l'étude nationale sur la biodiversité créée en 1997 (CBD, FEM ID 149), la Stratégie nationale pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et le Plan d'action national (2004) avec l'objectif principal de concilier les réalités économique et sociales du Maroc et les exigences écologiques (FEM ID 484 et ID 3008). Le FEM a également soutenu le Centre d'échange d'informations sur la biodiversité au sein de la CDB pour contribuer à une meilleure compréhension de la biodiversité (FEM ID 484), le Plan stratégique 2011-2020 et les objectifs Achi sur la biodiversité dans le cadre de la CBD (FEM ID 1853 et ID 4853).

199. La Convention-Cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a été ratifiée par le Maroc le 28 Décembre 1995 et entrée en vigueur le 27 Mars 1996. Le pays a continué à ratifier le Protocole de Kyoto à la CCNUCC le 25 Janvier 2002, entré en vigueur le 16 Février 2005. Il convient de noter que le Maroc a accueilli la septième Conférence des Parties à Marrakech en 2001. Les accords de Marrakech, qui présentent un cadre pour le

⁶² Cf. la section sur les stratégies nationales, volume II, rapport d'évaluation / Document technique : Cadre juridique environnemental du Maroc (Country Environmental Legal Framework), décembre 2015.

⁶³ Site Internet Protocole de Nagoya CDB <http://www.cbd.int/abs/nagoya-protocol/signatories/default.shtml> consulté le 3 avril 2015.

⁶⁴ Site Internet CITES : <http://www.cites.org/eng/disc/parties/index.php> consulté le 20 mars 2015.

⁶⁵ Le Maroc est l'un des cinq pays non-membre de Conseil de l'Europe ayant ratifié la Convention de Berne.

renforcement des capacités dans les pays en développement, ont ouvert la voie à une participation effective au Protocole de Kyoto. Le FEM a fourni un appui pertinent au développement des communications nationales du Maroc (2001 et 2010) à la CCNUCC. Les activités habilitantes du FEM ont soutenu le Maroc dans sa première communication nationale à travers le projet intitulé *Elaboration d'une stratégie de changement climatique et d'un Plan d'action national* (FEM ID 39) et ont permis au Maroc de mettre en place un Comité national sur les changements climatiques et le Conseil national de Mécanisme de développement propre (MDP).

200. La Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination a été ratifiée par le Maroc le 28 Décembre 1995. Le 15 Juin 2004, le Maroc a adhéré à la Convention de Stockholm qui vise à protéger la santé humaine et l'environnement en éliminant la production de polluants organiques persistants (POP) et nettoyer les stocks restants. Dans la même année, le Royaume a approuvé l'Amendement d'interdiction de la Convention de Bâle. Plus récemment, le Maroc a ratifié la Convention de Rotterdam, le 25 Avril 2011, qui vise à répondre aux préoccupations liées au commerce international de certains produits chimiques dangereux. La continuité de la ratification par le Maroc des trois conventions met en évidence la question des produits chimiques dangereux en tant que préoccupation constante de l'agenda de l'environnement du pays. Le projet du FEM intitulé *Appui initial au Maroc pour être en conformité avec la Convention de Stockholm sur les Polluants organiques persistants* (POP) (FEM ID 1673) incite le gouvernement du Maroc à se conformer aux accords internationaux concernant les polluants organiques persistants.

201. L'activité habilitante du FEM pour les auto-évaluations des capacités nationales (NCSA) pour la gestion de l'environnement mondial (FEM ID 1820) a contribué à la mise en place de la stratégie nationale de renforcement des capacités en vue d'une mise en œuvre optimisée des trois Conventions de Rio et l'amélioration de l'état de l'environnement. Ce projet a abouti au projet de renforcement des capacités transversales *Aspects Intégration des aspects de l'environnement mondial dans la planification et le suivi des processus de l'Initiative nationale de développement humain (INDH) au Maroc* (FEM ID 3166).

Appui aux plans d'action du Maroc en rapport avec les domaines d'intervention du FEM

202. Le Maroc a commencé à planifier les priorités environnementales nationales en 2006 avec l'introduction des systèmes d'allocation des ressources du FEM, notamment le Cadre d'allocation des ressources (RAF) FEM-4 et le Système transparent d'allocation des ressources (STAR) FEM-5. L'adaptation au changement climatique a été plus récemment alignée aux priorités nationales et ajoutée au portefeuille. Dans de nombreux cas, l'appui du FEM a contribué à la législation environnementale, aux politiques et plans, selon les priorités indiquées dans les plans d'action spécifiques aux domaines d'intervention. Les micro-financements (SGP) sont également en alignement avec les priorités et les plans nationaux. Un compte rendu de la pertinence du portefeuille de chaque domaine d'intervention est détaillé ci-dessous.

Biodiversité

203. Suite à la ratification par le Maroc de la CBD en 1995, le FEM, au moyen des principales activités habilitantes, a soutenu le gouvernement dans la préparation son Premier rapport national de la CBD CDB (ID FEM 149) en 2003. Le FEM a facilité la préparation de la Stratégie nationale pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et le Plan d'action du gouvernement en 2004 (FEM ID 149) et le développement d'un Mécanisme national Clearing House (FEM ID 484).

204. Ce soutien fondamental a été suivi par une série d'autres contributions importantes au cadre environnemental du pays. Par exemple, les projets du FEM (ID 484 et 3008) ont contribué à la conception et à la mise en œuvre d'un cadre stratégique pour l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation. Pour atteindre cet objectif, l'Etat a sondé les connaissances de base sur les ressources génétiques au Maroc et défini les besoins de renforcement des capacités selon les lignes directrices de Bonn en relation avec les orientations stratégiques pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya. Il convient de noter que deux ans après la fermeture de ce projet, le Maroc a signé le Protocole de Nagoya de la CDB en 2011.

205. Le renforcement du cadre juridique et les politiques pour une meilleure gestion forestière participative ont été initiés dans le cadre du projet GIFMA (FEM ID 2275). Une étude thématique juridique a recommandé la révision du statut juridique des forêts pour incorporer la nouvelle gestion forestière intégrée et participative. Le HCEFLCD considère la révision du dahir du 29/09/1976 comme priorité à court terme.

206. Le Maroc a consolidé son cadre juridique pour le conformer aux engagements régionaux et internationaux. La loi n°22-07 du 16 Juillet 2010 sur les aires protégées a été promulguée pour combler les lacunes juridiques de la loi 1934 concernant la création de parcs nationaux, en particulier la mise en place de plans d'action communautaires pour les trois parcs nationaux et les sites d'intérêt biologique et écologique (SBEI) (PGAP - FEM ID 409). De même, le projet régional pour la gestion participative des ressources phylogénétiques dans les oasis du Maghreb (FEM ID 456) était à l'origine de la promulgation de la loi n°01-06 du 17 avril 2007 sur le développement des plantations de palmiers et sur la protection du palmier dattier. La protection des zones humides dans les zones côtières a fait l'objet de deux lois, la loi n°31-06 sur la gestion intégrée des zones côtières et la loi n° 25-10 du 16 Juillet 2010 sur le développement et la mise en valeur du site de la lagune de Nador Merchica. Le projet régional pour MedWest Coast (FEM ID 410). Enfin, la promulgation de la loi n° 113-13 de la transhumance pastorale, la gestion et le développement des zones pastorales (15/02/2015) vient consolider le cadre juridique pour la protection de la biodiversité et la gestion des ressources (CBTHA - FEM ID 1).

Changement climatique

207. Après la ratification par le Maroc de la CCNUCC en 1995, l'activité habilitante du FEM pour l'élaboration d'une stratégie et Plan d'action national relatifs au changement climatique (FEM ID 39) a permis au Maroc de mettre en place un Comité national sur les changements climatiques et un Conseil national pour le Mécanisme de développement propre (MDP). Cette activité habilitante, conjointement avec le projet *Renforcement des*

capacités au Maghreb pour répondre aux défis et aux opportunités créées par la réponse nationale à la Convention-cadre sur les changements climatiques (FEM ID 369), a aidé le Maroc à élaborer sa première communication nationale à la CCNUCC. La communication nationale reconnaît l'appui du FEM affirmant que Le Maroc reconnaît l'appui du FEM en déclarant que « le projet régional du FEM, qui a commencé en 1996, a contribué à la sensibilisation et le renforcement des capacités au sein des institutions de l'Etat et le secteur privé »⁶⁶.

208. L'appui du FEM a impulsé l'engagement politique et programmatique du Maroc visant les technologies solaires à l'horizon 2020⁶⁷ à partir des résultats prometteurs du projet ISCC (FEM ID 647). Ceci est en ligne avec l'objectif national de promotion des investissements dans les énergies renouvelables, afin de répondre à la demande des besoins de l'électricité domestique à moindre coût et de manière efficace et durable.

Encadré 6.1 : Efforts du Maroc pour l'adaptation aux impacts des changements climatiques

La lutte contre le changement climatique appelle à l'instauration d'actions visant principalement la réduction de la vulnérabilité des secteurs économiques, des populations et des milieux naturels et le renforcement de leurs capacités d'adaptation aux contraintes climatiques. Le Maroc a mis en place dans ce sens divers programmes et stratégies.

Source : PCCM, MDC Environnement, 2014.

209. Les projets CEEB (FEM ID 2554) et MNEE (FEM ID 1838) étaient tous innovants et précurseurs dans leurs secteurs respectifs. Ils ont appuyé le gouvernement dans l'adoption de la loi n° 47-09 sur l'efficacité énergétique en 2011, dont l'objectif principal consiste à assurer une meilleure utilisation de l'énergie dans tous les domaines de l'activité économique et sociale, compte tenu de la nécessité de rationaliser et d'améliorer l'utilisation de l'énergie pour répondre aux besoins énergétiques croissants du Maroc.

Polluants organiques persistants

210. L'activité habilitante (FEM ID 1673) a fourni une aide initiale au Maroc pour répondre à ses obligations en vertu de la Convention de Stockholm et l'élimination écologiquement rationnelle des PCB. Dans ce contexte, le Maroc a demandé l'appui du FEM pour la mise en œuvre du programme national pour la gestion et l'élimination des PCB. Deux ans après, en 2004, le Maroc a ratifié la Convention de Stockholm. Cela a également conduit à la création du Plan national de mise en œuvre (NIP) des polluants organiques persistants en 2006, servant de politique nationale des POP.

211. Le cadre juridique du Maroc pour les PCB est limité aux obligations des Conventions de Stockholm, Bâle et Rotterdam. Toutefois, les mesures réglementaires en vertu de ces trois conventions ne sont pas encore transposées dans les législations nationales, en particulier les dispositions de la Convention de Stockholm (Art 3. § 3 et § 4). Les projets PCB pilier I (ID 3082) et pilier II (ID 3883), ont commencé en 2009 et ont ainsi contribué au renforcement partiel de la gestion juridique, politique et administrative de l'élimination des PCB en soutenant la Commission nationale sur les PCB, créée par le décret n° 2-08- 234. Sa

⁶⁶Première communication nationale, UNFCCC, page 19.

⁶⁷ Stratégie nationale de l'énergie, 2008-2020.

mise en œuvre opérationnelle et les projets de réglementation de PCB élaborés et validés par la Commission nationale sont actuellement en attente d'approbation.

Eaux internationales

212. Le domaine d'intervention des Eaux internationales n'a pas été développé au Maroc. Cependant, au cours des dernières années, un nouveau projet a été approuvé dans ce cadre. Le projet *MED/Gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée-Côte* (FEM ID 4198), approuvé par le FEM en 2012, aide à l'élaboration de la Stratégie nationale de l'environnement pour le secteur du littoral, actuellement en cours d'élaboration.

6.2. Pertinence par rapport à la réalisation des avantages pour l'environnement mondial

213. L'examen des avantages de la contribution du Maroc à l'amélioration de l'environnement mondial consiste à décrire l'état des lieux en termes de tendances et engagements du Maroc relatifs à la protection de l'environnement et du développement durable.

Conservation, valorisation et utilisation de la biodiversité

214. Appuyées par le FEM, plusieurs actions ont été menées par le Maroc depuis les années 90, notamment la Stratégie nationale de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique et le Plan d'action national (2004) avec pour principal objectif de concilier les réalités économiques et sociales et les besoins écologiques (FEM ID 484 et FEM ID 3008), le Centre d'échange d'information sur la biodiversité dans le cadre de la CDB pour contribuer à une meilleure connaissance de la biodiversité (FEM ID 484), le Plan stratégique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi sur la biodiversité en relation avec la CDB (FEM ID 1853 et FEM ID 4853). D'autre part, des actions de conservation et de valorisation des ressources biologiques ont été réalisées par le Maroc avec l'appui du FEM à la mise en œuvre de la CDB, notamment les projets CBTHA (FEM ID 1), PGAP (FEM ID 409), GIFMA (FEM ID 2275). Ces projets sont administrés par divers départements (Environnement, Eaux et Forêts et Lutte contre la Désertification, Agriculture et Développement Rural, etc.). Concernant la lutte contre la dégradation du sol, le Maroc a développé des initiatives en partenariat avec des agences du FEM (Banque mondiale, PNUD, FIDA, FAO).

Engagements du Maroc pour l'atténuation des impacts du changement climatique⁶⁸

215. Le Maroc, pays faiblement émetteur de GES mais vulnérable aux effets du changement climatique, a pris très tôt ses responsabilités en élaborant progressivement les contours de sa propre vision, tout en se conformant aux mesures prises au niveau mondial⁶⁹. À cet effet, le Maroc s'aligne parfaitement sur les obligations prévues par le cadre international sur le changement climatique. La Première (2001) et la Seconde communication (2010) témoignent de l'engagement du Maroc dans le cadre de la Convention-Cadre des Nations unies sur le Changement Climatique (CCNUCC). Cet engagement est confirmé par la Troisième communication, en cours d'élaboration.

Encadré 6.2 : Changements climatiques--Rabat donne l'exemple aux pays industriels

Les émissions de GES du Maroc sont insignifiantes. Mais le pays subit déjà les conséquences du changement climatique. En dépit de cette situation, il présente une contribution à deux étages, l'un inconditionnel et l'autre conditionnel en fonction des financements qui pourraient lui être attribués. Cela permettra de stabiliser ses émissions de gaz à effet de serre, pour atteindre 2,7 tonnes de CO₂ par an et par habitant, émissions en deçà des recommandations du GIEC. En essayant de rehausser les contributions des pays les plus émetteurs, cela servira d'argument.

Source : Entretien avec Nicolas Hulot, envoyé spécial du Président de la République française pour la protection de la planète in L'Economiste (Maroc), 4 juin 2015.

216. Le Maroc souscrit pleinement à la Déclaration politique « L'avenir que nous voulons » élaborée en juin 2012, lors du Sommet Rio+20. L'opérationnalisation de cette déclaration, ainsi que des orientations et mesures inhérentes à la « Charte nationale de l'environnement et du développement durable » (CNEDD) et « le Plan national de lutte contre le réchauffement climatique » (PNRC) sera concrétisée avec l'adoption de la future « Stratégie nationale de développement durable » (SNDD) en cours d'élaboration et qui marquera au Maroc l'aboutissement d'un engagement pour le développement durable et une gouvernance renouvelée.

217. Le Maroc a également soutenu l'Accord de Copenhague en notifiant au Secrétariat de la CCNUCC (en janvier 2010), une liste de mesures d'atténuation appropriées au niveau national (« NAMAS ») qu'il compte mettre en œuvre pour atténuer ses émissions des GES à l'horizon 2020. Nonobstant, la mise en œuvre des différents projets et mesures planifiés dans ce cadre demeure confrontée à l'insuffisance des ressources financières au niveau national. L'appui de la coopération internationale et la mobilisation des ressources additionnelles sont cruciaux pour la mise en œuvre de la Politique du changement climatique au Maroc.

Une gestion sécurisée des polluants organiques persistants

218. En ce qui concerne les produits et les déchets toxiques et dangereux, des conventions ont été mises en œuvre pour apporter une gestion efficace de produits et déchets. Par rapport à la Convention de Stockholm, on relève que les pesticides sont déjà réglementés au Maroc depuis 1984. Concernant les mesures stratégiques en matière de polluants organiques persistants (POP), le gouvernement a pris conscience des risques sur l'environnement et la santé humaine au Maroc. Conformément au second rapport national soumis le 1^{er} juin 2010 lors de la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm, le Maroc rencontre des difficultés à engager toutes les parties prenantes dans son exécution,

⁶⁸ Cf. DE, Politique de changement climatique au Maroc, 2014.

⁶⁹ McSweeney, C., et al. 2008.

de même qu'il manque d'expertise et de technologies nécessaires. Depuis lors, il a sollicité l'appui financier du Fonds mondial de l'environnement (FEM) pour la mise en place de deux actions prioritaires du Plan national de mise en œuvre : (i) Le projet POP-Maroc et (ii) Le programme Gestion et élimination écologiquement rationnelle des polychlorobiphényles (PCB). Le Maroc a développé des initiatives ambitieuses en partenariat avec des agences du FEM (Banque mondiale, PNUD, IFAD, FAO). Ces projets sont gérés directement par le Département de l'environnement.

6.3. Pertinence par rapport à d'autres institutions nationales et internationales

219. D'autres bailleurs de fonds et coopérations internationales appuient le Maroc, principalement dans deux domaines d'intervention du FEM : la biodiversité et le changement climatique.

Biodiversité

220. Concernant la biodiversité, il convient de mentionner les actions de coopération internationale qui convergent avec les activités du FEM au Maroc à travers la gestion des ressources naturelles dans la Province de Taza (FAO), la conservation et de développement de l'arganeraie au sud-ouest du Maroc (GIZ), le développement des zones forestières et périforestières de la Province de Chefchaouen (UE -Programme MEDA), l'aménagement des bassins versants et de développement de la montagne (Coopération française), le renforcement des bases scientifiques pour la conservation *in situ* de la biodiversité agricole (GIZ), le développement des zones forestières et périforestières d'Ifrane (AFD), le développement intégré et gestion des ressources naturelles au Nord du Maroc (programme UE - MEDA).

Changement climatique

221. Dans le domaine du changement climatique, il convient de mentionner le Cadre de partenariat stratégique (2010-2013) de la Banque mondiale qui intègre le changement climatique à travers le Pilier 3 : Développement durable du Maroc dans un contexte de changement climatique. En effet, ce pilier apporte un appui spécifique à deux projets : (i) révision de la politique sur l'énergie à faible teneur en carbone et restauration du secteur énergétique et (ii) changement climatique et gestion intégrée des risques. La Coopération allemande (GIZ et kfw bankegruppe) est fortement présente à travers le pôle prioritaire « Environnement et changement climatique y compris les énergies renouvelables » et la composante « Conseil politique de l'environnement et du climat » du programme de gestion et de protection de l'environnement (PGPE). Le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) est actif dans l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments des secteurs résidentiels, touristique et hospitalier, la mise à niveau Énergie- Environnement de la zone industrielle de Sidi Bernoussi-Zenata, Casablanca, l'adaptation au changement climatique de l'agriculture du Maghreb (ACCAGRIMAG), et le Programme d'efficacité énergétique dans le secteur artisanal au bois (Hammams et fours boulangeries).

6.4. Appropriation

222. Le Maroc a conçu un ensemble de priorités stratégiques dans le domaine de la préservation de l'environnement et du développement durable initiées à l'échelle nationale ou dans le cadre des accords environnementaux multilatéraux (AEM)⁷⁰. Les rapports nationaux de mise en œuvre des AEM ont été très utiles pour la définition de nouveaux portefeuilles de projets soumis au financement du FEM. La stratégie du FEM vient croiser ses mêmes priorités qui s'inscrivent dans des préoccupations de préservation de l'environnement global.

223. Les idées de projets sont définies suite à des consultations ministérielles sur les priorités nationales adossées à des stratégies nationales (Energie, Plan Maroc Vert, stratégie logistique, stratégie de développement des zones montagneuses, stratégie forestière, etc.). Le niveau d'appropriation par l'ensemble des parties prenantes est assez fort lorsque les projets financés cadrent avec les priorités nationales et respectent la stratégie du FEM. Le cofinancement des partenaires, principalement nationaux, représente trois à quatre fois la subvention du FEM.

224. Comme indiqué auparavant dans ce rapport, le PFO organise les consultations nationales pour arrêter les idées de projets. Une fois les idées définies, les agences du FEM sont appelées, selon leurs avantages comparatifs, à aider au développement des idées de projets et à leur formulation selon le format requis par le FEM. Le FEM5 a ainsi connu une plus grande diversification des agences et des promoteurs institutionnels des projets.

225. Un nombre important de projets du FEM développés au Maroc est ancré dans différentes institutions publiques. L'appui du FEM est clairement approprié et passe par un processus initié par le pays. L'appui a évolué au fil du temps, particulièrement durant les dernières phases du FEM.

226. L'appropriation des projets se concrétise souvent au moyen de la mise en œuvre par les institutions nationales, régionale ou locales. Le tableau 6.1 porte sur les modalités d'exécution et de gestion de 11 projets complétés. Quatre projets disposaient d'unités de gestion des projets nationales ou/et régionales (FEM ID 3919, FEM ID 1, ID 2275 et ID 2632). Six étaient administrés par des entités nationales ou régionales (FEM ID 646, ID 647, ID 409, ID, 647, ID 2554, ID 3082) et enfin, le projet MNEE (FEM ID 1838) a été géré directement par l'Association IZDIHAR et appuyé par une assistance technique spécialisée.

⁷⁰ Cf. Document technique : Cadre juridique environnemental du Maroc (Country Environmental Legal Framework), 2015.

Tableau 6.1 : Modalités d'exécution et de gestion des projets complétés

ID	Titre du projet	Agence nationale d'exécution	Unité de gestion du projet
1	Conservation de la biodiversité par la transhumance dans le versant sud du Haut Atlas (CBTHA)	Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes, Rabat	Unité de gestion du projet Office régional de la mise en valeur agricole, Ouarzazate
409	Projet gestion des aires protégées	Haut-Commissariat aux eaux et forêts (HCEFLD), Rabat	Unité de coordination du projet / Division des aires protégées au HCEFLD, Rabat
646	Développement du marché des chauffe-eau solaires	Centre de développement des énergies renouvelables, Marrakech	Centre de développement des énergies renouvelables, Marrakech
647	Centrale thermo-solaire d'Ain Béni Matahar / (Alimentation solaire intégrée à cycle combiné)	Office national de l'électricité (ONE), Rabat	Office national de l'électricité (ONE), Oujda
1838	La mise à niveau de l'énergie et de l'environnement dans le parc industriel de Sidi Bernoussi-Zenata à Casablanca (MNEE)	Association des opérateurs économiques du parc industriel Bernoussi-Zenata, Casablanca	Direction de l'association IZDIHAR appuyé par une assistance technique externe
2275	Gestion intégrée des forêts du Moyen Atlas (GIFMA)	Haut-Commissariat aux eaux et forêts (HCEFLD), Rabat	Unité de gestion de projet au sein de la DREF, Fès
2554	Code de l'efficacité énergétique dans les bâtiments résidentiels et renforcement de l'efficacité énergétique dans les bâtiments commerciaux et hôpitaux au Maroc	Agence de Développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, Rabat	Agence de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, Rabat
2632	Lutte participative contre la désertification et réduction de la pauvreté dans les écosystèmes des hauts plateaux arides et semi arides de l'Est du Maroc	Haut-Commissariat aux eaux et forêts (HCEFLD), Rabat	Unité de gestion du projet intégrée à la DREF de Oujda
3082	Programme de gestion sécurisée et d'élimination des PCB au Maroc (PCB Pilier I)	Ministère délégué chargé de l'Environnement, Rabat	Direction de la surveillance, et de la prévention des risques (PSPR) – Assistance d'une coordinatrice nationale, Rabat
3919	Intégration de la biodiversité dans la chaîne de la valeur des plantes médicinales et aromatiques (PAM)	Haut-Commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification, Rabat	Unité de gestion du projet à Rabat
4139	La transformation du marché en matière d'éclairage économique au Maroc / LBC (Lampes à Basse Consommation)	Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Rabat	Office national de l'électricité, Rabat

227. Selon le PFO, le niveau d'appropriation par l'ensemble des parties prenantes du moment est assez fort lorsque les projets financés cadrent avec les priorités nationales et respectent la stratégie du FEM. Le cofinancement des partenaires, surtout nationaux représente trois à quatre fois la subvention du FEM, démontrant ainsi l'appropriation nationale des projets appuyés par le FEM. A titre d'exemple, le programme PCB a développé des modalités de consultation, de communication et de sensibilisation avec les parties prenantes, contribuant à l'appropriation nationale du programme.

228. De même, le projet PGAP (FEM ID 409) a favorisé l'appropriation à tous les niveaux. Au niveau gouvernemental, les capacités ont été développées au HCEFLD et des liens ont été établis avec le ministère du Tourisme pour développer l'écotourisme. Comme indiqué précédemment, le projet est également introduit dans la politique nationale de conservation et a permis de répondre aux engagements internationaux.

229. L'appropriation a été significative en ce qui concerne le premier projet CBTHA (FEM ID 1), en particulier au niveau provincial. Le gouverneur a mis en place un comité spécial pour assurer le suivi. Le projet a créé un grand nombre de partenariats techniques, financiers avec les institutions et la société civile. Toutefois, au cours des visites de terrain en avril 2015, les informateurs clés de l'ORMVAO et les organisations pastorales ont souligné que les mécanismes de suivi n'avaient pas été mis en place depuis la clôture du projet. Deux actions majeures ont eu lieu après le projet. Tout d'abord, la loi n°113-13 sur la transhumance pastorale, la gestion et planification des zones pastorales a été adoptée par le Conseil de gouvernement, le 15 Mars 2015. Deuxièmement, les Programme de développement transrégionaux de parcours et le règlement des mouvements de transhumance sont en cours de lancement.

230. Des éléments de preuve recueillis au cours des visites de terrain indiquent que les projets sont entrepris à l'initiative du pays (FEM ID 1, ID 409, et ID 2275). Les communautés locales interagissent plus avec les institutions publiques ; par exemple, elles communiquent plus facilement avec les forestiers concernant des activités de conservation et l'utilisation des ressources naturelles. Les alternatives aux activités de déboisement proposées dans les plans de développement communaux sont, plus souvent, acceptées par l'administration provinciale.

7. EFFICIENCE

231. Le présent chapitre aborde trois aspects liés à l'efficacité du portefeuille du FEM au Maroc, à savoir :

- (a) le temps et les ressources financières nécessaires pour traiter un projet dans le cadre du cycle d'activités du FEM,
- (b) le degré de coordination et les synergies entre les parties prenantes concernées par l'environnement au Maroc et particulièrement dans le cadre des projets FEM,
- (c) la pratique du suivi et de l'évaluation dans les projets appuyés par le FEM.

7.1. Délais, efforts, et ressources financières requis pour la conception et la mise en œuvre

Cycle des projets

232. Au Maroc, il faut compter en moyenne deux ans entre la formulation initiale et le démarrage d'un projet du FEM. La moyenne de préparation des projets est respectivement de 32 mois pour les projets de grande envergure, de 16 mois ans pour les projets de taille moyenne et de 17 mois pour les activités habilitantes (tableaux 7.1, 7.2, 7.3). La comparaison avec d'autres portefeuilles évalués par le BIE au cours de la dernière décennie révèle que la durée moyenne de préparation des projets de grande envergure reste toutefois inférieure à la moyenne de 42 mois pour le Brésil, 43 mois pour l'Afrique du Sud et

48 mois pour le Sri Lanka⁷¹. La durée moyenne de préparation est relativement réduite dans deux cas, le Costa Rica avec une moyenne de 33 mois et les Philippines 32 mois⁷².

233. Le tableau 7.1 détaille la durée de préparation des projets de grande envergure au Maroc. Deux projets ont nécessité deux à trois fois la durée moyenne de préparation à savoir, le projet ISCC (FEM ID 647) avec 95 mois, le projet MENARID (FEM ID 2632) avec 77 mois.

234. Selon le tableau 7.2, deux projets de taille moyenne ont nécessité 29 mois (LBC, FEM ID 4139) et 20 mois (Conservation de la biodiversité et atténuation de la détérioration des sols à travers une gestion adaptée aux systèmes agricoles traditionnels – FEM ID 5481). La préparation de l'activité habilitante ABS/SPANB (FEM ID 3008) a nécessité pratiquement 58 mois de préparation (tableau 7.3). Le motif de cet important retard invoqué par le Point Focal CBD est le manque de capacités en taxonomie, particulièrement dans les facultés des sciences au Maroc.

⁷¹ http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/2008%20CPE_South%20Africa.pdf
https://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/Sri_Lanka_CPE-Volume1.pdf
<https://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/CPE-Brazil-v1.pdf>

⁷² http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/CPE_Report-Costa_Rica.pdf
http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/CPE_Report-Philippines.pdf

Tableau 7.1 : Durée de préparation des projets de grande envergure de l'examen par le FEM au démarrage du projet (en mois/années)

FEM ID	Projets de grande envergure	De A à B	De B à C	De C à D	De D à E	De A à E
1	Conservation de la biodiversité par la transhumance dans le versant sud du Haut Atlas (CBTHA)	N/A	8,33	2,87	-	11,20
409	Projet Gestion des aires protégées (PGAP)	N/A	23,63	1,23	9,57	34,43
646	Développement du marché des chauffe-eau solaires (PROMASOL)	N/A	11,57	6,47	12,77	30,80
647	Centrale thermo-solaire d'Ain Beni Matahar / (Alimentation solaire intégrée à cycle combiné) (ISCC)	N/A	94,27	1,13	0,03	95,43
2554	Code de l'efficacité énergétique dans les bâtiments résidentiels et renforcement de l'efficacité énergétique dans les bâtiments commerciaux et hôpitaux au Maroc (CEEB)	25,93	33,00	1,83	-	34,83
2632	Lutte participative contre la désertification et réduction de la pauvreté dans les écosystèmes des hauts plateaux arides et semi arides de l'Est du Maroc (MENARID)	5,50	4,73	1,00	71,97	77,70
3082	Programme de gestion sécurisée et d'élimination des PCB au Maroc (PCB Pilier I)	21,20	12,63	2,23	-	14,87
3883	Programme de Gestion Sécurisée et d'Élimination des PCB au Maroc (PCB Pilier II)	14,67	19,30	15,40	18,30	22,20
3967	Intégration du changement climatique dans la planification du développement et la prévention des catastrophes pour accroître la résilience des secteurs de l'agriculture et de l'eau (PICCPMV)	2,37	22,40	5,50	3,20	24,70
3989	Application de l'approche d'économie circulaire à la conservation de l'agro-biodiversité dans la région Souss-Massa Drâa (Maroc) (MENARID)	2,07	56,83	56,83	33,20	33,20
4112	Efficiences énergétiques dans le secteur industriel (EIS)	6,07	N/A	N/A	N/A	7,47
4198	MED/Gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée-Côte (GIZC)	3,10	25,43	N/A	N/A	26,93
4738	Élimination des pesticides périmés y compris les POP et la mise en œuvre du Programme de gestion des pesticides (DOP)	2,97	26,40	N/A	N/A	N/A
5292	MENA : Agriculture solidaire et intégrée au Maroc (ASIMA)	14,97	15,07	1,03	N/A	N/A
5358	Intégration du changement climatique dans la stratégie nationale du développement de la compétitivité logistique et dans la mise en œuvre des plateformes logistiques intégrées (ILP)	7,20	18,17	N/A	N/A	N/A
5539	Promotion du développement du système de pompage photovoltaïque (PDPPS)	7,27	-	N/A	N/A	N/A
5685	Accroître la productivité et les capacités adaptatives dans les zones montagneuses du Maroc (IPAC-MAM)	0,87	13,50	N/A	N/A	N/A
6951	Renforcement de la résilience au changement climatique du secteur des ports marocains (ECR)	2,57	N/A	N/A	N/A	N/A
Moyenne (Mois)		8,34	24,08	8,68	14,90	34,50
Moyenne (Années)		0,70	2	0,72	1,24	2,8

Étapes de mesure : [A = Entrée pour examen par le FEM] [B: Approbation par le Conseil / Inclusion du programme de travail] [C : Endossement du FEM / Approbation] [D : Approbation par IAS / EAs] [E : Démarrage du projet]

Tableau 7.2 : Durée de préparation des projets de taille moyenne de l'examen par le FEM au démarrage du projet (en mois/années)

FEM ID	Projets de taille moyenne	De A à B	De B à C	De C à D	De D à E	De A à E
1838	La mise à niveau de l'énergie et de l'environnement dans le parc industriel de Sidi Bernoussi-Zenata à Casablanca (MNEE)	N/A	N/A	4,40	-	4,40
2275	Gestion intégrée des forêts du Moyen Atlas (GIFMA)	N/A	N/A	9,23	-	9,23
3919	Intégration de la biodiversité dans la chaîne de la valeur des plantes médicinales et aromatiques (PAM)	0,03	10,60	N/A	N/A	10,63
4139	La transformation du marché en matière d'éclairage économique au Maroc /Programme LBC (Lampes à Basse Consommation)	3,93	20,00	5,43	0,30	29,66
5481	Conservation de la biodiversité et atténuation de la détérioration des sols à travers une gestion adaptée aux systèmes agricoles traditionnels	5,97	14,07	N/A	N/A	20,04
5605	Développement d'un cadre national d'accès aux ressources génétiques et le partage juste de leurs avantages et les connaissances traditionnelles pour contribuer à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité au Maroc	1,60	17,97	N/A	N/A	19,57
Moyenne (Mois)		2,88	15,66	6,36	0,10	16
Moyenne (Années)		0,24	1,30	0,53	-	1,33

Etapes de mesure : [A = Entrée pour examen par le FEM] [B: Approbation par le Conseil / Inclusion du programme de travail] [C : Endossement du FEM / Approbation] [D : Approbation par IAS / EAs] [E : Démarrage du projet]

Tableau 7.3 : Durée de préparation des activités habilitantes de l'examen par le FEM au démarrage du projet (en mois/années)

FEM ID	Activités habilitantes	De A à B	De B à C	De C à D	De D à E	De A à E
39	Stratégie nationale du changement climatique et son Plan d'action (FEM ID 39)	0,07	N/A	N/A	N/A	4,57
149	Etude nationale sur la biodiversité (National Report to the CBD)	N/A	4,10	-	N/A	N/A
484	Stratégie nationale de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique et le Plan d'action national - Centre d'échange d'information sur la biodiversité	N/A	-	-	N/A	N/A
1673	Appui initial au Maroc pour être en conformité avec la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP)	0,60	4,23	-	4,83	4,83
1820	Auto-évaluation des besoins en capacités nationales (NCSA) pour le management environnemental global	0,23	10,37	-	10,60	10,60
3008	Développement du Centre d'échange d'information, évaluation des capacités pour l'APA et la taxonomie au Maroc et la mise à jour des SPANB	55,37	2,30	1,00	57,67	58,63
4853	Plan stratégique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi sur la biodiversité en relation avec la CDB	1,03	8,60	-	9,63	9,63
5600	Revue et mise à jour de l'implémentation du Plan national pour la Convention Stockholm sur les POP	0,50	N/A	N/A	N/A	N/A
Moyennes (Mois)		9.63	5,92	1.0	20.68	17.65
Moyenne (Années)		0,80	0,41	-	1.72	1.47

Etapes de mesure : [A = Entrée pour examen par le FEM] [B: Approbation par le Conseil / Inclusion du programme de travail] [C : Endossement du FEM / Approbation] [D : Approbation par IAS / EAs] [E : Démarrage du projet]

235. En général, les interlocuteurs interviewés au cours de cette évaluation considèrent ces délais trop longs ayant ainsi des répercussions sur les projets en termes de retards dans la mise en œuvre et l'obtention des produits et de résultats. Autre conséquence importante liée à la préparation des projets, le changement de personnel associé (à la fois au sein des ministères, des agences nationales et des agences du FEM) affecte directement la mise en place des projets et leur démarrage.

236. Le principal facteur invoqué par le Gouvernement et les agences du FEM concerne l'aspect procédural de l'approbation des projets. Ce processus est qualifié de long, rigide et fastidieux. Pour aboutir à des propositions bien définies, cela demande beaucoup de temps de travail et des coûts de préparation, particulièrement pour les agences du FEM.

Délais de mise en œuvre

237. Les délais de mise en œuvre des projets sont prolongés en moyenne de trois ans, soit une année de plus que les autres portefeuilles de pays analysés par le BIE. La prolongation

des projets de grande envergure au Maroc est en moyenne de 29 mois, contre seulement 18 dans d'autres pays⁷³. D'autre part, l'extension moyenne des projets de taille moyenne reste similaire à d'autres pays, à savoir 17 mois. Pour les activités habilitantes, la mise en œuvre atteint 60 mois en moyenne contre 41 mois en moyenne dans les évaluations de portefeuille d'autres pays.

Tableau 7.4 : Délais d'extension des projets au Maroc (en mois)

Types e projets	Maroc	Egypte	Afrique du Sud	Brésil
Projets de grande envergure	29	58	12	29
Projets de taille moyenne	17	73	17	10
Activités habilitantes	60	70	47	86

Source : Les données sur le Brésil, l'Égypte et l'Afrique du Sud sont tirées de l'Aide-mémoire du CPE Brésil.

238. En général, les délais supplémentaires de mise en œuvre des projets du FEM sont liés à un certain nombre de facteurs, confirmés par l'analyse de la revue documentaire, les rapports d'évaluations finales disponibles et les entretiens. Les facteurs entravant incluent notamment la conception du projet (CBTHA, FEM ID 1), des approches inefficaces (MNEE, FEM ID 1838), des territoires physiques trop grands (CBTHA, FEM ID 1), des objectifs trop ambitieux (MNEE, FEM 1838), le manque de personnel qualifié (CDB, FEM ID 149, CHM, FEM ID 484) et l'absence de mécanismes de suivi continu (CBTHA, ID FEM 1, PGAP, FEM ID 409). Pour les activités habilitantes, le manque de capacités et d'expertise dans le domaine de la biodiversité est souvent invoqué par nos interlocuteurs comme principal motif des délais additionnels pour clôturer certains projets.

Coûts de préparation du projet

239. Sur les 32 projets nationaux du portefeuille du FEM au Maroc, 16 projets ont reçu des subventions de préparation de projet (PPGs / Project preparation grants) : 13 projets de grande envergure et trois projets de taille moyenne. Le financement total du FEM pour la préparation des projets est de 3 millions de dollars US, ce qui représente 2,6% du total des attributions effectuées pour les 16 projets pour lesquels le FEM a fourni un soutien financier de préparation. Compte tenu de l'ensemble du portefeuille de 32 projets nationaux, les subventions PPG représentent 2,4 % du financement total du FEM au Maroc.

Co-financement

240. Le co-financement est considéré comme un indicateur de la viabilité d'un projet, de l'appropriation nationale et de l'intégration des activités du FEM ainsi qu'un moyen de mobiliser des ressources supplémentaires pour la réalisation des avantages mondiaux de l'environnement par le FEM.

241. Le total des financements des projets nationaux est 1010,3 millions de dollars US dont la contribution du FEM à hauteur de 12 % (123,8 millions de dollars US) et le cofinancement de diverses sources pour un montant de 88% (886,5 millions de dollars US).

⁷³ http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/2008%20CPE_South%20Africa.pdf

<http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/egypt-cpe-web.pdf>

https://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/Sri_Lanka_CPE-Volume1.pdf

<https://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/CPE-Brazil-v1.pdf>

Le portefeuille national Maroc montre une distribution asymétrique, avec 18 projets de grande envergure (95% des subventions du FEM), 6 projets de taille moyenne (4% des subventions du FEM) et huit activités habilitantes (1% des subventions du FEM).

7.2. Coordination et synergies

242. Au niveau national, les projets liés à l'environnement sont gérés par le Département de l'environnement et d'autres organismes gouvernementaux, tels que les ministères de l'Eau, de l'Intérieur, de la Santé et de l'Équipement. Le gouvernement invite les donateurs à participer aux réunions semestrielles de coordination qui concernent principalement le partage de l'information.

243. De nouvelles initiatives ont été prises récemment pour assurer une bonne coordination et la synergie entre les programmes et les projets dans le secteur de l'environnement au Maroc. Dans un premier temps, un comité de pilotage co-présidé par le ministère de l'Environnement et l'ambassade d'Allemagne assure le suivi des projets environnementaux soutenus par un financement à la fois multilatéral et bilatéral. Ce comité se réunit deux fois par an pour examiner toutes les activités en cours. De plus, dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action », le Groupe chargé des réalisations pour l'environnement et le développement durable (supervisé dans le cadre de l'UNDAF) a été créé et se réunit trois à quatre fois par an pour examiner la mise en œuvre de projets, discuter de la collaboration avec le gouvernement et faire converger les actions des différents acteurs concernés par l'environnement et le développement au Maroc. Différents ministères et organismes gouvernementaux sont impliqués dans le travail de ce comité. L'état d'avancement des projets du FEM ainsi que les résultats sont régulièrement présentés dans le cadre du groupe thématique. De plus, ce groupe travaille à créer des domaines de synergie entre les agences des Nations Unies et les stratégies sectorielles du gouvernement⁷⁴.

244. Selon un certain nombre d'interlocuteurs du gouvernement et des agences du FEM, la création de ce comité n'a pas significativement amélioré la synergie et la coordination entre les parties prenantes. De plus, la compétition pour le financement du FEM entre les agences a influencé de manière négative la coordination inter-agences.

245. A quelques exceptions près, les agences du FEM ont généralement travaillé indépendamment les unes des autres. Cependant, quelques cas de synergie et de coordination entre les agences du FEM existent. Dans le cadre des deux projets PCB (FEM ID 3082 et FEM ID 3883) le PNUD et l'ONUDI ont efficacement uni leurs efforts afin de favoriser la synergie et la coordination entre les parties prenantes des secteurs publics et privés. Le projet MENARID (FEM ID 2632) est un autre exemple de synergie entre deux agences du FEM, à savoir le FIDA et l'UNIDO.

246. Les intervenants interrogés par l'équipe d'évaluation conviennent que dans quelques projets du FEM, certaines synergies durent au-delà de l'achèvement du projet. Cela a été observé dans un certain nombre de cas. Des synergies ont été développées entre l'UNIDO/PNUD et le Gouvernement (FEM ID 3082 et FEM ID 3383). Le projet ISCC (FEM ID 647) a initié des

⁷⁴ Outcomes Environment and Sustainable Development Group. Records of meetings, 2010. Voir aussi Morocco, UN Report, 2014.

partenariats avec la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement (BIRD), la BAD, l'ONEE, mais les phases ultérieures ont été prises en charge par d'autres bailleurs de fonds, par exemple, par le GIZ. Le HCEFLCD a maintenu de très bonnes relations avec un grand nombre d'institutions partenaires du projet et en particulier le PNUD, l'Agence de développement social (ADS), le ministère de l'Agriculture et des Pêches maritimes (MAPM), les institutions nationales pour l'enseignement et la recherche, les collectivités locales et les fonds de donateurs soutenus par le PNUD à travers le projet GIFMA (FEM ID 2275).

7.3. Suivi et évaluation

247. Le Maroc se caractérise aujourd'hui par un faible ancrage de la fonction de l'évaluation dans le paysage politico-institutionnel. A l'exception de quelques dispositifs sectoriels de collecte d'information, les travaux d'évaluation sont en effet comptés et sont rarement rendus publics. Cependant, il est raisonnable de penser que cette situation pourrait rapidement s'améliorer. En effet, introduite et citée à neuf reprises dans la nouvelle Constitution de juillet 2011⁷⁵, l'évaluation apparaît comme l'une des thématiques clés sur laquelle l'Etat focalise ses ambitions pour rénover la gestion des affaires publiques. De plus, l'ensemble des acteurs politiques et institutionnels (parlementaires, collectivités territoriales, administration publique, Cour des comptes, Inspection générale des finances, société civile, etc.) se trouvent interpellés par le principe constitutionnel de l'évaluation des politiques publiques au Maroc.

248. Les agences du gouvernement (ministères, agences de développement) sont généralement associées aux évaluations à mi-parcours et finales des projets du FEM en tant que parties prenantes concernées. Souvent, ces institutions gouvernementales ne disposent pas de structures dédiées au S&E des projets FEM. D'autre part, la réalisation des études d'évaluation des projets FEM est systématiquement confiée aux professionnels de l'évaluation (consultants indépendants et cabinets spécialisés).

249. Les mécanismes de S&E des projets appuyés par le FEM sont surtout centrés sur le contrôle administratif et financier. Historiquement, il y a eu peu ou pas de suivi des impacts et de bases de référence établies au début des projets anciens. Dans les projets les plus récents, les systèmes de S&E ont été conçus avec des outils de suivi qui génèrent des données régulières et une information de gestion adaptative. Ces systèmes comprennent également un certain nombre de rapports de S&E, y compris des projets de mise en œuvre (PIRs) et d'autres formes de rapports liés à la performance des agences du FEM. Ils comprennent également un système d'évaluation finale et à mi-parcours.

250. Les matrices des cadres logiques ont été peu développées dans les premiers projets du FEM et peu utilisées pendant la mise en œuvre des projets. Les projets ultérieurs ont été conçus avec des cadres logiques et des résultats de meilleure qualité. A partir du cycle FEM-4, l'approche du cadre logique a été appliquée de façon plus cohérente à la planification de projets, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation.

251. Les activités habilitantes n'ont pas été évaluées, car ce n'est pas requis. Quelques tentatives pour concevoir et appliquer les processus de S&E ont été observées, avec

⁷⁵ Royaume du Maroc, 2011, Constitution.

différents degrés de succès en fonction du type de projet. Certains projets sont parvenus à mettre en œuvre un suivi continu et à démontrer de bons exemples de gestion adaptative.

252. Les modalités de suivi et d'évaluation n'ont pas été fonctionnelles et utiles à la mise en œuvre dans 7 projets du FEM complétés sur 10. Pour ces sept projets, le système du S&E axé sur les résultats n'a pas fonctionné comme une force motrice pour le projet CBTHA (FEM ID 1). Le suivi a été effectué de manière irrégulière et le reportage interne a rarement eu lieu. Les indicateurs ont été mal définis, et les bases de données n'ont pas été mises à jour. De plus, les trois évaluations externes initialement prévues au cours du projet n'ont pas été conduites. Dans d'autres cas, les systèmes de S&E ont été conçus et mis en place au cours du projet PGAP (FEM ID 409), mais pas au début. Le projet PROMASOL (FEM ID 646) ne prévoit pas une analyse de l'implantation du S&E et il n'y a aucune information disponible pour savoir si le suivi continu a été effectué au cours de la mise en œuvre du projet. Il semble, néanmoins, que des réunions d'examen tripartite ont été organisées en 2004, 2006, 2007 et 2008.

253. Le S&E a été mis en place et a contribué à la gestion adaptative des projets dans trois cas. D'abord, Le projet pilier PCB I (FEM ID 3082) illustre bien cela. Ce projet suit le système de gestion axée sur les résultats et une approche de suivi et d'évaluation définie, et analyse les risques et les défis pour alimenter les enseignements tirés. Un comité de pilotage du projet a été établi pour le projet PCB pilier II (FEM ID 3883). Ce comité est présidé par le ministère de l'Environnement, ce qui faciliterait l'utilisation des ressources des ministères ou des commissions connexes au niveau national et des bureaux de l'administration locale. Ensuite, sous le projet GIFMA (FEM ID 2275) un système de S&E a été mis en place. Les extrants et le suivi budgétaire étaient satisfaisants et les réalisations annuelles par rapport aux objectifs mondiaux ont été transmises régulièrement. La conception du plan de suivi et d'évaluation du projet est jugée satisfaisante (S)⁷⁶.

254. Enfin, le plan de S&E pour le projet de CEEB (FEM ID 2554) a été bien conçu, avec un budget approprié conforme aux exigences minimales requises par la politique de S&E du FEM. Le document du projet prévoit clairement les réunions périodiques qui doivent être tenues ainsi que les différents rapports à livrer : (i) l'atelier de lancement du projet et le rapport de démarrage du projet, (ii) la revue tripartite annuelle, (iii) le rapport annuel de projet, la revue de la réalisation du projet, (iv) les rapports trimestriels sur l'état d'avancement du projet, (v) les rapports thématiques périodiques, et (vi) le Rapport final de projet. La conception du plan de suivi et d'évaluation du projet est jugée satisfaisante (S)⁷⁷.

8. CONCLUSIONS PRINCIPALES ET RECOMMANDATIONS

8.1. Conclusions

RESULTATS, EFFICACITE ET VIABILITE

- (a) Conclusion 1 : L'appui du FEM a contribué à la réalisation de résultats importants, notamment la création d'un environnement favorable au développement de**

⁷⁶ Rapport d'évaluation finale, octobre 2014.

⁷⁷ Rapport d'évaluation à mi-parcours, juillet 2013.

l'énergie solaire, la conservation des aires protégées, la prévention de la déforestation et l'élimination des produits chimiques dangereux.

255. Depuis les années 1990, le FEM a appuyé un certain nombre d'initiatives stratégiques visant à préserver la biodiversité et à renforcer les capacités institutionnelles du Maroc. Des changements institutionnels, organisationnels et techniques importants ont été mis en place dans pour la cogestion des ressources forestières. La protection des aires protégées a démontré l'avantage comparatif par comparaison avec les zones non protégées.

256. La viabilité de ces résultats est confrontée à deux défis. D'une part, les changements de différents ordres (institutionnels, organisationnels, techniques) ont été réalisés sur des territoires réduits, et ont besoin d'être consolidés, généralisés et intégrés dans un processus de gestion adaptatif afin d'assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles. D'autre part, ces changements ont relativement contribué à la conservation de l'environnement tout en permettant aux populations concernées (transhumants, communautés rurales, groupements locaux, etc.) de disposer de moyens de subsistance nécessaires.

257. Le Maroc possède un grand potentiel pour la production d'énergie à partir de sources d'énergie verte. L'appui du FEM a ainsi contribué à ouvrir la voie au développement de l'énergie à grande échelle, notamment l'énergie solaire. L'engagement politique et programmatique du Maroc concernant les technologies solaires confirme cette tendance à augmenter à 42% la part des énergies renouvelables dans la capacité totale installée de génération d'électricité du pays d'ici 2020. Deux initiatives soutenues par le FEM (PROMASOL ID 646 et ISCC ID 647) ont particulièrement contribué à influencer le marché de l'énergie solaire. D'autre part, cet appui a impulsé l'engagement politique et programmatique du Maroc visant les technologies solaires à l'horizon de 2020. Ceci est en ligne avec l'objectif national de promotion des investissements dans les énergies renouvelables, afin de répondre à la demande des besoins de l'électricité domestique à moindre coût et de manière efficace et durable.

258. Concernant les polluants organiques persistants, l'appui du FEM a contribué à des résultats significatifs, particulièrement pour la création de la Commission nationale des PCB, le renforcement partiel du cadre juridique pour la gestion et l'élimination des PCB et l'élaboration des plans de gestion complétés au niveau des détenteurs des PCB. Néanmoins, la faible participation du secteur informel et des petites et moyennes entreprises, en raison de leurs difficultés à remplacer les équipements contaminés, a constitué un engagement non tenu par le programme PCB.

(b) Conclusion 2 : Quelques formes d'adoption plus large des résultats des projets ont eu lieu et contribuent au progrès vers l'impact.

259. Plusieurs projets appuyés par le FEM n'ont pas eu une stratégie de sortie, ce qui réduit les chances d'appropriation et de réplique de leurs résultats. Toutefois, certains projets ont développé des éléments favorisant la viabilité des résultats obtenus dans les domaines de l'efficacité énergétique (EE) dans le secteur industriel, l'élimination des équipements contenant des PCB, et la protection des aires protégées. Cependant, la viabilité

de ces résultats reste à consolider, à généraliser et à intégrer dans un processus institutionnel d'appropriation par les partenaires nationaux.

260. L'intégration de l'appui du FEM a été observée à travers des structures institutionnelles spécifiques qui ont été mises en place pour la protection des aires protégées ou la gestion des forêts. D'autre part, un cadre juridique a été mis en œuvre pour la protection de l'environnement contre les produits chimiques. Enfin, les conditions juridiques et financières favorables à l'intégration du développement de l'énergie solaire et de l'efficacité énergétique ont été mises en place.

261. La réplication d'initiatives du FEM au Maroc s'est produite dans certains cas, en particulier dans le domaine des POP et la gestion des forêts. Néanmoins, ces rares initiatives manquent de cadre programmatique pour la réplication des expériences.

262. Les résultats des projets appuyés par le FEM au Maroc relatifs à l'énergie ont contribué au développement de l'énergie solaire à une plus grande échelle. Dans le domaine de l'efficacité énergétique résidentielle, l'approche de réplication est prévue dans les projets de villes nouvelles au Maroc et les opérations de logements sociaux.

263. Le marché de l'efficacité énergétique et le développement de l'énergie solaire au Maroc sont en plein essor. Soutenues par le FEM, certaines actions ont contribué à influencer le marché de l'énergie solaire ou le développement des activités génératrices de revenus pour la protection de l'environnement au niveau local.

(c) Conclusion 3 : La production et l'échange de connaissances étaient plus efficaces aux niveaux local et régional. Au niveau national, le partage de connaissances est plus limité. Quelques projets du FEM ont mis en évidence les enseignements tirés des projets précédents, mais cela ne s'est pas produit de manière systématique.

264. Dans le portefeuille du FEM au Maroc, des composantes spécifiques de gestion des connaissances ont été développées. Les produits de la connaissance les plus fréquents sont les rapports prescrits du FEM, réalisés grâce au soutien de cinq activités habilitantes. Ces produits ont appuyé le Maroc dans l'accomplissement de ses obligations en tant que pays signataire de conventions internationales sur l'environnement. L'investissement dans la génération des connaissances s'est également traduit par l'adoption de nouveaux cursus académiques dans le domaine des aires protégées, l'adoption d'un cadre réglementaire pour l'exploitation durable des plantes médicinales et aromatiques.

265. L'échange d'information, l'appui des pairs et le partage des enseignements tirés ont contribué à rendre possible l'accès à la connaissance et à l'expertise relatives aux zones humides de la Méditerranée.

266. Conférences, formations et ateliers ont été les plus fréquemment utilisés pour échanger et donner le plus large accès possible à l'information environnementale produite par les projets du FEM. Un nombre important de matériel de communication (brochure de présentation, bulletins mensuels, site de démonstration, site web, etc.) a été utilisé comme canal de promotion, de communication et de partage de l'information sur l'EE, l'énergie solaire et les POP.

267. A la suite de ces efforts, la demande pour les installations de chauffage solaire de l'eau provenant de différents groupes de consommateurs a augmenté. L'intérêt pour l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment et les dangers des POP sont aujourd'hui mieux compris.

268. La formation et le renforcement des capacités constituent l'approche du FEM la plus utilisée au Maroc visant plusieurs aspects environnementaux, notamment une meilleure connaissance de la gestion des ressources naturelles et la gestion des écosystèmes forestiers, la gestion sécurisée des PCB, et la maîtrise des aspects techniques des installations solaires thermiques à grande échelle. Cependant, les informations disponibles ne permettent pas d'apprécier l'efficacité et l'impact des formations sur les bénéficiaires en situation réelle.

(d) Conclusion 4 : L'intégration du genre n'a pas été prise en compte de manière systématique dans le portefeuille du FEM.

269. L'intégration de l'approche genre dans les projets du FEM est récente. En effet, le FEM n'a approuvé sa politique d'intégration du genre qu'en 2011. Avant cette date, le FEM s'appuyait sur les politiques propres à ses agences. Dans de nombreux cas, le genre n'est pas pris en compte dans la conception des projets appuyés par le FEM. En effet, aucune approche spécifique pour l'intégration du genre n'a été développée dans les domaines de l'efficacité énergétique et les PCB. La participation des femmes s'est réalisée essentiellement à travers les activités génératrices de revenus promues par le programme de micro financement (SGP).

(e) Conclusion 5 : Le FEM a contribué à l'émergence de quelques initiatives de coopération Sud-Sud sur des questions de gestion environnementale.

270. Le Maroc a développé une coopération Sud-Sud dans un certain nombre de secteurs, en particulier avec les pays de l'Afrique subsaharienne. La gestion sécurisée des PCB a été le domaine d'intervention qui a développé le plus d'échanges avec des partenaires du Sud. L'appui du FEM a permis de faire avancer la formulation de stratégies des milieux humides et le développement et le partage d'expertise sur le palmier dattier au Maghreb.

PERTINENCE

(f) Conclusion 6 : L'appui du FEM a été aligné avec son mandat dans les différents domaines d'intervention et a permis au Gouvernement du Maroc de répondre à certains engagements internationaux.

271. Le Maroc a apporté des réponses institutionnelles et légales aux préoccupations de protection et de conservation environnementales. L'appui du FEM a été aligné sur la mise en conformité du Maroc avec un ensemble d'accords environnementaux internationaux et régionaux, notamment la CBD, la CCD, la CCNUCC, la CITES, la RAMSAR, l'UNCCD et la Convention de Stockholm. Le FEM a appuyé des activités habilitantes et a aidé le Maroc à respecter ses obligations vis-à-vis des diverses conventions internationales sur l'environnement, et à modifier les lois nationales et/ou élaborer de nouveaux plans. Cependant, concernant certaines conventions, le Maroc n'a pas réussi à respecter les délais ou à soumettre certains rapports de façon régulière. Ainsi, les rapports biennaux sur les

mesures législatives, réglementaires et administratives prises pour la mise en œuvre de la CITES pour 2007-2008 n'ont pas été soumis. Il en est de même pour le rapport annuel sur la CITES en 2011. Enfin, le Maroc n'a pas également soumis son rapport national initial sous la Convention de Stockholm.

(g) Conclusion 7 : L'appui du FEM a été très pertinent pour les priorités de l'environnement, les besoins et défis du développement durable, et en alignement avec les politiques publiques du Maroc.

272. Le Maroc a commencé à planifier les priorités environnementales nationales en 2006 avec l'introduction des systèmes d'allocation des ressources du FEM, notamment le Cadre d'allocation des ressources (RAF) FEM-4 et le Système transparent d'allocation des ressources (STAR) FEM-5. Dans de nombreux cas, l'appui du FEM a été aligné avec la législation environnementale, aux politiques et plans, selon les priorités indiquées dans les plans d'action spécifiques aux domaines d'intervention du FEM. Cependant, la législation environnementale au Maroc manque souvent de conformité avec les normes et concepts internationaux ou elle n'est pas appliquée.

273. L'adaptation au changement climatique a été plus récemment ajoutée au portefeuille et était alignée avec les priorités nationales. Dans de nombreux cas, l'appui du FEM a été en alignement avec la législation environnementale, les politiques et plans, selon les priorités indiquées dans les plans d'action spécifiques aux domaines d'intervention. Les micro-financements (SGP) ont également été alignés avec les priorités et les plans nationaux. Un compte rendu de la pertinence du portefeuille de chaque domaine d'intervention est détaillé plus en avant, ainsi que dans l'analyse de la chronologie présentée dans le chapitre 3.

(h) Conclusion 8 : L'appui du FEM est clairement approprié et à travers un processus initié par le pays. L'appropriation a évolué au fil du temps, particulièrement durant les dernières phases du FEM.

274. Le niveau d'appropriation par le Maroc dans la formulation et l'exécution des projets du FEM diffèrent dans chaque domaine d'intervention et en fonction des priorités nationales définies depuis une vingtaine d'années (1995-2015).

275. D'abord, l'appropriation a été concrétisée à travers le processus de changements institutionnels. Le statut de l'autorité en charge de l'environnement est passé du ministère au Secrétariat d'Etat, puis au département ministériel au sein du ministère multidimensionnel de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement. Cependant, l'exécution de certaines de ses fonctions, par exemple veiller à la protection de l'environnement et la promotion du développement durable dans divers secteurs, exige un statut renouvelé, des attributions précisées et des capacités appropriées. Ensuite, l'appui du FEM est clairement approprié à travers un processus d'appropriation institutionnelle des projets et leur mise en œuvre par des institutions nationales (HCEFLD, ADREEE, ONE, MAPM, etc.). Le ministère de l'Environnement a encouragé une bonne appropriation au niveau national par le développement de la consultation et la communication. Cependant, c'est au niveau des communes et des régions que l'appropriation a été favorisée dans plusieurs projets appuyés par le FEM.

276. Des éléments de preuve recueillis au cours des visites sur le terrain indiquent que les projets sont entrepris à l'initiative du pays. Les communautés locales interagissent de plus en plus avec les institutions publiques.

EFFICIENCE

- (i) Conclusion 9 : Le cycle des projets du FEM au Maroc dépasse souvent les délais. Il est perçu comme trop long par les parties prenantes.**

277. Les projets du FEM prennent en moyenne deux ans de la formulation initiale au démarrage d'un projet. La moyenne de préparation des projets est respectivement de 32 mois pour les projets de grande envergure, de 16 mois pour les projets de taille moyenne et de 17 mois pour les activités habilitantes. Les délais de la mise en œuvre des projets sont prolongés en moyenne de trois ans. En général, les délais de mise en œuvre des projets du FEM au Maroc sont liés à un certain nombre de facteurs, notamment la conception du projet, des approches inefficaces, des territoires trop grands, des objectifs trop ambitieux, un manque de personnel qualifié et l'absence de mécanismes de suivi continu.

- (j) Conclusion 10 : A quelques exceptions près, les agences du FEM ont généralement travaillé indépendamment les unes des autres. Une coordination au niveau national et certaines synergies ont émergé, avec des résultats mitigés.**

278. Au niveau national, les projets liés à l'environnement sont gérés par le département de l'Environnement et d'autres organismes gouvernementaux, tels que les ministères de l'Eau, de l'Intérieur, de la Santé et de l'Équipement. A quelques exceptions près, les agences du FEM ont généralement travaillé indépendamment les unes des autres. Cependant, quelques cas de synergie et de coordination entre les agences du FEM existent et dans quelques projets du FEM, certaines synergies durent au-delà de l'achèvement du projet.

279. Dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action », le Groupe chargé des réalisations pour l'environnement et le développement durable (supervisé dans le cadre de l'UNDAF) a été créé pour examiner la mise en œuvre de projets, discuter de la collaboration avec le gouvernement et faire converger les actions des différents acteurs concernés par l'environnement et le développement durable au Maroc. La création de ce comité n'a pas significativement amélioré la synergie et la coordination entre les parties prenantes. De plus, la compétition pour le financement du FEM entre les agences a influencé négativement la coordination inter-agences.

- (k) Conclusion 11 : Les systèmes de suivi et d'évaluation n'ont pas été entièrement mis en œuvre.**

280. A travers les institutions concernées, le Gouvernement a été généralement associé aux évaluations à mi-parcours et finales des projets du FEM. Toutefois, les institutions gouvernementales ne disposent pas de structures dédiées au S&E des projets FEM. D'autre part, la réalisation des études d'évaluation des projets FEM a été confiée à des professionnels indépendants de l'évaluation.

281. Les mécanismes de S&E des projets appuyés par le FEM sont surtout centrés sur le contrôle administratif et financier. Historiquement, il y a eu peu ou pas de suivi des effets et

impacts, et les bases de référence n'ont pas été établies au début des projets anciens. Les modalités de suivi et d'évaluation n'ont pas été fonctionnelles et utiles à la mise en œuvre de sept sur dix projets complétés du FEM.

282. Les matrices des cadres logiques ont été peu développées dans les premiers projets du FEM et peu utilisées pendant leur mise en œuvre. Les projets ultérieurs ont été conçus avec des cadres logiques et résultats de meilleure qualité.

8.2. Recommandations

283. Les recommandations de l'évaluation tiennent compte des conclusions ci-dessus, particulièrement pour les questions qui doivent faire l'objet d'ajustements pour favoriser une bonne mise en œuvre des projets appuyés par le FEM, et leur assurer plus de chance de réussite et de pérennisation de leurs acquis (transfert des compétences : produits, approches et outils).

Recommandations destinées au Gouvernement

- (a) Recommandation 1 : Le Département de l'environnement devrait jouer un rôle plus important dans la coordination systématique du portefeuille du FEM, la production de connaissances et leur partage.**

284. Les résultats de l'évaluation du portefeuille du FEM au Maroc ont démontré des faiblesses au niveau de la coordination des projets appuyés par le FEM. Le Département de l'environnement devrait poursuivre les efforts de coordination du portefeuille afin d'accroître son rôle moteur et contribuer à l'appropriation nationale des résultats des projets.

285. Au niveau institutionnel, il serait souhaitable que la coordination du portefeuille soit institutionnalisée favorisant ainsi une meilleure collaboration avec les différentes parties prenantes. Cette coordination institutionnelle aura pour principaux objectifs de régulariser la diffusion d'information, mais elle pourrait également accroître l'harmonisation des pratiques, éviter les duplications et optimiser les ressources nationales de manière générale.,.

286. Concernant la production de connaissances, le Département de l'environnement devrait mettre en place une base de données sur les projets FEM et les documents clés, et en actualiser les informations régulièrement. Comme il a été suggéré à plusieurs reprises par les parties prenantes, le Département de l'environnement pourrait créer une plateforme nationale dédiée à la production et la gestion des connaissances dans les domaines d'intervention du FEM. Cette plateforme devrait comprendre les enseignements et les connaissances générées par les projets du FEM.

- (b) Recommandation 2 : Le Département de l'environnement devrait intégrer la fonction de l'évaluation en son sein pour soutenir l'efficacité et la viabilité des politiques et programmes environnementaux au Maroc.**

287. Conformément aux principes constitutionnels de l'évaluation des politiques publiques, le Département de l'environnement devrait envisager d'institutionnaliser et

organiser la fonction de l'évaluation. Des mentions explicites vers l'évaluation stratégique environnementale dans la loi-cadre sur l'environnement et le développement durable (2014), et le S&E de la politique du changement climatique au Maroc (2014) sont des signes encourageants. D'autre part, l'introduction du suivi et de l'évaluation au sein de l'Inspection générale (2011) et l'évaluation stratégique environnementale au sein de la Direction de la réglementation, du contrôle et de l'évaluation (2015) sont deux évolutions organisationnelles à coordonner. Enfin, la perspective d'institutionnaliser la fonction de l'évaluation au sein du Département de l'environnement doit prendre en compte le processus en cours d'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques au Maroc initié par le ministère des Affaires générales et de la Gouvernance (MAGG).

288. Il serait, donc, opportun que le Département de l'environnement s'engage à institutionnaliser et à organiser la fonction de l'évaluation pour l'ensemble de ses projets environnementaux, y compris ceux qui sont financés par des organisations internationales comme le FEM. La prise en compte de la fonction de l'évaluation (Suivi – Evaluation – Apprentissage) par le Département de l'environnement a besoin d'être institutionnalisée. Ses modalités et modes opératoires doivent être précisés.

289. Dans cette perspective, le Département de l'environnement devrait envisager de mettre en place un système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage des résultats des projets et programmes environnementaux. Ce système devrait intégrer dans les processus de suivi des projets une plus orientation plus importante vers le suivi et l'évaluation des résultats (effets et impacts), allant au-delà des suivis financiers et de la réalisation des extrants des politiques et programmes environnementaux. La mise en place du système de suivi, évaluation et apprentissage exigera, certainement, que le Département prévoie des ressources humaines qualifiées et des moyens financiers appropriés. La création d'un Service de suivi des programmes de coopération dans le cadre du nouvel organigramme, constitue une initiative très louable qu'il faudrait exploiter au mieux pour répondre à ces besoins.

Recommandations destinées au Gouvernement et aux agences du FEM

(c) Recommandation 3 : Les projets appuyés par le FEM doivent être sensibles au genre. Ainsi les aspects liés au genre doivent faire partie de l'exercice d'identification, de planification, de mise en œuvre et de S&E des projets.

290. Les préconisations de la politique du FEM en matière d'intégration du genre, notamment le principe 18, spécifient que les projets du FEM doivent être sensibles au genre tout en reconnaissant et respectant les différents rôles des femmes et des hommes dans la gestion des ressources et dans la société. De plus, le FEM dispose d'un système de suivi et d'évaluation de l'intégration du genre qui s'appuie sur des indicateurs désagrégés⁷⁸.

291. A cet effet, le Ministère de l'environnement (Point focal du FEM au Maroc) et les agences du FEM devraient prendre en compte la systématisation de l'intégration du genre au niveau de la programmation et en faire le suivi régulier tout en apportant les ajustements nécessaires. Cette option supposerait l'engagement des agences du FEM à consolider les capacités des partenaires nationaux (gouvernement, secteur privé, société civile, etc.) à l'approche de l'intégration des aspects liés au genre dans l'élaboration, la mise en œuvre et

⁷⁸ https://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/Gender_Mainstreaming_Policy.pdf

l'évaluation des projets FEM. Enfin, il serait souhaitable d'établir des liens stratégiques de collaboration avec les partenaires spécialisés en mesure d'apporter une valeur ajoutée aux projets appuyés par le FEM, spécifiquement ONU Femmes pour l'approche égalité hommes-femmes.

9. ANNEXES

A. Réponse du pays

المملكة المغربية
+XMAE+ I MCYOEΘ
Royaume du Maroc



Ministère délégué auprès du Ministre de l'Énergie,
des Mines, de l'Eau et de l'Environnement,
chargé de l'Environnement

الوزارة المنتدبة لدى وزير الطاقة والمعادن
والماء والبيئة، المكلفة بالبيئة
+CJLJΘ+ +CJLJΘ+ YO JCJLJΘ I +XEJQ+ A OXJYJX
A LJLd A JJJhE X+JθCJXJ I JJhE

29 MARS 2016

A

**Monsieur le Directeur du Bureau Indépendant de l'Évaluation
-Fonds pour l'Environnement Mondial-**

Objet : FEM/Évaluation du Portefeuille National de projets (1992 – 2015)

Monsieur le Directeur ;

Permettez-moi tout d'abord, de vous faire part de nos sincères remerciements pour votre appui dans cet important exercice d'évaluation du portefeuille national de projets financés par le FEM.

Nous considérons que cet exercice a été très utile pour vulgariser davantage le rôle important du FEM en tant qu'instrument contribuant à l'intégration de la durabilité environnementale dans les politiques nationales de développement tout en garantissant des bénéfices au niveau global.

Les résultats de cette évaluation pourraient également servir dans notre démarche d'amélioration continue du processus de coordination des activités du FEM à l'échelle nationale, et ce, vers plus d'efficacité et d'efficience en matière de préparation et de mise en œuvre des projets du FEM.

En vous faisant part de notre engagement à continuer notre collaboration avec le FEM pour la mise en œuvre des recommandations de cette évaluation, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur du Partenariat, de la
Communication et de la Coopération

Mehamed BENYAHIA
Point Focal Opérationnel du FEM

9, Avenue Al Araar, Secteur 16, Hay Ryad, Rabat
Tel. : 05 37 57 66 49/50/51 • Fax : 05 37 57 04 68

www.environnement.gov.ma

9, شارع العريار، سكتور 16، حي الرياض، الرباط
الهاتف: 05 37 57 66 49/50/51 • الفاكس: 05 37 57 04 68

B. Déclaration de l'assurance de qualité

Rabat, le 23 février 2016

L'an dernier, j'ai été sollicité à titre individuel par le BIE du FEM pour donner une appréciation quant à la qualité du travail des évaluateurs.

Cette appréciation a été établie sur la base d'une grille comprenant neuf critères. Il s'agit :

- De la justification, buts et objectifs de l'évaluation.
- Du champ de l'évaluation.
- Du contexte.
- De la méthodologie de l'évaluation.
- Des sources d'information.
- De l'indépendance.
- De l'éthique.
- De la pertinence des résultats de l'évaluation.
- De l'exhaustivité.

Mes commentaires seront de deux types : par critère puis transversal.

Commentaires par critère :

1. Justification, buts et objectifs de l'évaluation

Le rapport d'évaluation indique clairement pour qui et pourquoi l'évaluation est entreprise, et pourquoi à ce moment-là. L'exercice d'évaluation a été lancé une fois les questions d'évaluation spécifiques au Maroc identifiées avec la participation des parties prenantes et ce, à l'issue de plusieurs missions exploratoires.

Le but de l'évaluation est de ce fait conforme à l'apprentissage et à la redevabilité, et les objectifs définissent ce que l'évaluation se propose d'atteindre.

2. Champs de l'évaluation

Pour chaque projet, le champ de l'évaluation est clairement déterminé (problèmes abordés, financements, durée, types d'intervention, couverture géographique, groupes cibles, etc.).

Le rapport d'évaluation analyse la logique d'intervention et établit les constatations à différents niveaux (intrants, activités, résultats, impacts, progrès vers l'impact). Les critères du FEM sont appliqués et les questions évaluatives sont renseignées, même si pour les projets les plus anciens, les matrices des cadres logiques étaient peu développées et les bases de référence n'avaient pas été établies.

3. Contexte

Le mandat du FEM ainsi que les politiques du Maroc relatives à l'environnement et au développement durable sont exposés, ainsi que leurs objectifs et stratégies respectives. Les éléments du contexte institutionnel sont présentés, ainsi que les modalités d'intervention. Les manifestations de la vulnérabilité environnementale ont été abordées, de même que celles traitant des actions déployées par le Maroc pour faire face aux défis écologiques, malgré la contrainte liée au dimensionnement réduit du rapport.

4. Méthodologie de l'évaluation

Le rapport décrit sur deux pages seulement les méthodes d'évaluation appliquées et le processus adopté. L'exercice englobait plusieurs projets et des processus complexes, mettant en jeu des mécanismes multiples. Aussi, il est appréciable de noter que parce que les données quantitatives de référence, considérées comme parcellaires sans doute du fait qu'historiquement, les mécanismes de suivi et d'évaluation des projets appuyés par le FEM étaient centrés sur le contrôle administratif et financier, des études de cas ont pu être effectuées (« triangulation »)

Par ailleurs, il y a lieu de noter que les différentes parties prenantes sont impliquées dans l'évaluation ; les critères de choix des projets indiqués ; et les limites ou défauts éventuels (difficulté de suivi des résultats des anciens projets, disponibilité limitée et imprécision de l'information produite par les systèmes de suivi évaluation au niveau des projets) explicitées.

Néanmoins, il aurait été souhaitable d'expliquer la stratégie adoptée par l'équipe des évaluateurs afin de réduire ces limites (collecte des données supplémentaires, fiabilité des données collectées, etc).

5. Sources d'information

Le rapport expose les sources d'information utilisées et assure leur validité par une triangulation des données. Les personnes rencontrées, les sites visités et les documents consultés sont cités dans le rapport. Néanmoins, il y a lieu de noter que l'échantillon des interviews n'est pas assez fourni, ce qui peut être lié à un problème de disponibilité non nécessairement imputable aux évaluateurs.

6. Indépendance

L'indépendance de l'équipe des évaluateurs me semble assurée en l'absence d'éventuels conflits d'intérêt apparents. L'équipe d'évaluateurs, établie de manière à couvrir tous les aspects pertinents en relation avec les domaines d'intervention du FEM, a pu travailler librement et sans interférences, en ayant accès à toutes les informations pertinentes disponibles.

D'après le rapport d'évaluation, les seules limites rencontrées ont été liées à la planification des entrevues et des visites sur le terrain qui nécessitaient du temps et de la patience !

7. Pertinence des résultats de l'évaluation

Les constatations et les enseignements tirés sont pertinents au regard des objectifs de l'évaluation. De même, les décalages observés sont généralement expliqués.

Globalement, le rapport traduit un travail d'ensemble de qualité qui renforce la pertinence des résultats de cette évaluation.

8. Exhaustivité

Le rapport d'évaluation est exhaustif et traite de toutes les questions posées. Il comporte des conclusions, des recommandations et des enseignements. Ces derniers gagneraient à être hiérarchisés et présentés de manière logique.

Commentaire global

Au total, il s'agit d'un rapport de qualité très honorable. Des pistes plus audacieuses devraient être cependant être explorées en ce qui concerne les prochaines évaluations, notamment à travers la prise en compte de la dimension genre de manière systématique, mais aussi, en recourant à des méthodes statistiques plus appropriées pour dégager les effets directement liés au projet.

Salutations distinguées

Ikbal SAYAH.

Mr Ikbal SAYAH est chef du pôle des études générales de l'Observatoire National du Développement Humain. Il intervient ici à titre d'expert indépendant.



C. Termes de référence (TdR) spécifiques au pays

Contexte et introduction

292. Les évaluations des portefeuilles-pays (*Country Portfolio Evaluations* ou CPEs en anglais) constituent l'un des principaux axes de travail du BIE du FEM. En capturant les résultats agrégés du portefeuille et la performance du FEM au niveau du pays, ils fournissent des informations utiles à la fois pour le Conseil du FEM et pour les pays concernés.

293. Les pays éligibles à l'appui du FEM sont choisis sur la base d'un processus de sélection⁷⁹ en plusieurs étapes en s'assurant que tous les pays du FEM puissent être choisis. L'ensemble de critères comprend la taille, la diversité et la maturité du portefeuille de projets, la couverture des évaluations précédentes de FEM/BIE, et d'autres critères, tels que l'évaluabilité, la synergie avec d'autres évaluations de pays, et avec l'ordre du jour des sujets du Conseil du FEM, entre autres considérations. Le Maroc a été choisi car le pays possède, comparativement à d'autres, un important portefeuille, diversifié et plus mature (32 projets, dont 11 sont complétés), qui met l'accent sur le changement climatique (11 projets), la biodiversité (9 projets) et les montants significatifs de cofinancement. En outre, le Maroc a un bon nombre de projets en cours (11 projets) et ce sera une occasion de conduire cette évaluation, conjointement, avec les institutions nationales.

294. Le Maroc, officiellement connu sous le nom du Royaume du Maroc, est situé en Afrique du Nord (région du Maghreb). Le pays est caractérisé par un relief montagneux intérieur accidenté et une grande région désertique. Il est l'un des trois pays (avec l'Espagne et la France) à posséder un littoral donnant sur l'océan atlantique et la mer méditerranée.

295. Le pays dispose d'une variété de reliefs, depuis le sommet du Jebel Toubkal qui culmine à 4 165 m d'altitude, au point le plus bas de la Sebkhah du Tah, situé à 55 m en-dessous du niveau de la mer.

296. Le pays dispose d'une variété de reliefs, depuis le sommet du Jebel Toubkal qui culmine à 4165 m d'altitude, au point le plus bas de la Sebkhah du Tah, au-dessous du niveau de la mer à 55 m. Une grande partie du territoire marocain est montagneuse. Les montagnes de l'Atlas, qui s'étendent du sud-ouest au nord-est, sont principalement situées dans le centre et le sud du pays et forment une colonne vertébrale du pays. Les montagnes du Rif sont situées au nord s'étalent du nord-ouest au nord-est tout au long de la région qui longe la côte méditerranéenne. La majeure partie du sud-est du pays est constituée du désert du Sahara à faible densité démographique.

297. Tout au long de la côte méditerranéenne, le climat est chaud, avec des étés secs et des hivers doux. Dans l'arrière-pays, le climat est plus rude et devient plus chaud et plus extrême au fur et à mesure qu'on s'approche du Sahara. La capitale du Maroc, Rabat, située sur l'océan Atlantique, affiche une température moyenne de 8° C en janvier et de 28° C en juillet. Par contre, la ville de Marrakech, située à l'intérieur, enregistre une température moyenne de 6°C en janvier mais une température moyenne allant au-delà de 37° C en juillet.

⁷⁹ GEF / IEO (2010), Note on the Selection Process and Criteria for the GEF Country Portfolio Evaluations.

298. Les précipitations moyennes annuelles peuvent atteindre plus de 1 000 mm dans les régions montagneuses du nord, mais moins de 300 mm dans les bassins des rivières de la Moulouya, Tensift et Souss-Massa, de la région des montagnes sud de l'Atlas et du Sahara. Typiquement, il existe deux périodes de pluie par an, une en automne et l'autre en hiver. Le nombre de jours pluvieux varie entre 30 dans le sud du pays à approximativement 70 dans le nord⁸⁰.

299. Le Maroc a une économie de développement relativement libérale. Le pays a opté pour la privatisation de certains secteurs économiques depuis 1993. La pauvreté est un enjeu principal pour le Maroc ; selon les estimations de la Banque mondiale, entre 1999 et 2004, la pauvreté est passée de 19 % à 15 %, mais celle-ci reste un défi, en particulier dans les zones rurales⁸¹. Les analystes estiment que la croissance économique a été entravée par la sur-dépendance de l'économie sur l'agriculture et bénéficierait d'une plus grande diversification. L'économie du Maroc a enregistré un taux de croissance moyen de 5% au cours des dernières années, ce qui a contribué à réduire la pauvreté et stimuler la prospérité partagée. Alors que le Maroc a réalisé des progrès dans la réduction des niveaux de pauvreté absolue, la vulnérabilité reste élevée, en particulier dans les zones rurales. Les secteurs de l'agriculture et de la pêche, qui représentent environ 20 % du PIB du Maroc, souffrent de contraintes de gestion des ressources. Toutefois, ces deux secteurs sont nécessaires pour atténuer les pressions sur les ressources naturelles, pour créer des emplois et pour contribuer à la diversification des revenus⁸². Ils sont considérés comme volatiles en raison de leur vulnérabilité aux précipitations incompatibles, entre autres facteurs⁸³.

300. Si les ressources naturelles sont relativement modestes, le Maroc, abrite néanmoins les deux tiers des réserves mondiales de phosphates, qui sont utilisés pour produire des engrais, ce qui en fait le premier exportateur de phosphate du monde. Cette ressource a longtemps été une source de recettes d'exportation et de stabilité économique⁸⁴. Le Maroc dispose du plus vaste système fluvial d'Afrique du Nord. Ses deux plus importants fleuves sont la Moulouya, qui se déverse dans la mer Méditerranée et le Sebou, qui se déverse dans l'océan Atlantique⁸⁵.

301. La forte croissance démographique et le développement socio-économique constant ont placé la pression sur les ressources naturelles et ont causé dégradation de l'environnement. Les principaux problèmes environnementaux du Maroc sont la détérioration des ressources en eau, la gestion des déchets, la pollution marine, la protection de la nature et la dégradation des terres / désertification (érosion des sols résultant de l'agriculture des zones marginales, le surpâturage, et la destruction de la végétation)⁸⁶.

⁸⁰ UNITED NATIONS (2014) Morocco - Environmental Performance Review, New York and Geneva, page: 1.

⁸¹ World Bank Country overview: <http://www.worldbank.org/en/country/morocco/overview#1>

⁸² World Bank Country overview: <http://www.worldbank.org/en/country/morocco/overview#1>

⁸³ World Bank: <http://www.worldbank.org/en/news/press-release/2013/12/19/green-growth-morocco-environment-jobs>

⁸⁴ Forbes : http://www.forbes.com/lists/2011/6/best-countries-11_Morocco_CHI075.html

⁸⁵ Library of Congress – Country Profile: Morocco, May 2006:

<http://lcweb2.loc.gov/frd/cs/profiles/Morocco.pdf>

⁸⁶ CIA Factbook : <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/mo.html>

302. L'intervention du FEM au Maroc a commencé en 1997 avec la Stratégie nationale pour la biodiversité, le Plan d'action et le Premier rapport national relatifs à la conservation de la biodiversité biologique (CBD). Pour les objectifs du CPE, le portefeuille Maroc dispose de 31 projets nationaux avec plus de 117 millions de dollars de financement du FEM et 837 millions de co-financement, 22 projets régionaux à 131 millions de dollars de financement du FEM et 472 millions de dollars en co-financement, et 16 projets mondiaux à 173 millions de dollars financés par le FEM et 259 millions en co-financement. Parmi les projets nationaux, 8 sont en cours de réalisation, 11 sont terminés, et 12 ont été supprimés ou approuvés et en attente d'être mis en œuvre. La majorité des projets du FEM concerne le changement climatique et la biodiversité avec 11 et 9 projets respectivement. Ils sont suivis par les projets multifocaux régionaux (5 projets), les polluants organiques persistants (5 projets) et les eaux internationales (1 projet). La majorité du portefeuille est composée de projets de grande envergure (Full Size Project ou FSP), avec 17 FSP, tandis que six projets sont de moyenne envergure (Medium Size Project) et 8 projets destinés aux activités habilitantes (Enabling Activities). Le nombre de projets lancés à travers les différentes phases de reconstitution du FEM n'a cessé d'augmenter au fil des années. La phase du FEM-1 trois projets, le FEM-2 cinq, FEM-3 quatre, FEM-4 10, et le FEM-5 neuf projets.

303. Le portefeuille national au Maroc est mis en œuvre par sept différentes agences du FEM : le PNUD possède la plus grande partie des projets du portefeuille Maroc avec 14 projets (45%) pour un montant de 23,76 millions USD, suivi par la Banque mondiale avec six projets (20%) pour un montant de 70,42 millions USD. Le PNUE possède cinq projets à 1,5 millions de dollars, la FAO dirigeait deux projets avec 4,27 millions USD, et la BAD, le FIDA et l'ONUDI ont 1 projet chacun avec 2,73 millions USD, 6,5 millions USD, et 2,4 millions USD respectivement. En outre, 1 projet est mis en œuvre conjointement par le FIDA et l'ONUDI avec 6 millions USD. Les montants du co-financement et financement total des projets pour le portefeuille national sont présentés dans le tableau 1.

304. Le Maroc est associé à différents engagements internationaux relatifs à la biodiversité, au changement climatique, au protocole de Kyoto sur le changement climatique, à la désertification, aux espèces en danger, aux déchets dangereux, au droit de la mer, à la protection de la couche d'ozone, à la pollution par les navires, et aux conventions des zones humides baleinières. Concernant la biodiversité, l'appui du FEM a mis l'accent sur le renforcement du système d'aires protégées et sur l'amélioration de l'accessibilité et l'utilisation des informations relatives à la biodiversité. Pour le changement climatique, les projets se sont concentrés à la fois sur l'amélioration de l'efficacité énergétique et sur le développement des énergies renouvelables. Dans le domaine des polluants organiques persistants (POPs), l'intervention du FEM a mis l'accent sur la gestion des PCB et le respect des obligations des conventions ratifiées par le Maroc.

Tableau 1 : L'appui du FEM aux projets nationaux par domaine d'intervention et agence du FEM

Domaine d'intervention	Agence	Nbre. de projets	Financement FEM (USD)	Co-financement (USD)	Total (USD)
Biodiversité	PNUD	5	8 882 058	17 812 000	26 694 058
	PNUE	3	412 700	20 000	432 700
	Banque mondiale	1	10 500 000	5 200 000	15 700 000
Total		9	19 794 758	23 032 000	42 826 758
Changement Climatique	AfDB	1	2 730 000	17 556 250	20 286 250
	FIDA	1	6 510 000	24 000 000	30 510 000
	PNUD	5	11 019 155	84 083 910	95 103 065
	PNUE	1	889 091	5 931 204	6 820 295
	Banque mondiale	3	48 295 454	562 700 000	610 995 454
Total		11	69 443 700	694 271 364	763 715 064
Eaux Internationales	Banque mondiale	1	5 180 000	20 000 000	25 180 000
Total		1	5 180 000	20 000 000	25 180 000
Projets multi-focaux	FAO	1	771 918	7 850 000	8 621 918
	FIDA/UNIDO	1	5 998 422	19 089 096	25 087 518
	PNUD	2	1 165 345	2 162 800	3 328 145
	Banque mondiale	1	6 440 000	35 540 000	41 980 000
Total		5	14 375 685	64 641 896	79 017 581
POPs	FAO	1	3 500 000	25 730 000	29 230 000
	PNUD	2	2 694 800	5 233 200	7 928 000
	PNUE	1	200 913		200 913
	UNIDO	1	2 437 600	4 856 000	7 293 600
Total		5	8 833 313	35 819 200	44 652 513
GRAND TOTAL		31	117 627 456	837 764 460	955 391 916

Source : GEF PMIS data cross-checked with GEF Agencies' data

305. Dans le portefeuille national, 4 FSP sont terminés, 4 sont en cours d'exécution et 9 sont dans le processus de sélection (y compris Conseil, Agence et PPG approuvés). Il y a un MSP complété, 3 sont en cours d'exécution et deux sont en attente. Enfin, il y a 6 activités habitantes achevées, tandis que l'une est en cours d'exécution et une autre dans le processus de sélection.

Objectifs de l'Évaluation

306. L'objectif du CPE Maroc est de fournir au Conseil du FEM une évaluation des résultats et la performance des activités appuyées par le FEM, et de lui indiquer comment ces activités sont en lien avec les stratégies et priorités ainsi qu'avec le mandat mondial du FEM. En se basant sur cet objectif global, le CPE Maroc possède les objectifs spécifiques suivants :

- (a) Évaluer l'**efficacité**, les **résultats** et la **viabilité** de l'appui du FEM au Maroc, en accordant une attention particulière à la viabilité des résultats obtenus au niveau du projet et aux progrès accomplis au niveau des avantages pour l'environnement mondial recherchés⁸⁷.
- (b) Évaluer la pertinence et l'efficacité de l'aide du FEM au Maroc à partir de plusieurs points de vue : (i) les cadres environnementaux nationaux et mécanismes décisionnels, (ii) le mandat du FEM pour la réalisation des avantages pour l'environnement mondial, et (iii) les politiques et procédures du FEM⁸⁸.
- (c) Fournir un **retour d'informations et partager les connaissances** avec : (i) le conseil du FEM dans le cadre de son processus décisionnel sur l'allocation des ressources et l'élaboration des politiques et stratégies, (ii) le Maroc en ce qui concerne sa collaboration et sa participation au FEM, et (iii) les différentes agences et organisations associées à la préparation et à l'exécution des projets et activités financés par le FEM.

307. Le CPE Maroc sera utilisé pour fournir des preuves d'évaluation supplémentaires à d'autres évaluations effectuées par le BIE. L'évaluation portera sur la performance du portefeuille du FEM au Maroc en termes de pertinence, d'efficacité et d'efficience ainsi que sur les facteurs qui contribuent à cette performance. Il analysera, également, la performance des projets individuels dans le cadre du portefeuille du FEM, mais sans les noter. Les CPE sont conduits pour informer le Conseil sur les expériences et les enseignements tirés de la mise en œuvre du FEM au niveau national à partir d'une grande variété de pays. Les CPE n'ont pas pour objectif d'évaluer la performance des agences du FEM, des entités nationales (agences/départements, gouvernements nationaux ou organisations de la société civile), ou des projets pris individuellement.

Questions-clés de l'évaluation

⁸⁷ **Efficacité** : le degré de réalisation d'un objectif ou la probabilité qu'il le soit ; **Résultats** : dans le contexte du FEM, les résultats comprennent les produits directs des projets (aussi appelés « extrants »), leurs effets à court et moyen terme, et les progrès réalisés pour l'obtention d'un impact à plus long terme, notamment les avantages pour l'environnement mondial obtenus, les effets de réplication et d'autres effets locaux ; **Viabilité** : la probabilité qu'une action puisse continuer de générer des avantages pendant une période prolongée après son achèvement. Les projets doivent être respectueux de l'environnement et viables au plan financier et social.
Source : *La Politique en matière de suivi et d'évaluation du FEM*, 2010.

⁸⁸ **Pertinence** : le degré de concordance de l'activité considérée avec les priorités et les politiques environnementales locales et nationales et les objectifs du FEM en matière d'environnement mondial ; **Efficience** : le degré de réalisation des résultats avec les ressources les moins coûteuses qui soient.
Ibid.

308. Les CPE sont guidés par un ensemble de questions clés auxquelles il faut répondre en fonction de l'analyse quantitative et qualitative de l'information et des perceptions de l'évaluation recueillies au cours de l'exercice d'évaluation. Le CPE Maroc sera guidé par les questions-clés suivantes :

Efficacité, Résultats et Viabilité

- a) L'appui du FEM au Maroc produit-il des résultats par domaine d'intervention au niveau du projet ainsi qu'au niveau global (programme et portefeuille de pays) ?
- b) L'appui du FEM a-t-il favorisé des progrès vers l'impact de longue durée une fois achevé, à travers les mécanismes⁸⁹ d'une plus grande adoption ?
- c) L'appui du FEM produit-il des résultats en relation avec les connaissances générées et la diffusion des enseignements tirés des projets du FEM et des partenaires au Maroc et à l'extérieur du Maroc ?
- d) Quelles sont les approches spécifiques utilisées dans les projets du FEM pour assurer l'intégration du genre / considérations dans le portefeuille des projets ?
- e) L'appui du FEM est-il efficace pour maintenir les connaissances générées et partagées par les projets du FEM avec les partenaires au Maroc (les parties prenantes nationales et les organismes du FEM) et des partenaires à l'extérieur du pays ?

Pertinence

- a) L'appui du FEM est-il pertinent par rapport aux besoins et défis en matière de développement viable et aux priorités environnementales du Maroc ?
- b) L'appui du FEM est-il pertinent par rapport aux différents avantages pour l'environnement mondial recherchés par le Fonds dans ses différents domaines d'intervention (changement climatique, biodiversité, eaux internationales, dégradation des sols, gestion des substances chimiques) ?
- c) L'appui du FEM est-il pertinent par rapport aux programmes et stratégies du FEM, et ses Plans d'action au Maroc ?
- d) Le FEM et ses entités d'exécution appuient-ils le Maroc et ses priorités en matière d'environnement et de développement viable, l'amélioration du processus décisionnel et l'appropriation des projets ?
- e) L'appui du FEM a-t-il développé des capacités et opportunités en matière de coopération Sud-Sud entre le Maroc et d'autres pays concernant la gestion des questions environnementales ?

⁸⁹ Cf. les paragraphes 21 et 28.

Efficiency

- a) Combien de temps, d'efforts et de ressources financières (y compris le co-financement) faut-il pour élaborer et exécuter des projets au Maroc, en fonction des modalités de l'appui du FEM ?
- b) Quels sont les rôles, types d'engagements, de coordination et de synergies entre les différentes parties prenantes dans l'exécution de projets du FEM au Maroc ?
- c) Existe-t-il des synergies entre : (i) les agences du FEM dans la programmation et l'exécution de l'appui du FEM ; (ii) les institutions nationales pour l'appui du FEM ; et (iii) l'appui du FEM et celui d'autres bailleurs de fonds au Maroc ?
- d) Quel est le rôle du suivi et de l'évaluation (M&E) en matière de gestion adaptative et d'efficacité globale au Maroc ?

309. Chacune de ces questions est complétée par des indicateurs, sources potentielles d'information et des méthodes dans une matrice d'évaluation.

Portée et limites

310. Le CPE Maroc couvrira tous les types d'activités appuyées par le FEM au Maroc, à toutes les étapes du cycle du projet (en préparation, en cours et complété) et mises en œuvre par l'ensemble des agences dans tous les domaines d'intervention du FEM. Il comprendra également, le cas échéant, des activités structurelles du FEM et une sélection de programmes régionaux et mondiaux d'un intérêt particulier pour le pays. Toutefois, l'évaluation portera principalement sur les projets exécutés à l'intérieur du pays. (C'est-à-dire les projets nationaux) qu'il s'agisse de projets de grande ou moyenne envergure ou d'activités habilitantes.

311. Le contexte dans lequel ces projets ont été élaborés, approuvés et mis en œuvre constitue un axe important de l'évaluation. Cela comprend une évaluation historique du développement durable national, des politiques environnementales, des stratégies et priorités, du cadre juridique de l'environnement où ces politiques sont exécutées et appliquées, des programmes et stratégies des agences du FEM et des politiques, principes, programmes et stratégies du FEM.

Tableau 2 : Objet de l'évaluation en fonction du stade du projet

Etat d'avancement	Objet			A titre exploratoire
	<i>Pertinence</i>	<i>Efficiency</i>	<i>Efficacité</i>	<i>Résultats</i>
Achevé	Pleinement applicable	Pleinement applicable	Pleinement applicable	Pleinement applicable
En cours	Pleinement applicable	Partiellement applicable	Probablement applicable	Probablement applicable
En préparation	Application prévue	Processus	Non applicable	Non applicable

312. Le FEM n'établit pas les programmes de pays qui spécifient des réalisations attendues à travers des objectifs programmatiques, des indicateurs et des cibles. Cependant,

depuis 2010, le FEM a commencé à aider les pays à entreprendre des exercices de portefeuilles nationaux (NPFes) sur une base volontaire. Ces exercices servent d'outil pour aider les pays à établir des priorités et comme guide pour les agences du FEM, car elles aident les pays bénéficiaires. Ces efforts de programmation par pays sont plutôt récents, ce qui limite leur utilité dans des évaluations comme le CPE, qui s'intéresse au début des activités du FEM, soit parfois 20 ans en avant. C'est pourquoi le CPE, nécessite généralement et dans une certaine mesure, de revoir et d'adapter les cadres de travail afin de juger la pertinence des résultats agrégés d'un portefeuille diversifié. Par conséquent, le cadre d'évaluation décrit ici sera adapté tout au long aux stratégies nationales, celles des agences du FEM, programmes du pays et/ou des cadres de planification comme base pour évaluer les résultats globaux, l'efficacité et la pertinence du portefeuille du FEM au Maroc.

313. L'appui du FEM se déroule grâce à une multitude de partenariats avec des institutions locales, nationales et internationales. Il est donc difficile d'isoler les résultats directement attribuables au FEM. C'est pourquoi un CPE s'attachera plutôt à montrer comment l'appui du FEM a contribué à l'ensemble des résultats obtenus, c'est-à-dire à établir un lien crédible entre les activités financées par le FEM et leurs retombées. Des questions sur les rôles, la coordination, les synergies, les complémentarités et le partage des connaissances permettront d'évaluer dans quelle mesure l'appui du FEM a contribué, en partenariat avec d'autres institutions, à l'ensemble des résultats obtenus.

314. L'évaluation des résultats se focalisera, dans la mesure du possible, sur les effets directs, les impacts, et inclura évidemment les produits. Les résultats seront mesurés à un niveau agrégé pour chaque domaine d'intervention, avec une perspective historique. Une attention particulière sera accordée aux facteurs affectant le niveau de réalisation ou le progrès vers l'impact ainsi que sur les risques susceptibles d'empêcher d'autres progrès vers des impacts à long terme. Les effets directs obtenus dans chaque domaine d'intervention seront principalement évalués par rapport aux effets catalyseurs, de réplication ou de transposition à plus grande échelle, à la viabilité et au renforcement des capacités institutionnelles et au degré de sensibilisation.

315. Évaluer les impacts spécifiques - ou les progrès vers l'impact - de l'appui du FEM est difficile. L'appui du FEM est généralement conçu pour interagir avec les initiatives d'autres agents tels que les gouvernements, le secteur privé, les organisations de la société civile et d'autres donateurs. Même lorsque le FEM a financé des composantes spécifiques au sein d'un projet qui peuvent être distinguées de celles financées par d'autres partenaires, celles-ci l'ont été sur une prémisses qu'elles seront en mesure de s'appuyer sur les synergies avec les composantes financées par les autres partenaires, et vice-versa. Les facteurs contextuels s'ajoutent à ces complexités. En fait, le FEM fait face à diverses situations lors de l'évaluation de l'impact. Les défis quant à l'évaluation de l'impact sont différents quand on soutient une activité discrète comme l'introduction d'une technologie dans un contexte spécifique, d'une situation dans laquelle le FEM soutient des processus plus larges ayant lieu au niveau national, régional ou mondial, où un certain nombre de facteurs contextuels et acteurs ont un rôle. Les interventions diffèrent également en termes d'horizon de temps dans lequel les impacts peuvent être observés et mesurés. Au cours des dernières années, le BIE a développé une théorie générale du changement (TC) applicable aux diverses modalités et barèmes de l'aide du FEM, et a établi un cadre d'analyse du progrès vers l'impact - basé sur le concept de l'Adoption plus large (Broader Adoption) - pour aider à régler les difficultés

évoquées lors de l'évaluation des progrès vers l'impact. Un échantillon de projets réalisés au Maroc sera évalué selon l'approche « Progrès vers l'Impact », au moyen d'études de cas (voir paragraphe 34). Les impacts escomptés au niveau du domaine d'intervention seront évalués dans le cadre des objectifs et des indicateurs de l'environnement mondial FEM.

316. L'inclusion de projets régionaux et mondiaux accroît la complexité de ce type d'évaluation, puisque ces projets sont élaborés et approuvés dans différents contextes (c'est-à-dire les politiques et stratégies régionales ou mondiales) que des projets nationaux. Cependant, certains projets régionaux et mondiaux auxquels le Maroc participe, seront présentés sur la base de critères tels que la pertinence du projet régional pour le pays, l'unité de mise en œuvre étant située dans le pays, l'existence de sites de démonstration de projets dans le pays, entre autres.

Méthodologie

317. Le CPE Maroc sera conduit par des évaluateurs du Bureau Indépendant de l'Évaluation (BIE) et des consultants du cabinet Evalua Developmnet (Rabat, Maroc). L'équipe dispose de compétences et d'expertises dans le domaine des stratégies nationales en matière d'environnement et de développement durable, des méthodologies d'évaluation et du FEM.

318. Les consultants d'Evalua Development sont qualifiés selon les orientation éthiques (*Ethical Guidelines*) du Bureau Indépendant de l'Évaluation, et ont signé une déclaration certifiant ne pas avoir exercé une activité en rapport avec l'appui du FEM dans le pays au cours des 3 à 5 dernières années. Le Point focal opérationnel (OFP) dans le pays est tenu de faciliter le travail des évaluateurs en leur indiquant les personnes et les documents à consulter. Le OFP doit aussi organiser les entretiens, les réunions et les visites des sites ainsi que les ateliers de consultation au début et à la fin du processus.

319. L'équipe d'évaluation favorisera l'engagement des parties prenantes et de la communication globale tout au long de l'évaluation, avec les objectifs suivants : (a) s'assurer que le processus d'évaluation soit transparent et participatif tout en étant indépendant, (2) recueillir des informations et des données qui peuvent être triangulées avec plusieurs sources de données traditionnelles complémentaires, et (3) promouvoir l'utilité de l'évaluation une fois achevée, en facilitant l'apprentissage et la diffusion des résultats, conclusions et recommandations de l'évaluation.

320. Ces objectifs seront atteints à travers un certain nombre de moyens, y compris des ateliers de consultation des parties prenantes dans le pays au début et à la fin de l'évaluation, des webinaires et d'une plate-forme de consultation des parties prenantes en ligne, animée par l'équipe d'évaluation. La plate-forme et les webinaires seront utilisés pour discuter les questions clés de l'évaluation, partager des informations sur le processus d'évaluation et sur le terrain, et pour faire preuve de diligence en ce qui concerne les versions provisoires de l'évaluation.

321. La méthodologie comprend une série de modules utilisant des outils et méthodes d'évaluation qualitative et quantitative. Les sources d'information prévues incluent :

- (a) *Au niveau du projet* : documents de projet, rapports de mise en œuvre, évaluations finales, revues des évaluations finales, rapports des missions de suivi, et toute documentation technique produite par les projets.
- (b) *Au niveau du pays* : programmes nationaux de développement durable, stratégies et priorités environnementales, stratégies et plans d'action liés aux domaines d'intervention du FEM, indicateurs de l'environnement mondial et national.
- (c) *Au niveau des entités d'exécution du FEM* : stratégies et dispositifs d'aide-pays et leurs évaluations et examens.
- (d) *D'autres évaluations* : résultats tirés d'autres évaluations conduites au niveau du pays par le Bureau Indépendant de l'Évaluation, par les agences du FEM, ou par d'autres départements d'évaluation au niveau national ou international.
- (e) *Les entretiens avec les parties prenantes (individuels ou groupes de discussion)* : avec les parties prenantes du FEM, y compris le point focal opérationnel du FEM et tous les départements gouvernementaux concernés, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les organisations de la société civile et les universités (notamment les ONG locales et internationales présentes dans le pays), les agences du FEM et les points focaux de la Convention des Nations unies ; les bénéficiaires du FEM, les institutions, les municipalités, les associations et les autorités locales.
- (f) *Visites sur le terrain* : visites sur le site de certains projets en utilisant les méthodes et outils développés par le Bureau de l'évaluation, comme le guide méthodologique pour le ROtI.
- (g) *Évaluation de l'appropriation par le pays* : basée sur un cadre d'analyse du Bureau pour évaluer le degré de l'appropriation et du rôle moteur du pays concernant le portefeuille du FEM.
- (h) *Une plateforme en ligne pour la consultation avec les parties prenantes* : sous la forme d'un email group, une plateforme en ligne a été lancée au cours de l'atelier des parties prenantes, qui eut lieu à Rabat au cours de la mission d'évaluation. Cette plateforme est destinée à faciliter la consultation et l'engagement des parties prenantes, recueillir des informations et des données, stimuler l'apprentissage et le partage des connaissances au cours du processus d'évaluation. Un webinaire sur la mission de l'évaluation a eu lieu peu de temps après pour recueillir plus d'informations sur les questions clés de l'évaluation. D'autres webinaires sont prévus tout au long du processus.
- (i) *Ateliers de consultation nationale avec les parties prenantes* : au début et à la fin de l'évaluation, pour recueillir les réactions et les commentaires, les lacunes et/ou d'éventuelles erreurs d'interprétation de données.

322. L'analyse quantitative utilisera des indicateurs pour évaluer la pertinence et l'efficacité de l'aide du FEM au niveau de chaque projet (liens avec les priorités nationales, délais et coût de la préparation et de l'exécution des projets, etc.), ainsi que pour mesurer les résultats obtenus par le FEM (degré de réalisation des avantages pour l'environnement mondial) et la performance des projets (notation durant la mise en œuvre et à l'achèvement du projet). Les évaluateurs pourront également s'appuyer sur les statistiques et données scientifiques disponibles, en particulier pour les indicateurs environnementaux nationaux.

323. L'équipe de l'évaluation utilisera les outils, protocoles et standards du CPE, qui seront adaptés au contexte national spécifique du pays. Ces outils comprennent les protocoles des revues des projets (PRP) pour conduire l'examen documentaire des projets et des entretiens sur le terrain, les lignes directrices du cadre légal de l'environnement dans le pays (CELF) et l'évaluation des avantages pour l'environnement mondial (GEBA), ainsi que des guides d'entretien pour conduire des entretiens avec les parties prenantes. L'appropriation et le rôle moteur adoptés par le pays seront analysés sur la base d'un cadre développé pour analyses similaires dans le OPS5⁹⁰. Le progrès vers l'impact sera analysé par la conception et la réalisation d'une série d'études de cas concernant une sélection de projets menés à travers un domaine d'intervention et/ou approche sectorielle. L'outil Théorie du changement pour des mécanismes d'adoption plus larges du progrès vers l'impact élaboré par le Bureau pour le OPS591, fut adapté pour l'analyse de portefeuille du pays.

324. Le CPE Maroc inclura des visites sur le terrain pour l'observation des résultats obtenus du projet. Les critères de sélection des sites seront finalisés au début de la phase d'évaluation, en mettant l'accent sur les projets en cours et finalisés. L'équipe d'évaluation décidera du choix des sites spécifiques à visiter sur la base de l'examen initial de la documentation et des besoins de représentativité ainsi que le coût-efficacité de la conduite des visites sur le terrain.

325. L'assurance qualité concernera le rapport final et sera effectuée par un Comité d'examen par les pairs (Peer Review Panel) composé d'experts nationaux indépendants. L'expertise apportée couvre les aspects scientifiques et techniques pertinents par les pairs selon les domaines d'intervention du FEM.

Processus et produits

326. Ces Termes de référence (TdR) spécifiques ont été préparés sur la base de deux visites au Maroc effectuées par le BIE en février et septembre 2014. La première mission a été menée dans le but d'explorer les possibilités existantes et l'intérêt de s'engager avec les institutions nationales et les experts nationaux disponibles, afin de fournir l'assurance qualité et mener la collecte et l'analyse des données de l'évaluation. Un atelier de consultation avec les parties prenantes a été mené au cours de la deuxième mission à Rabat. Cet atelier a aidé à identifier les questions clés à inclure dans l'évaluation, ainsi que la configuration et la composition des membres chargés de l'assurance qualité de l'évaluation. Ce deuxième atelier a également été l'occasion d'officiallement lancer l'évaluation et présenter l'équipe Evalua Development aux parties prenantes nationales du FEM. Ces termes de référence concluent la phase préparatoire de l'évaluation et préparent le terrain

⁹⁰ GEF IEO (2013) OPS5 Technical Document #6: Meta-Evaluation on Country Ownership and Drivenness

⁹¹ Ibid.

pour la prochaine phase d'évaluation, au cours de laquelle l'équipe commencera le travail d'évaluation, à savoir la collecte des données et toutes les informations existantes pour en extraire des preuves d'évaluation fiables.

327. Cette phase d'évaluation comprendra les étapes suivantes :

- (a) Préparation des intrants spécifiques à l'évaluation, notamment :
 - (i) *La base de données sur le portefeuille du FEM*, qui décrit tous les aspects de l'appui du Fonds dans le pays, informations de base (agences du FEM et domaines d'intervention), état d'avancement des projets, information sur le cycle du projet, financement du FEM et cofinancements, principaux objectifs, résultats escomptés (ou atteints), partenaires clés par projet, etc.
 - (ii) *Le cadre juridique environnemental du pays (CELF)*⁹², qui présente une perspective historique du contexte dans lequel les projets du FEM sont élaborés et mis en œuvre au Maroc. Ce document contiendra des informations sur les lois relatives à l'environnement, sur les politiques environnementales de chaque administration (plans, stratégies et autres), et sur les conventions internationales sur l'environnement signées par le pays et présentées et analysées dans le temps afin de pouvoir les relier à un appui particulier du FEM.
 - (iii) *L'évaluation des avantages pour l'environnement mondial (GEBA)*⁹³, qui reflète la mesure dans laquelle le pays a contribué à la mission du FEM et à ses différents domaines d'intervention. L'évaluation s'appuie sur des indicateurs appropriés, tels que ceux utilisés dans le Système transparent d'allocations des ressources (STAR) (biodiversité, changement climatique et dégradation des sols) et d'autres indicateurs utilisés dans la documentation des projets.
 - (iv) *Les progrès vers l'impact - Études de cas*, sélectionnés en consultation avec le BIE pour évaluer le progrès d'une sélection de projets complétés vers la réalisation de l'impact. Ces études de cas concerneront des projets ou un ensemble de projets dans un domaine d'intervention spécifique du FEM, sélectionnés dans une région géographique nationale.
 - (v) *Les Protocoles de la revue des projets (PRPs)*⁹⁴, sont des modèles d'évaluation comprenant sous une forme concise mais complète, toutes les informations évaluatives nécessaires pour procéder à une analyse globale de l'efficacité, des résultats, de la pertinence et de l'efficacité du portefeuille.
- (b) *La triangulation*⁹⁵ des informations et données recueillies à partir de différentes sources, outils et méthodes. La procédure élaborée par le BIE relative au CPE applique une triangulation systématique qui consiste à croiser l'ensemble des preuves empiriques de l'évaluation et les données recueillies en réponse questions

⁹² GEF IEO (2012) Note: CPE Country Environmental Legal Frameworks

⁹³ GEF IEO (2010) Global Environmental Benefits Assessment – Outline

⁹⁴ GEF IEO (2012) Guidelines on Project Review Protocols

⁹⁵ GEF IEO (2010) Methodological Note on Triangulation Analysis in Country Portfolio Evaluations

évaluatives clés. Cette procédure sera menée à Rabat lors de la visite de consolidation des données par l'équipe de management du Bureau Indépendant de l'Évaluation. Le but sera de consolider les preuves recueillies à ce jour, d'identifier l'information manquante et les lacunes et arriver à des conclusions préliminaires clés.

- (c) *Un aide-mémoire* qui résumera les conclusions préliminaires et sera distribué aux parties prenantes une semaine avant l'atelier de consultation finale. Lors de cette mission, des analyses supplémentaires, des réunions, des revues documentaires et/ou des visites sur le terrain pourraient être entreprises si nécessaire.
- (d) *Une plateforme en ligne des parties prenantes*, conduite avec le gouvernement et d'autres parties prenantes nationales, y compris le personnel des projets, les donateurs et les agences du FEM, pour présenter et recueillir les commentaires sur les principaux résultats préliminaires contenus dans l'aide-mémoire, distribué avant l'atelier. L'atelier sera l'occasion d'identifier et de corriger d'éventuelles erreurs factuelles des faits ou des analyses de cas. Ces corrections sont appuyées par des preuves supplémentaires suffisantes portées à l'attention de l'équipe d'évaluation. L'atelier permettra d'identifier les domaines potentiels de recommandations et/ou conclusions et de vérifier leur validité et la faisabilité pour que ces recommandations soient incluses.
- (e) *Le rapport provisoire CPE Maroc* comprenant les observations recueillies au cours de l'atelier de consultation et remis aux parties prenantes et aux membres du Comité d'examen par les pairs pour avis.
- (f) *Le Rapport final CPE Maroc* comprenant les commentaires reçus relatifs au rapport provisoire. Le BIE assume l'entière responsabilité du contenu du rapport d'évaluation finale. Le point focal consulte le gouvernement et participe à la préparation de la réponse.

328. Le rapport de CPE final sera publié sur le site web du Bureau Indépendant de l'Évaluation et sera distribué aux membres du Conseil du FEM, au Secrétariat du FEM, au point focal opérationnel du FEM au Maroc, aux points focaux des Conventions sur l'environnement au Maroc, et aux différentes agences et organisations impliquées dans la préparation et la mise en œuvre des projets du FEM et des activités au Maroc. Les produits d'apprentissage générés par cet exercice d'évaluation seront également identifiés et développés pour des publics spécifiques et ciblés.

D. Matrice de l'évaluation

Questions-clés	Indicateurs/ Données de base	Sources d'information	Méthodologie
Efficacité, Résultats et Viabilité			
a) L'appui du FEM au Maroc produit-il des résultats par domaine d'intervention au niveau du projet ainsi qu'au niveau global (programme et portefeuille de pays) ?	Résultats et impacts au niveau du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel et Bénéficiaires du Projet - Représentants nationaux et locaux du gouvernement 	<ul style="list-style-type: none"> - Groupes de discussion et entretiens individuels - Plateforme de discussion en ligne - Données de télédétection (le cas échéant), en particulier en cas de données manquantes/ incertaines pour les projets
		<ul style="list-style-type: none"> - Études de cas (documents et terrain) 	<ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie : Progrès vers l'impact (ROtI) - Analyse de l'engagement des parties prenantes, obstacles/possibilités, analyse du cadre juridique, etc.
	Résultats et impacts agrégés	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel et Bénéficiaires du Projet - Représentants nationaux et locaux du gouvernement 	<ul style="list-style-type: none"> - Visite sur le terrain - Groupes de discussion et entretiens individuels
		<ul style="list-style-type: none"> - Études de cas (documents et terrain) 	<ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie : Progrès vers l'impact (ROtI) - Analyse de l'engagement des parties prenantes, obstacles / possibilités, analyse du cadre juridique, etc.
		<ul style="list-style-type: none"> - Évaluations régionales, mondiales, thématiques du pays - Rapports d'exécution de Projet (PIRs) - Évaluations finales (TEs) - Revues d'évaluation finale (TERs) 	<ul style="list-style-type: none"> - Études documentaires du projet - Analyse agrégée du portefeuille du FEM
	Notation préexistante des résultats des projets (ex : auto-évaluations et évaluations indépendantes)	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'implémentation de Projet (PIRs) - Évaluations finales (TEs) - Revues d'évaluation finale (TERs) 	<ul style="list-style-type: none"> - Études documentaires du projet - Protocoles d'examen du projet - Méta-analyse des rapports d'évaluation
Évolution des indices de bénéfice mondial	<ul style="list-style-type: none"> - Données d'évaluation des projets et bailleurs de fonds 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue de la littérature 	

Questions-clés	Indicateurs/ Données de base	Sources d'information	Méthodologie
	et d'autres indicateurs pour l'environnement mondial	- Évaluation des avantages pour l'environnement mondial	- Méta-analyse des rapports d'évaluation
	Preuves/exemples d'une plus grande Adoption (viabilité, réplcation, transposition à plus grande échelle, mécanismes pour l'intégration et l'évolution du marché)	- Évaluations finales - Données de l'ensemble des projets et d'autres bailleurs de fonds	- Études documentaires de Projet
		- Études de cas	- Méthodologie : Progrès vers l'impact (ROtI) - Analyse de l'engagement des parties prenantes, obstacles/opportunité, analyse du cadre juridique, etc.
		- Personnel du projet et bénéficiaires - Représentants nationaux et locaux du gouvernement	- Groupes de discussion et entretiens individuels - Plateforme de discussion en ligne
		- Données de l'ensemble des projets et d'autres bailleurs de fonds	- Études documentaires de Projet
		- Études de cas	- Méthodologie ROtI
		- Personnel et Bénéficiaires du Projet - Représentants nationaux et locaux du gouvernement	- Groupes de discussion et entretiens individuels
b) L'appui du FEM a-t-il favorisé un progrès vers l'impact de longue durée, une fois achevé, à travers les mécanismes d'une plus grande adoption ?	Degré de l'appropriation des parties prenantes	- Évaluation de l'appropriation par le pays	- Études documentaires de projets - Entretiens
	Disponibilités des ressources financières et économiques	- Revues du Projet (PIRs, MTEs, TEs, TERs, etc.) - Personnel des ONG - Personnel et Bénéficiaires du Projet - Représentants nationaux et locaux du gouvernement	- Études documentaires de projet - Groupes de discussion et entretiens individuels - Protocoles d'examen de projets - Analyse du portefeuille du FEM - Méthodologie ROtI
	Exemples de capacités individuelles et institutionnelles développées		
	Notation des risques pour la viabilité de l'environnement		
	État du cadre juridique et institutionnel de l'environnement dans le pays	- Cadre juridique environnemental du pays	- Revue de la littérature - Chronologie - Analyse de causalité historique
	Preuves/exemples de d'une plus grande adoption (viabilité,	- Évaluations finales - Données de projets des donateurs	- Études documentaires des projets
		- Études de cas	- Méthodologie ROtI

Questions-clés	Indicateurs/ Données de base	Sources d'information	Méthodologie
	réplication, transposition à plus grande échelle, mécanismes pour l'intégration et l'évolution du marché)	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel et Bénéficiaires du Projet - Représentants nationaux et locaux du gouvernement 	<ul style="list-style-type: none"> - Groupes de discussion et entretiens individuels - Plateforme de discussion en ligne
	Notation de la viabilité du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Revues de projets (PIRs, MTEs, TEs, TERs, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Études documentaires
	Résultats spécifiques (résultats et impact) de l'appui du FEM aux activités au Maroc	<ul style="list-style-type: none"> - Revues de projets (PIRs, MTEs, TEs, TERs, etc.) - Bases de données de la biodiversité, évaluations, populations - Bénéficiaires locaux - Études de cas 	<ul style="list-style-type: none"> - Études documentaires - Entretiens et visites de terrain - Méthodologie ROTI
c) L'appui du FEM produit-il des résultats en relation avec les connaissances générées et la dissémination des leçons apprises des projets du FEM et des partenaires au Maroc ?	Notations du suivi et de l'évaluation du projet	<ul style="list-style-type: none"> - PIRs, MTEs, TEs, TERs 	<ul style="list-style-type: none"> - Études documentaires
	Nombre et qualité des connaissances dérivées pour la dissémination	<ul style="list-style-type: none"> - Revue liée au projet (PIRs, TEs, TERs, etc.) - Études de cas - Personnel et Bénéficiaires du Projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Études documentaires - Méthodologie ROTI
	Nombre de leçons intégrées dans de nouveaux projets FEM et d'autres initiatives	<ul style="list-style-type: none"> - Représentants nationaux et locaux du gouvernement - Information nationale et internationale /référentiels des données 	<ul style="list-style-type: none"> - Portefeuille du FEM et analyse de processus
	Preuves/données et mécanismes pour le partage des enseignements	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel des ONG - Personnel et Bénéficiaires du Projet - Représentants nationaux et locaux du gouvernement 	<ul style="list-style-type: none"> - Groupes de discussion et entretiens individuels - Plateforme de discussion en ligne
d) Quelles sont les approches spécifiques utilisées dans les projets du FEM pour assurer l'intégration du genre / considération dans le portefeuille ?	Preuves/exemples d'approches assurant l'intégration du genre	<ul style="list-style-type: none"> - PIRs, MTEs, TEs, TERs - Revue liée au projet (PIRs, TEs, TERs, etc.) - Études de Cas 	<ul style="list-style-type: none"> - Études documentaires - Revue de la littérature & méta-analyse des rapports d'évaluations - Entretiens
e) L'appui du FEM est-il efficace pour maintenir les connaissances générées et partagées par les projets du FEM avec les partenaires au Maroc (les parties	Notation du suivi et évaluation du projet	<ul style="list-style-type: none"> - PIRs, MTEs, TEs, TERs 	<ul style="list-style-type: none"> - Études documentaires
	Nombre et qualité des produits de connaissance en vue de leur diffusion	<ul style="list-style-type: none"> - Revue liée au projet (PIRs, TEs, TERs, etc.) - Études de cas - Personnel et Bénéficiaires du Projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Études documentaires - Méthodologie ROTI
	Nombre d'enseignements intégrés dans les	<ul style="list-style-type: none"> - Représentants nationaux et locaux du gouvernement 	<ul style="list-style-type: none"> - Portefeuille du FEM et analyse de processus

Questions-clés	Indicateurs/ Données de base	Sources d'information	Méthodologie
<p>prenantes nationales et les organismes du FEM) et des partenaires à l'extérieur du pays ?</p> <p>Sous ensemble de questions :</p> <p>1. Quels sont les produits de gestion des connaissances / approches et technologies prises en charge par les projets et programmes du FEM ?</p> <p>2. Dans quelle mesure les activités de gestion des connaissances appuyées par le FEM ont-elles amélioré les capacités des partenaires Marocains ?</p> <p>3. Existe-t-il des preuves que l'appui des projets du FEM pour la production et le partage des connaissances a conduit au progrès vers l'impact grâce à des mécanismes d'adoption plus large sur une longue période, après l'achèvement du projet ?</p>	<p>nouveaux projets du FEM et d'autres initiatives</p> <p>Preuve de la capacité institutionnelle pour la production et le partage des connaissances</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Information nationale et internationale/référentiels des données 	
	<p>Preuve/exemples pour les produits et les pratiques qui contribuent à l'adoption plus large de gestion des connaissances (maintien, réplication, développement à plus grande échelle, intégration et changement de mécanismes de marché)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - TEs - Données externes aux projets du FEM - Études de cas - Personnel et Bénéficiaires du Projet - Représentants nationaux et locaux du gouvernement - Information nationale et internationale/référentiels des données 	<ul style="list-style-type: none"> - Études documentaires - Méthodologie ROTI - Groupes de discussion et entretiens individuels - Plateforme de consultation en ligne
	<p>Preuve de mécanismes et de canaux pour la production et le partage des connaissances</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel des ONG - Personnel et Bénéficiaires du Projet - Représentants nationaux et locaux du gouvernement 	<ul style="list-style-type: none"> - Groupes de discussion et entretiens individuels - Plateforme de consultation en ligne
Pertinence			
<p>a) L'appui du FEM est-il pertinent par rapport aux besoins et défis en matière de développement viable et aux priorités</p>	<p>Degré d'alignement de l'appui du FEM et des résultats à l'agenda de développement durable et les</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Politiques et stratégies environnementales et développement durable national - Documentation liée au projet (ProDocs, MTE, TE, TER, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Études documentaires - Revue de la littérature & méta-analyse des rapports d'évaluation - Plateforme de discussion en ligne

Questions-clés	Indicateurs/ Données de base	Sources d'information	Méthodologie
environnementales du Maroc ?	priorités environnementales	<ul style="list-style-type: none"> - PMIS du FEM - Bases de données de projets de l'Agence du FEM 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse du portefeuille du FEM (par domaine d'intervention, agence, modalité et l'état de projet)
	Niveau de financement du FEM par rapport à d'autres fonds nationaux et/ou internationaux pour le secteur de l'environnement au Maroc	<ul style="list-style-type: none"> - Bases de données internationales (Banque mondiale, OECD) - Bases de données nationales (HCP, etc.) - Documents de projet du FEM - Portefeuille du FEM 	
	Degré global de l'appropriation par les pays. Preuve de la participation des parties prenantes dans le projet, sa formulation et sa mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Représentants du gouvernement - Personnel de l'Agence - Représentants des bailleurs de fonds et de la société civile 	<ul style="list-style-type: none"> - Groupes de discussion et entretiens individuels
		<ul style="list-style-type: none"> - Cadre juridique du Maroc en matière d'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue littéraire & méta-analyse des rapports d'évaluations - Chronologie et causalité historique
		<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation de l'appropriation par le pays 	<ul style="list-style-type: none"> - Études documentaires - Entretiens
	Preuve de l'appui du FEM aux besoins de développement (ex. activités génératrices de revenus, renforcement des capacités) et réduction des défis	<ul style="list-style-type: none"> - Développement durable national et politiques environnementales, stratégies et plans d'action 	<ul style="list-style-type: none"> - Études documentaires - Analyse du portefeuille du FEM (par domaine d'intervention, agence, modalité et état de projet)
	Degré d'alignement des modalités du FEM, des projets et des instruments avec les besoins et les défis du pays	<ul style="list-style-type: none"> - Documentation liée aux projets (ProDocs, MTE, TE, TER, etc.) - PMIS du FEM - Bases de données de projets de l'Agence 	<ul style="list-style-type: none"> - Études documentaires - Analyse du portefeuille du FEM (par domaine d'intervention, agence, modalité et l'état de projet)
		<ul style="list-style-type: none"> - Représentants du gouvernement - Personnel de l'Agence du FEM - Représentants des bailleurs de fonds et de la société civile 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation des parties prenantes - Groupes de discussion et entretiens individuels
<ul style="list-style-type: none"> - Cadre juridique du Maroc en matière d'environnement 		<ul style="list-style-type: none"> - Revue littéraire & méta-analyse des rapports d'évaluations - Chronologie et causalité historique 	

Questions-clés	Indicateurs/ Données de base	Sources d'information	Méthodologie
b) L'appui du FEM est-il pertinent par rapport aux différents avantages pour l'environnement mondial recherchés par le Fonds dans ses différents domaines d'intervention (changement climatique, biodiversité, eaux internationales, dégradation des sols, gestion des substances chimiques) ?	Degré d'alignement de l'appui du FEM et des résultats avec des indicateurs environnementaux mondiaux dans les domaines d'intervention du FEM	<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'action national des Conventions - RAF et STAR indice des avantages pour l'environnement mondial (pour la biodiversité et le changement climatique) - Indicateurs de l'environnement mondial (LD, IW, ODS, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Études documentaires - Visites des sites des projets - Protocoles de l'examen des projets
		<ul style="list-style-type: none"> - Cadre juridique du Maroc en matière d'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue littéraire & méta-analyse des rapports d'évaluation - Chronologie et causalité historique
	Degré d'alignement de l'appui du FEM et des résultats avec les objectifs du domaine d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégies des phases de domaine d'intervention du FEM - Site web du FEM 	<ul style="list-style-type: none"> - Études documentaires
	Degré d'alignement de l'appui du FEM et des résultats avec des objectifs et des engagements nationaux en vertu des conventions et des accords environnementaux multilatéraux (MEAs)	<ul style="list-style-type: none"> - Documents de la Convention et des sites Web - Rapports nationaux et communications aux conventions 	<ul style="list-style-type: none"> - Études documentaires
		<ul style="list-style-type: none"> - Documentation liée aux projet (ProDocs, PIRs, TEs, TERs, etc.) - GEF PMIS - Base de données des projets de l'Agence 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse du portefeuille du FEM (par domaine d'intervention, agence, modalité et état de projet)
		<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnaires du Gouvernement - Personnel de l'Agence du FEM - Représentants des bailleurs de fonds et de la société civile 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation des parties prenantes - Groupes de discussion et entretiens individuels
		<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation des avantages pour l'environnement mondial 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue littéraire
c) L'appui du FEM est-il pertinent par rapport aux programmes et stratégies du FEM, et ses plans d'action au Maroc ?	Degré d'alignement de l'appui du FEM avec National Environmental Action Plan (NEAP), rapports nationaux de Conventions de Rio, Stratégie nationale pour la biodiversité et plan d'action (NBSAP) ;	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports des activités habitantes du FEM (ex. NCSA, NEAP, NAPA, National reports to UN Conventions, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Études documentaires - Plateforme de discussion en ligne
		<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnaires du Gouvernement - Personnel de l'Agence du FEM 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation des parties prenantes (groupes de discussion, entretiens individuels)

Questions-clés	Indicateurs/ Données de base	Sources d'information	Méthodologie
	Plan d'implémentation national (NIP) de POPs, Capacité nationale d'auto-évaluation (NCSA), etc.	- Représentants des bailleurs de fonds et de la société civile	
d) Le FEM et ses Entités d'exécution appuient-ils le Maroc et ses priorités en matière d'environnement et de développement viable, l'amélioration du processus décisionnel et l'appropriation des projets ?	Des exemples de nouveaux mécanismes de prise de décision et les décisions résultantes Changements dans le degré d'appropriation des pays au fil du temps Exemples d'efforts nationaux / locaux vers des activités de développement durable	- Instrument du FEM - Décisions du Conseil - Stratégies des domaines d'intervention - Programmation des stratégies des FEM-4 et FEM-5	- Études documentaires - Analyse du portefeuille du FEM (par domaine d'intervention, agence, modalité et état du projet)
		- Documentation liée aux projets (ProDocs, PIRs, TEs, TERs, etc.) - PMIS du FEM - Bases de données de projets de l'Agence	
		- Personnel du Secrétariat du FEM - Personnel technique de l'Agence	- Entretiens
		- Évaluation des avantages pour l'environnement mondial	- Revue littéraire & méta-analyse des rapports d'évaluation
		- Cadre juridique du Maroc en matière d'environnement	- Revue littéraire & méta-analyse des rapports d'évaluation - Chronologie et analyse de causalité historique
		- Évaluation de l'appropriation par le pays	- Études documentaires - Entretiens
e) L'appui du FEM a-t-il développé des capacités et des opportunités en matière de coopération Sud-Sud entre le Maroc et d'autres pays concernant la gestion des questions environnementales ?	Preuves / exemples de l'expérience partagée avec les pays Sud / Sud et d'autres pays en matière de gestion de l'environnement	- Études de cas - Évaluations thématiques au niveau du pays, de la région, et dans le monde - Documents de la Convention et des sites Web - Rapports nationaux et communications aux Conventions - Information nationale et internationale /référentiels de données	- Études documentaires - Revue littéraire & méta-analyse des rapports d'évaluations - Entretiens
Efficienne			

Questions-clés	Indicateurs/ Données de base	Sources d'information	Méthodologie
a) Combien de temps, d'efforts et de ressources financières (y compris le co-financement) faut-il pour élaborer et exécuter des projets au Maroc, en fonction des modalités de l'appui du FEM ?	Les indicateurs de processus : (étapes du cycle de projet), la préparation et le coût de mise en œuvre selon le type de modalités, etc.	<ul style="list-style-type: none"> - Documentation liée aux projets (ProDocs, PIRs, MTEs, TEs, TERs, etc.) - PMIS du FEM - Base de données de projets de l'agence - Processus de RAF 	<ul style="list-style-type: none"> - Études documentaires - Analyse du portefeuille du FEM - Chronologie
	Nombre de projets abandonnés, annulés et rejetés	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel du Secrétariat du FEM, personnel de l'agence, des responsables gouvernementaux - PMIS du FEM - Portefeuille du FEM 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens et visites de terrain - Protocoles d'examen des projets
	Financement du FEM et cofinancement	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaires du Gouvernement, bailleurs de fonds, ONG - PMIS et les documents de projets 	
b) Quels sont les rôles, types d'engagements, de coordination et de synergies entre les différentes parties prenantes dans l'exécution de projets au Maroc ?	Niveau de participation des différents groupes de parties prenantes à des réunions de forums et/ou des coordinations liées au FEM, consignées dans les procès-verbaux des réunions	<ul style="list-style-type: none"> - Revues en relation avec les projets (PIRs, TEs, TERs, etc.) - Compte rendu des réunions 	<ul style="list-style-type: none"> - Études documentaires - Méta-analyse des rapports d'évaluations -
	Définition des rôles et responsabilités des acteurs nationaux du FEM	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel responsable du projet - Représentants du gouvernement - Personnel du Secrétariat du FEM - Personnel technique de l'agence du FEM 	<ul style="list-style-type: none"> - Groupes de discussion et entretiens individuels - Visites sur le terrain - Analyse institutionnelle - Plateforme de consultation en ligne
	Types et qualité de la coordination entre les projets du FEM et d'autres bailleurs de fonds		
	Existence d'un mécanisme national de coordination pour le soutien du FEM		
c) Existe-t-il des synergies entre : a) les agences du FEM dans la programmation et l'exécution de l'appui du FEM ; b) les institutions nationales pour	Preuve de l'interaction et la coopération entre les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Revues en relation avec le projet (PIRs, TEs, TERs, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Études documentaires et méta-analyse des rapports d'évaluation - Entretiens et visites de terrain - Plateforme de consultation en ligne
	Preuve d'une communication efficace et d'un soutien technique entre les agences et	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel de l'agence du FEM - Les agences d'exécution nationales - Le personnel du projet 	

Questions-clés	Indicateurs/ Données de base	Sources d'information	Méthodologie
l'appui du FEM ; et c) l'appui du FEM et celui d'autres bailleurs de fonds au Maroc ?	les organisations de projets du FEM	<ul style="list-style-type: none"> - Responsables gouvernementaux nationaux et locaux - Le personnel des ONG et des représentants de bailleurs de fonds 	
	Des exemples de complémentarité de l'appui du FEM	<ul style="list-style-type: none"> - Les évaluations d'autres projets de bailleurs de fonds 	<ul style="list-style-type: none"> - Méta-analyse des rapports d'évaluation
d) Quel est le rôle du suivi et de l'évaluation (S&E) concernant la gestion adaptative et l'efficience globale au Maroc ?	Preuves de l'utilisation du S&E pour améliorer la gestion et la performance des projets Cas de l'examen et l'utilisation des enseignements tirés Outils de suivi du FEM correctement remplis et utilisés	<ul style="list-style-type: none"> - Documentation en relation avec le projet (en particulier PIRs, MTEs, TEs, TERs) - Personnel de l'agence du FEM et les points focaux - Outils de suivi du FEM 	<ul style="list-style-type: none"> - Études documentaires - Analyse du portefeuille du FEM - Entretiens - Plateforme de consultation en ligne
	Preuves des enseignements tirés transférés à des initiatives parallèles ou incorporés dans des initiatives futures (projets, programmes, politiques e portefeuilles) Nombre de cas de précédents enseignements tirés intégrés aux nouveaux documents de projet % de documents de projet avec les précédents enseignements tirés intégrés Notation de suivi & évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Documents de Projet - Rapport des évaluations finales du projet - Rapports MTE - Les décideurs / responsables gouvernementaux - Secrétariat du FEM et personnel de l'agence du FEM 	<ul style="list-style-type: none"> - Études documentaires - Entretiens - Plateforme de discussion en ligne

E. Parties rencontrées

#	Nom, prénom	Fonction	Organisation
1	M. AGOUZOUL, Hassan	Expert senior	Conseil Economique, Social et Environnemental
2	Mme. AHERDAN, Maya	Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Rabat	Directeur du projet EBT Directeur de l'observation et de la programmation
3	M. AL AFRIQUI, Mohamed	Coordonnateur de projet SGP	Centre de Développement de la Région du Tensift, Marrakech
6	Mme. AL KHADDAR, Siham	Directrice	Association IZDIHAR, Association des opérateurs économiques du parc industriel de Sidi Bernoussi Zenata, Casablanca
7	M. AMHAOUCH, Zouhair	Chef de Division des Parcs naturels	Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification, Rabat
8	Mme. AOUNI, Kenza	Ingénieur	Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification, Rabat
9	M. BENYAHIA, Mohamed	Directeur du Partenariat, de la Communication et de la Coopération / Point Focal Opérationnel du FEM au Maroc	Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Rabat
10	M. BERGIGUI, Mohamed Fouad	Analyste de programme	Programme des Nations Unies pour le Développement
11	Mme. BOUQARTACHA, Farah	Convention de Stockholm / SC NFP / Convention de Bale / BC CA Convention de Rotterdam / RC OCP	Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Rabat
12	M. BOUSSALEM, Mohamed	Président	Association Agoundisse de Développement
13	M. BOUTALEB, Abderrahim	Consultant- Coordonnateur du Projet GEF-LCD Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI)	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), Rabat
14	M. CHAFAI ELALAOUI, Ali	Coordonnateur national	Projet PAM / PNUD, Rabat
15	M. CHAOUKI, Mohamed	Président délégué chargé des affaires administratives et financières	Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre, Demnate
16	M. CHEHBOUNI, Ahmed	Président	Centre de Développement de la Région du Tensift, Marrakech
17	M. COMA-CUNILL, Roger	Spécialiste Energie	Banque mondiale, Washington, USA
18	M. DAKKINA, Abdel Ali	Directeur du Pôle Stratégie et Développement	Agence nationale pour le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, Rabat

19	M. DIDOUQEN, Larbi	Coordonateur	Fondation Haut Atlas, Tahnouate, Marrakech
20	M. DOUIRI, Khalid	Directeur Usine El Moudzine, Kénitra	Société Marocaine des Tabacs, Casablanca
21	M. EDDINE, Abderrahim	Ingénieur	AkzoNobel, Sidi Bernoussi, Casablanca
22	Mme. EL AIDI, Akhlak	Chef de service	Ministère de l’Energie, des Mines, de l’Eau et de l’Environnement, Rabat
23	M. ECHAFI, Omar	Directeur	Maroc Environnement Maintenance Responsable de la Plateforme BCP à Bouskoura, Casablanca
24	M. EDDERJOUN, Hassan	Président	Association Tiwizi, Taourirte Douar, Asni, Marrakech
25	M. EL HACHEMI, Amellal	Responsable local	Association Agoundiss pour le développement, Ijoukak, Marrakech
26	M. ELHAMMOUDI, Azzdine	Chef du Service Gestion des Risques	Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance, Rabat
27	M. EL HOUARI, Mohamed	Agence nationale pour le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (ADEREE)	Directeur des Energies Renouvelables et de l’Efficacité Energétique
28	M. EL OUAHABI, Mohamed	Spécialiste en Eau et Assagissement	Banque Africaine de Développement, Rabat
29	M. ESSALHI, Ali	Technicien d'assurance qualité	Bétomar Fabrication de ciments et de chaux
30	M. FARAH, Abdessamad	Ingénieur d’Etat	Direction du Trésor et des Finances Extérieures
31	M. FENNANE, Mohamed	Professeur	Institut Scientifique, Rabat PF CDB
32	M. FIRADI, Rachid	Chef de la Division de la Coopération Internationale	Ministère de l’Energie, des Mines, de l’Eau et de l’Environnement, Rabat
33	M. FIRAS, Rafik	Cadre	Ministère de l’Agriculture et des Pêches Maritimes / DSS, Rabat
34	M. GARTI, Jamal	Responsable maintenance et production	Offset Polyplast, entreprise industrielle, Casablanca
35	M. GHANAM, Mohamed	Chef de service	Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification, Rabat
36	M. GRAVEL, Ivan	Directeur	BET Energie, Rabat
37	Mme. HSSAINE, Khadija	Consultante	Evalua Development
38	Mme. KHAIRAT, Fatima-Zahra	Responsable de communication	Association IZDIHAR, Association des opérateurs économiques du parc industriel de Sidi Bernoussi Zenata, Casablanca
39	Mme. KENSOUS, Aziza	Chef de service	Office National du Conseil Agricole (ONCA), Rabat
40	Mme. KHOURIBACHE, Smahan	Ingénieur d’Etat	Ministère chargé de l’Environnement
41	M. KSIRI, Abderrahim	Président	Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre, Casablanca
42	M. IKBAL, Sayh	Directeur des Etudes	Observatoire National de Développement Humain
43	M. ISSOUAL, Mohamed	Directeur régional	Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification, Marrakech
44	M. LAAZAAR, Karim	Cadre	Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance, Rabat

45	M. LEBBAR, Imad	Chef de Division	Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification, Rabat
46	Mme. LEHMAMI, Sanae	Chef de service	Agence de Développement Agricole, Rabat
47	M. LEKDIOUI, Ahmed	Directeur adjoint	Société Marocaine des Tabacs, Kénitra
48	Mme. LEKHLIFI, Khadija	Agence nationale pour le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (ADEREE)	Division des Etudes, Rabat
49	Mme. LEKHLIFI, Mina	Cadre	Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement
50	M. LIBVERANI, Andrea	Responsable de programme	Banque mondiale, Rabat
51	M. MADBOUHI, Mostafa	Chef de service des sites naturels & CBD Primary NFP, CHM NFP, CHM Informal Advisory Committee, ICNP ABS NFP Cartagena Protocol Primary NFP, BCH NFP	Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement
52	Mme. MOKHTARI, Soraya	Directrice du Parc National Toubkal	Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification, Marrakech
53	M. MOLL DE ALBA, Jaime	Représentant résident	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (UNIDO), Rabat
54	M. MOUSSA, Adama	Ingénieur Energie	Banque Africaine de Développement
55	Mme. NADIM, Amal	Coordinatrice nationale	Programme PCB, PNUD/UNIDO/Département de l'Environnement, Rabat
56	M. RAMDANE, Ahmed	Pastoraliste	Spécialiste pastoraliste ORMVAO affecté au CBTHA, Ouarzazate
57	M. RAMDANE, Jamal	Directeur de la Stratégie, de la Programmation et du Budget	Ministère de l'Équipement, des Transports et de la Logistique, Rabat
58	Mme. ROUCHATI, Mina	Présidente de la Commission Environnement	Conseil Economique, Social et Environnemental
59	Mme. ROUDIAS, Jihane	Unité de Suivi & Evaluation	Programme des Nations Unies pour le Développement, Rabat
60	Mme. SAHMY, Badia	Coordinatrice nationale / OIC	Small Grants Program / GEF / Programme des Nations Unies pour le Développement, Rabat
61	Mme. SAKKAT, Ghita	Direction	Les Frigo Tarik Sa - Entrepôts Frigorifiques, Casablanca
62	Mme. SAKKAT, Nezha	Direction	Les Frigo Tarik Sa - Entrepôts Frigorifiques, Casablanca

63	Mme. YOSHIJIMA, Suiko	Spécialiste Environnement	Banque mondiale, Washington, USA
64	M. ZAHAR, Brahim	Président Association des Eleveurs Mgoun Est	Renforcement de la diffusion de pratiques durables de gestion des parcours par l'organisation des pasteurs transhumants de Iminoulaoune dans la zone de Ouarzazate (FEF4 et FEF5), Toundite, Ouarzazate
65	M. ZYANI, Brahim	Ex. Directeur de la réglementation et du contrôle	Département de l'Environnement
66	Mme. ZUGMAN COUTTO, Ruth	Chargée de programme	Programme des Nations Unies pour l'Environnement, Paris, France

F. Sites Visités

Conservation de la Biodiversité par la Transhumance dans le versant sud du Haut Atlas (CBTHA, FEM ID 1)

Dates : du 27 au 30 avril 2015

1. Siège de l'association des éleveurs Ait Zaghare, commune Toundite.
2. Focus group de discussion avec 40 transhumants et villageois.
3. Gîte d'étape Amoudo, commune Toundite.
4. Gîte d'étape Tiguerte.
5. Hammam communautaire.
6. Echantillon de reboisement à proximité du douar Tiguerte du site Iguernane.
7. Réserve Iguernane, commune Ghassate.
8. Visite du Centre des visiteurs (HCEFLD).

Projet Gestion des Aires Protégées (PGAP, FEM ID 409)

Dates : du 18 au 20 mars 2015

1. Prise de contact avec les responsables de la DREFLCD
2. Réunion de travail avec l'équipe du Parc National de Toubkal (Présentation d'un exposé sur le Parc National de Toubkal - Présentation des réalisations du projet Gestion des Aires Protégées - Discussion et échanges d'informations sur la mise en œuvre du projet).
3. Finalisation du programme des visites sur le terrain avec l'équipe du Parc National de Toubkal.
4. Visite du projet SGP : Contribution à la lutte contre la dégradation du couvert forestier et à la régénération des sols dégradés dans le Haut Atlas (FEM5/SGP).
5. Visites des réalisations du projet (Parc National du Toubkal) : Réserves animalières - Ecomusée - Projets d'écodéveloppement.
6. Entretiens et focus group avec les ONG locales et les bénéficiaires des actions du projet.
7. Visite du projet : Appui à la mise en place d'une stratégie participative de gestion des RN dans la zone de El Haouz et du Parc National du Toubkal (FEM2/SGP).

Intégration de la biodiversité dans la chaîne de valeur des plantes médicinales et aromatiques (PAM, FEM ID 3919)

Dates : du 15 au 17 mai 2015

1. Visite du projet Centre de poterie Assada à Marrakech (SGP).
2. Visite et entretiens avec les bénéficiaires du projet Appui à la mise en place d'une stratégie participative de gestion des ressources naturelles dans la zone d'El Haouz et du Parc National du Toubkal (Ijoukak).
3. Visite du projet de préservation de l'écosystème du SIBE d'Ouzoud et du projet label éco-écoles et possibilité de déjeuner dans un gîte local modèle.

Gestion intégrée des forêts du Moyen Atlas (GIFMA, FEM ID 2275)

Date : le 30 septembre 2014

1. Visite de la DREF de Fès.
2. Visite de la commune de Tanourdi et discussion avec les bénéficiaires du projet (association et population).

La mise à niveau de l'énergie et de l'environnement dans le parc industriel de Sidi Bernoussi-Zenata à Casablanca (MNEE, FEM ID 1838)

Date : le 29 septembre 2014

1. Visite du parc industriel Sidi Bernoussi Zenata, Casablanca.
2. Accueil et visite de l'usine AkzoNobel, Sidi Bernoussi, Casablanca.
3. Visite au siège de l'Association IZDIHAR des opérateurs économiques du parc industriel Sidi Bernoussi Zenata, Casablanca.

G. Participants aux ateliers

Atelier de consultation nationale, Rabat (Maroc), le 29 septembre 2015

#	Nom, prénom	Fonction	Organisation
1	M. AKASBI, Jamal	Ingénieur d'Etat	Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance, Rabat
	Mme. ARIB, Nezha	Chargée de gestion (coopération)	Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification, Rabat
2	Mme. AOUNI, Kenza	Ingénieur	Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification, Rabat
3	Mme. ASSRI, Khaoula	Chargé de programme	FAO, Rabat
4	M. BENCHEIKH, Ahmed	Chef d'équipe	Evalua Development, Rabat
5	M. BENYAHIA, Mohamed	Directeur du Partenariat, de la Communication et de la Coopération / Point Focal Opérationnel du FEM au Maroc	Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Rabat
6	M. BERGIGUI, Mohamed Fouad	Analyste de programme	Programme des Nations Unies pour le Développement
7	M. CARUGI, Carlo	Spécialiste Senior de l'Evaluation	Bureau Indépendant d'Evaluation du Fonds pour l'Environnement Mondial, Washington, USA
8	M. DAKKINA, Abdel Ali	Directeur du Pôle Stratégie et Développement	Agence nationale pour le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, Rabat
9	Mme. EL AIDI, Akhlak	Chef de service	Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Rabat
10	Mme. LEHMAMI, Sanae	Chef de service	Agence de Développement Agricole, Rabat
11	M. ELHAMMOUDI, Azzdine	Chef du Service Gestion des Risques	Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance, Rabat
12	M. FARAH, Abdessamad	Ingénieur d'Etat	Direction du Trésor et des Finances Extérieures, Rabat
13	M. FIRADI, Rachid	Chef de la Division de la Coopération Internationale	Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Rabat
14	M. FIRAS, Rafik	Cadre	Ministère de l'Agriculture et des Pêches Maritimes / DSS, Rabat
15	Mme. HSSAINE, Khadija	Consultante	Evalua Development, Marrakech
16	Mme. KENSOU, Aziza	Chef de service	Office National du Conseil Agricole (ONCA), Rabat
17	Mme. KHOURIBACHE, Smahan	Ingénieur d'Etat	Ministère chargé de l'Environnement, Rabat
18	M. LAAZAAR, Karim	Cadre	Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance, Rabat
19	M. LEKDIOUI, Ahmed	Directeur adjoint	Société Marocaine des Tabacs
20	M. LEKHLIF, Brahim	Expert POP	Evalua Development
21	M. MADBOUHI, Mostafa	Chef de service des sites naturels & CBD Primary NFP, CHM NFP, CHM Informal	Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement

		Advisory Committee, ICNP ABS NFP Cartagena Protocol Primary NFP, BCH NFP	
22	M. MAMAS, Hamoud	Chef de service	Ministère de l'Agriculture et des Pêches Maritimes / DSS, Rabat
23	Mme. MESBAH, Hayat	Chef de service	Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification, Rabat
24	M. MOLL DE ALBA CABOT, Jaime	Représentant résident	Organisation des Nations unies pour le Développement Industriel
25	Mme. NADIM, Amal	Coordonnatrice nationale Programme PCB	Programme des Nations unies pour le Développement
26	M. TADLAOUI, Mohamed	Directeur programme High Atlas Foundation	High Atlas Foundation
27	Mme. TOUZAR, Kaoutar	Chef de service	Ministère de l'Agriculture et des Pêches Maritimes / DSS, Rabat
28	Mme. O'SHEA, Chiade	Consultante	Evalua Development
29	M. RADI, Mohamed	Expert	Evalua Development
30	M. RAHOU, Abdelaziz	Coordonnateur national	Ministère de l'Agriculture et des Pêches maritimes
31	M. RAMDANE, Jamal	Directeur de la Stratégie et du Budget	Ministère de l'Équipement, des Transports et de la Logistique
32	Mme. RHEYATI, Nassira	Ingénieur	Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement
33	Mme. SAHMY, Badia	Coordinatrice nationale du GEF Small Grants Program	Programme des Nations Unies pour le Développement
34	M. ZAMZAM, Mohamed	Agent	Direction Générale de la Sécurité Nationale, Rabat

Atelier de cadrage, Rabat (Maroc), 25 septembre 2014

#	Nom, prénom	Fonction	Institution / Organisation
1	M. AKSABI, Jamal	Ingénieur d'Etat	Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance (MAGG), Rabat
2	M. AMIMI, Taha	Administration	Département chargé de l'Environnement, Rabat
3	Mme. AOUNI, Kenza	Ingénieur	Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification (HCEFLCD), Rabat
4	M. BENABDELAOUI, Yassir	Assistant du Représentant Résident	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Rabat
5	M. BENCHEIKH, Ahmed	Expert international en évaluation et chef d'équipe	Evalua Development, Rabat
6	M. BERGIGUI, Mohamed Fouad	Analyste de programme	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Rabat
7	M. BOUTALEB, Abderrahim	Consultant- Coordonnateur du Projet GEF-LCD	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), Rabat
8	M. CHRIQI, Rachid	Consultant	Evalua Development, Rabat
9	M. EL MAGHRAOUI, Abdelaziz	Assistant représentant du Représentant résident de la FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Rabat

10	M. ELHAMMOUDI, Azzdine	Chef Service Gestion des Risques	Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance (MAGG), Rabat
11	M. ELOUAHABI, Mohamed	Ingénieur Eau et assainissement	Banque Africaine de Développement, Rabat
12	M. EL RHAZI, Ouiame	Ingénieur	Agence pour le Développement Agricole (ADA), Rabat
13	M. FARAH, Abdessamad	Ingénieur d'Etat	Direction du Trésor et des Finances Extérieures (DTFE/MEF), Rabat
14	Mme. FARIS, Khaoula	Ingénieur d'Etat	Ministère chargé de l'Environnement, Rabat
15	M. FIRADI, Rachid	Point Focal Opérationnel FEM	Ministère chargé de l'Environnement, Rabat
16	M. GHANAM, Mohamed	Chef de service	Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification (HCEFLCD), Rabat
17	Mme. HSSAINE, Khadija	Experte en évaluation	Evalua Development, Rabat
18	Mme. KHOURIBACHE, Smahan	Ingénieur d'Etat	Ministère chargé de l'Environnement / DEPP, Rabat
19	M. LAITL, Abdelhak	Chargé de programme	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Rabat
20	Mme. LAKHLIFI, Hafsa	Administration	Département chargé de l'Environnement-DERR/DPSI, Rabat
21	M. LEBBAR, Imad	Chef de Division	Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification (HCEFLCD) Rabat
22	M. LEKHLIF, Brahim	Expert en POPs	Evalua Development, Casablanca
23	Mme. M'GHARI, Bahia	Cadre	Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance (MAGG)
	Mme. NADIM, Amal	Coordonnatrice nationale Programme PCB	PNUD/ONUDI/MdE, Rabat
24	Mme. OUATASSI, Amina	Chef de Division	Département de l'Energie et des Mines, Rabat
25	M. RADI, Mohamed	Expert en biodiversité	Evalua Development, Marrakech
26	Mme. RHEYATE, Nassira	Ingénieur	Ministère de l'Environnement, Rabat
27	M. SINAN, Mohamed	Expert en changement climatique	Evalua Development, Rabat
28	Mme. WASHAWA, Baljit	Evaluatrice principale	GEF- Independant Evaluation Office, Washington

H. Le portefeuille du FEM au Maroc, 1997-2014

I. Projets nationaux

FEM_ID	Agence	Domaine d'intervention	Type	Phase du FEM	Titre du projet	Statut	Subvention du FEM (USD)	Co-financement (USD)
1	PNUD	BD	FSP	FEM - 2	Conservation de la Biodiversité par la Transhumance dans le versant sud du Haut Atlas (CBTHA)	Projet complété	4 252 000	5 387 000
39	PNUD	CC	EA	FEM - 2	Stratégie Nationale du changement climatique et son Plan d'action	Projet complété	140 000	
149	PNUE	BD	EA	FEM - 1	Etude nationale sur la biodiversité (CBD)	Projet clôturé	191 200	
409	Banque mondiale	BD	FSP	FEM - 1	Projet Gestion des Aires Protégées (PGAP)	Projet clôturé	10 500 000	5 200 000
484	PNUE	BD	EA	FEM - 1	Stratégie Nationale de la Conservation et de l'Utilisation Durable de la Diversité Biologique et le Plan d'action national - Centre d'échange d'information sur la biodiversité	Projet clôturé	14 000	
646	PNUD	CC	FSP	FEM - 2	Développement du marché des chauffe-eau solaire (PROMASOL)	Projet clôturé	2 965 000	1 700 000
647	Banque mondiale	CC	FSP	FEM - 2	Centrale thermo-solaire d'Ain Beni Matahar / (Alimentation solaire intégrée à cycle combiné) (ISCC)	Projet complété	43 200 000	524 600 000
1673	PNUD	POP	EA	FEM - 2	Appui initial au Maroc pour être en conformité avec la Convention de Stockholm sur les Polluants organiques persistants (POP)	Projet complété	496 800	60 000
1820	PNUD	MFA	EA	FEM - 3	Auto-évaluation des besoins en capacités nationales (NCSA) pour le management environnemental global	Projet complété	200 000	50 000
1838	Banque mondiale	CC	MSP	FEM - 3	Mise à niveau de l'énergie et de l'environnement dans le parc industriel de Sidi Bernoussi-Zenata à Casablanca (MNEE)	Projet clôturé	750 000	11 150 000
2275	PNUD	MFA	MSP	FEM - 3	Gestion intégrée des forêts du Moyen Atlas (GIFMA)	Projet complété	965 345	2 112 800
2554	PNUD	CC	FSP	FEM - 3	Code de l'efficacité énergétique dans les bâtiments résidentiels et renforcement de l'efficacité énergétique dans les bâtiments commerciaux et hôpitaux au Maroc (CEEB)	En phase de mise en œuvre	3 000 000	15 733 910

2632	FIDA/ ONUDI	MFA	FSP	FEM - 4	Lutte participative contre la désertification et réduction de la pauvreté dans les écosystèmes des hauts plateaux arides et semi arides de l'Est du Maroc (MENARID)	En phase de mise en œuvre	5 998 422	18 885 165
3008	PNUE	BD	EA	FEM – 4	Développement du Centre d'Échange d'information, Évaluation des Capacités pour l'APA et la Taxonomie au Maroc et la mise à jour des SPANB	Projet complété	207 500	20 000
3082	PNUD	POP	FSP	FEM – 4	Programme de Gestion Sécurisée et d'Élimination des PCB au Maroc (PCB Pilier I)	Projet complété	2 198 000	5 173 200
3166	PNUD	MFA	MSP	FEM – 4	Intégration des aspects de l'environnement mondial dans la planification et le suivi des processus de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) au Maroc	En phase de mise en œuvre	460 000	100 000
3883	ONUDI	POP	FSP	FEM – 4	Programme de Gestion Sécurisée et d'Élimination des PCB au Maroc (PCB Pilier II)	En phase de mise en œuvre	2 437 600	4 856 000
3919	PNUD	BD	MSP	FEM – 4	Intégration de la Biodiversité dans les chaînes de valeur des Plantes Aromatiques et Médicinales Méditerranéennes au Maroc (PAM)	En phase de mise en œuvre	950 000	3 375 000
3967	Banque mondiale	CC	FSP	FEM – 4	Intégration du changement climatique dans la planification du développement et la prévention des catastrophes pour accroître la résilience des secteurs de l'agriculture et de l'eau (PICCPMV)	Endossé par le CEO	4 345 454	26 950 000
3989	PNUD	BD	FSP	FEM – 4	Application de l'approche d'économie circulaire à la conservation de l'agro-biodiversité dans la région Sous-Massa Drâa (Maroc) (MENARID)	Endossé par le CEO	2 647 272	7 500 000
4112	BAD	CC	FSP	FEM – 4	Efficiences Énergétiques dans le secteur industriel (EEIS)	Approbation du Conseil	2 730 000	17 556 250
4139	PNUE	CC	MSP	FEM – 4	Programme LBC (Lampes à Basse Consommation) – (EEL)	En phase de mise en œuvre	889 091	5 931 204
4198	Banque mondiale	EI	FSP	FEM – 4	MED/Gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée-Côte (ICZM)	Endossé par le CEO	5 180 000	20 000 000
4738	FAO	POP	FSP	FEM – 5	Élimination des pesticides périmés y compris les POPs et la mise en œuvre du Programme de Gestion des Pesticides (DOP)	Approbation du Conseil	3 500 000	25 730 000
4853	PNUD	BD	EA	FEM – 5	Plan Stratégique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi sur la biodiversité en relation avec la CDB	En phase de mise en œuvre	220 000	150 000

5292	Banque mondiale	MFA	FSP	FEM – 5	MENA : Agriculture Solidaire et Intégrée au Maroc (ASIMA)	Endossé par le CEO	6 440 000	35 540 000
5358	PNUD	CC	FSP	FEM – 5	Intégration du changement climatique dans la stratégie nationale du développement de la compétitivité logistique et dans la mise en œuvre des plateformes logistiques intégrées (ILP)	Approbation du Conseil	2 274 429	17 550 000
5481	FAO	MFA	MSP	FEM – 5	Conservation de la biodiversité et atténuation de la détérioration des sols à travers une gestion adaptée aux systèmes agricoles traditionnels	Approbation PIF	771 918	7 850 000
5539	PNUD	CC	FSP	FEM – 5	Promotion du développement du système de pompage photovoltaïque (PDPPS)	Approbation du Conseil	2 639 726	49 100 000
5600	PNUE	POP	EA	FEM – 5	Revue et mise à jour de l'implémentation du Plan national pour la Convention Stockholm sur les POP	Approbation du CEO	200 913	
5605	PNUD	BD	MSP	FEM – 5	Développement d'un cadre national d'accès aux ressources génétiques et le partage juste de leurs avantages et les connaissances traditionnelles pour contribuer à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité au Maroc	Approbation du CEO	812 785	1 400 000
5685	FIDA	CC	FSP	FEM - 5	Accroître la productivité et les capacités adaptives dans les zones montagneuses du Maroc (IPAC-MAM)	PIF abandonné	6 510 000	24 000 000
6951	BERD	CC	FSP	FEM – 5	Renforcement de la résilience au changement climatique du secteur des ports marocains (ECR)	Approbation du Conseil	6 192 694	48 900 000

Notes :

Domaines d'intervention : BD = Biodiversité, CC = Changement Climatique, EI = Eaux Internationales, DS = Dégradation des sols, MFA = Domaines d'Intervention Multiples, POP = Polluants Organiques Persistants.

Type de projet : FSP : projet de grande envergure – MSP : projet de moyenne envergure – EA : activité habilitante.

Projets régionaux et mondiaux

FEM_ID	Agence	Portée	Domaine d'intervention	Type	Phase du FEM	Titre du projet	Statut	Subvention du FEM (US\$)	Co-financement (US\$)
23	PNUE	Mondial	BD	MSP	FEM - 2	Promouvoir les meilleures pratiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité d'importance mondiale dans les zones arides et semi-arides	Projet clôturé	750 000	150 000
68	Banque mondiale	Régional	EI	FP	Phase pilote	Projet de gestion de la pollution des hydrocarbures dans l'Ouest de la mer Méditerranée	Projet clôturé	18 260 000	1 740 000
112	Banque mondiale / IFC	Mondial	CC	FP	FEM - 1	Initiative de transformation du marché de la photovoltaïque (IFC)	Projet complété	30 000 000	90 000 000
143	PNUE	Mondial	CC	EA	Phase pilote	Études de cas sur les sources et puits de gaz à effet de serre	Projet clôturé	4 700 000	1 716 975
172	PNUE	Mondial	BD	EA	Phase pilote	Études de pays sur la biodiversité - Phase I	Projet clôturé	5 000 000	801 000
369	PNUD	Régional	CC	EA	Phase pilote	Renforcement des capacités dans les pays du Maghreb pour répondre aux défis et aux opportunités créées par la réponse nationale à la Convention-cadre sur les changements climatiques	Projet complété	2 500 000	
410	PNUD	Régional	BD	FP	FEM - 1	Conservation des zones humides et des écosystèmes côtiers dans la région méditerranéenne	Projet complété	13 273 200	28 620 900
456	PNUD	Régional	BD	FP	FEM - 1	Gestion participative des ressources phylogénétiques dans les oasis du Maghreb	Projet complété	2 778 767	1 420 842
461	PNUE	Régional	EI	FP	FEM - 1	Détermination d'actions prioritaires pour la poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre du Programme d'action stratégique pour la mer Méditerranée	Projet clôturé	5 950 000	5 925 000

1348	Banque mondiale / FAO	Régional	POP	FP	FEM - 3	Programme africain relatif aux stocks de pesticides, P1	Projet complété	25 000 000	35 000 000
1599	PNUE	Mondial	CC	MSP	FEM - 3	Développement d'une approche d'intervention stratégique du marché pour le raccordement au réseau Technologies énergétiques solaires (EM Power)	Projet clôturé	975 000	800 000
1909	FAO/ PNUE	Régional	EI	FP	FEM - 4	Protection de l'écosystème du grand courant marin des Canaries (LME)	En phase de mise en œuvre	8 090 000	17 805 000
2184	PNUE	Régional	DS	MSP	FEM - 4	SIP : Stimuler les initiatives communautaires en matière de gestion durable des terres (SCI-SLM)	En phase de mise en œuvre		1 182 181
2193	PNUD	Mondial	DS	MSP	FEM - 3	Favoriser la gestion durable des terres arides grâce à la mobilité pastorale	Projet complété	950 000	1 875 000
2261	PNUD	Mondial	EI	FP	FEM - 4	Bâtir des partenariats pour aider les pays en développement à réduire le transfert d'organismes aquatiques nuisibles dans les eaux de ballast des navires (GloBallast Partnerships)	En phase de mise en œuvre	5 688 000	17 701 939
2546	PNUE	Régional	POP	FP	FEM - 4	Démonstration de solutions alternatives au DDT et renforcement des capacités nationales de lutte antivectorielle au Moyen-Orient et Afrique du Nord	En phase de mise en œuvre	3 960 014	8 416 402
2600	PNUE/ ONUDI	Régional	MFA	FP	FEM - 4	Partenariat stratégique pour l'écosystème marin méditerranéen : Mise en œuvre des actions convenues pour la protection des ressources environnementales de la Méditerranée et de ses zones côtières	En phase de mise en œuvre	12 891 000	36 548 200
2770	PNUE	Régional	POP	FP	FEM - 4	Démonstration d'une approche régionale de la gestion écologiquement rationnelle des déchets liquides de PCB et des	En phase de mise en œuvre	4 889 399	9 638 942

						transformateurs et condensateurs contenant des PCB			
2774	PNUD	Mondial	CC	FP	FEM - 3	Programme d'adaptation à base communautaire Programme (ABC)	Projet complété	4 525 140	4 525 140
3037	PNUE	Mondial	BD	FP	FEM- 3	Conservation et utilisation de la diversité génétique végétale aux maladies et ravageurs de contrôle à l'appui de l'agriculture durable (Phase 1)	Projet complété	3 411 148	4 274 344
3514	PNUD	Mondial	MFA	FP	FEM - 4	4 ^{ème} Phase opérationnelle du Programme de microfinancements du FEM (RAF1)	Projet complété	13 647 498	
3628	FIDA	Régional	DS	MSP	FEM - 4	MENARID : Fonctions transversales de S&E et gestion des connaissances pour l'INRM dans le cadre du Programme MENARID	En phase de mise en œuvre – Clôture	667 270	1 600 000
3660	PNUD	Mondial	DS	MSP	FEM - 4	Favoriser la gestion durable des terres arides grâce à la mobilité pastorale : Initiative mondiale sur le pastoralisme durable (supplémentaire)	Projet complété	300 000	
3871	PNUD	Mondial	MFA	FP	FEM - 4	4 ^{ème} Phase opérationnelle du Programme de microfinancements du FEM (RAF2)	Endossé par le CEO	45 211 963	44 500 000
3978	Banque mondiale	Régional	EI	FP	FEM - 4	MED : Coordination régionale sur la gestion améliorée des ressources en eau et le renforcement adaptable des capacités de la programmation horizontale (H-APL) (TA)	En phase de mise en œuvre	5 644 545	13 869 000
3990	PNUE	Régional	EI	FP	FEM - 4	MED : Intégration de la variabilité du climat et les changements dans les stratégies nationales pour appliquer le Protocole GIZC en Méditerranée	En phase de mise en œuvre	2 298 545	6 176 400
4001	Banque mondiale	Mondial	EI	FP	FEM - 4	MED : Gouvernance durable et génération des connaissances	En phase de mise en œuvre	3 000 000	4 400 000
4541	PNUD	Mondial	MFA	FP	FEM - 5	5 ^{ème} Phase opérationnelle du Programme de microfinancements du FEM - Mise en œuvre du programme en utilisant les ressources de Star I	Endossé par le CEO	40 828 365	40 890 000

4829	PNUE	Mondial	DS	FSP	FEM - 5	Appui du FEM aux Parties admissibles pour l'alignement des programmes d'action nationaux et de rapports en vertu de la Convention UNCCD	Approbation IA	2 830 000	2 750 000
4886	PNUE	Régional	POP	FP	FEM - 5	Continuation du soutien régional pour le plan global de surveillance des POP en vertu de la Convention de Stockholm dans la région de l'Afrique	Endossé par le CEO	4 208 000	10 190 200
4922	FAO	Mondial	DS	FSP	FEM - 5	Aide à la décision pour l'intégration et l'intensification de la gestion durable des terres	Endossé par le CEO	6 116 730	38 097 347
5143	BERD	Régional	CC	FP	FEM - 5	PPP-BERD Sud de la Méditerranée orientale EE / ESCO Plateforme des marchés (PROGRAMME)	Endossé par le CEO	15 000 000	150 000 000
5186	Banque mondiale	Régional	DS	MSP	FEM - 5	MENA : Ecosystèmes désertiques et moyens de subsistance, partage des connaissances et coordination du projet	Approbation IA	1 000 000	487 500
5798	FAO	Régional	DS	MSP	FEM - 5	Gestion adaptative et suivi des systèmes d'oasis du Maghreb	Approbation PIF	1 726 484	4 163 890
9047	BERD	Régional	CC	FP	FEM - 6	Programme de la logistique verte (non subventionné)	En cours	15 000 000	155 250 000

Remarque : Les projets régionaux (FEM ID 9047) a été soumis au FEM en 2015, par conséquent, ce projet a été inclus dans l'analyse de portefeuille.

Notes :

Domaines d'intervention : BD = Biodiversité, CC = Changement Climatique, EI = Eaux Internationales, DS = Dégradation des sols, MFA = Domaines d'Intervention Multiples, POP = Polluants Organiques Persistants.

Type de projet : FSP : projet de grande envergure – MSP : projet de moyenne envergure – EA : activité habilitante.

J. Bibliographie

REFERENCES GENERALES

Agence pour le Développement Agricole (2012). *Evaluation environnementale stratégique du Plan MarocVert*.

Agence pour le Développement Agricole (2009). *Plan Maroc Vert*.

AMEDE. Table Ronde. *La fiscalité environnementale au Maroc*.

Commission Economique des Nations unies pour l'Europe et Commission Economique des Nations unies pour l'Afriques, (2014). *Maroc - Examen des performances environnementales*.

Conseil économique et social (2012). *Résumé exécutif du projet de rapport sur l'économie verte*.

Conseil national de l'environnement (2009). *Les instruments économiques au service de la protection de l'environnement au Maroc*.

Conseil national de l'environnement (2009). *Stratégie de proximité du Département de l'environnement*.

Conseil national de l'environnement (2011). *Rapport sur l'Opérationnalisation de la Charte nationale de l'Environnement et du Développement durable*.

De Sadeleer, N. (2008). *Mise en œuvre de la Convention de Berne au Maroc*.

Hansen, M.C., and al. *High-Resolution Global Maps of 21st-Century Forest Cover Change*, Science 15 Nov. 2013: Volume 342, Issues 6160, pp 850-853.

GTZ - PGPE (2007). *Evaluation du système des études d'impacts sur l'environnement au Maroc*.

Maktit, M. (2007). *The Moroccan path towards environmental fiscal reform. PPT at the Eight Annual Global Conference on Environmental Taxation, 18-20 October 2007, Munich, Germany*.

Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement. (2007). *Etude sur le système d'inspection, de contrôle et de surveillance de l'environnement au Maroc. Expériences internationales et implications pour le Maroc*.

Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau, Département de l'Environnement, (2009). *Charte Nationale de l'Environnement Durable du Maroc*.

Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau, Département de l'Environnement, (2010).

Rapport sur l'opérationnalisation de la CNEDD.

Ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement, Département de l'énergie et des mines (2012). *Mobilisation pour une croissance verte au Maroc.*

Ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement (2012). *Les instruments d'incitations à la dépollution industrielle FODEP/MVDIH/FNE.*

REFERENCES THEMATIQUES

Changements climatiques

McSweeney, C., et al. (2008). UNDP climate change country profiles : Morocco.

Schilling J., et al. (2012). Climate change, vulnerability and adaptation in North Africa with focus on Morocco. Agriculture, Ecosystems & Environment. 156. August 1.

Convention on Biological Diversity - Clearing House Mechanism on Biodiversity of Morocco (2012). Protected area.

Convention on Biological Diversity – Global Taxonomy Initiative (2012). Taxonomic Needs.

EBRD (2012). Country Assessment Morocco, September 2012.

IUCN (2012). The IUCN Red List of Threatened Species.

Ramsar Convention on Wetlands (2012). List of Wetlands of International Importance.

ADEREE (2012). *Stratégie territoriale de l'ADEREE en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique* (Jiha Tinou).

Agoumi, A., (2003). *Vulnérabilité des pays du Maghreb face aux changements climatique.*

Auriol, M., et Filali-Meknassi, Y., (2009). *Bilan sur les sources d'énergie renouvelable au Maroc.*

Benbiba, M., (2010). *Une nouvelle stratégie nationale de l'eau pour une meilleure adaptation aux changements climatiques.* International Conference on Water Scarcity and Drought in Madrid, Spain, February18-19.

Ben Khadra, Amina (2010). *Energie au Maroc : atouts et opportunités.* Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement.

Bouabid, R., and Chafai Elalaoui, A.C., (2010). *Impact of climate change on water resources in Morocco: the case of Sebou Basin.* Options Méditerranées 95.

Cap Environnement (2010). *Etude relative a l'élaboration du programme national de lutte contre la pollution atmosphérique. Mission I: Analyse de l'existant.*

Cap Environnement (2011). *Etude relative à l'élaboration du programme national de lutte contre la pollution atmosphérique. Mission II : Présentation des objectifs spécifiques.*

Chamchati, H., and Bahir, M., (2011). *Contribution of climate change on water resources in semi-aride areas; example of the Essaouira Basin (Morocco).* Geographia Technica. 1.

Centre de Développement des Energies Renouvelables (CDER), (2009). *Présentation de l'encadrement réglementaire, stratégique et incitatif.*

Centre de Développement des Energies Renouvelables (CDER), (2009). *Présentation du Plan d'action régional pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.*

Centre de Développement des Energies Renouvelables (CDER), (2009). *Présentation du plan d'actions des énergies renouvelables au Maroc.*

Centre de Développement des Energies Renouvelables (CDER), (2009). *Présentation du Plan d'efficacité énergétique dans le bâtiment au Maroc.*

Centre de Développement des Energies Renouvelables (CDER), (2009). *Présentation en matière d'Energie Renouvelable et d'Efficacité Energétique – Cadre global.*

Grant, P. (2011). *Climate change financing and aid effectiveness – Morocco case study.* Final report, 13 July 2011. OECD/Agulhas.

GTZ (2007). *Etude sur le cadre, organisationnel, institutionnel et législatif pour la promotion des énergies renouvelables.*

Hydraumet, (2009). *Conférence Nationale Les changements climatiques au Maroc : défis et opportunités.*

McSweeney, C., et al. (2008). *UNDP climate change country profiles: Morocco.*

PNRC, (2009). *Plan National de Lutte contre le Réchauffement Climatique, Maroc.*

McSweeney, C., et al. (2008). *UNDP climate change country profiles: Morocco.*

Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement, (1999). *Inventaire national des gaz à effet de serre : émissions par les sources et absorptions par les puits.*

Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement, (2001). *Communication Nationale du Maroc à la COP7.*

Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement, (2001). *Etude des possibilités d'atténuation des gaz à effet de serre au Maroc.*

Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement, (2001). *Etude de Vulnérabilité du Royaume du Maroc face aux impacts des changements climatiques.*

Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement, (2001). *Etude de redéfinition des attributions institutionnelles du CIEDE.*

Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement, (2001). *PANE : Programme d'Action National pour l'Environnement.*

Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement, (2002). *Changements climatiques au Maroc : Etude sur les arrangements institutionnels.*

Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Energie et de l'Environnement, (2002). *Rapport national au Sommet Mondial du Développement Durable.*

Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Energie et de l'Environnement, (2003). *Stratégie Nationale de mise en oeuvre des projets MDP.*

Ministère de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'habitat et de l'environnement (2001). *1st National Communication to UNFCCC.*

Ministère de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'habitat et de l'environnement (2010). *2nd National Communication to UNFCCC.*

Ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement (2010). *Second Communication Nationale à la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.*

Ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et l'environnement, Département de l'environnement (2014). *TCN. Etude de la vulnérabilité & l'adaptation au changement climatique. Mission 1.*

Ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et l'environnement, Département de l'énergie et des mines (2010). *La nouvelle stratégie énergétique nationale.*

Ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement (2011). *Contribution des secteurs de l'énergie et des mines dans l'économie nationale 2007-2010.*

Ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement Direction de l'observation et de la programmation (2012). *Les caractéristiques du secteur énergétique Marocain en 2011.*

Ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement (2011). *Les énergies vertes, un élan pour le Maroc, 2èmes assises de l'énergie.*

Ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement (2011). *Stratégie énergétique, bilan d'étape*.

Ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement (2010). *La nouvelle stratégie énergétique nationale*.

Ministre de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Département de l'Environnement, (2014). *Politique du changement climatique au Maroc*.

Schilling J., et al. (2012). *Climate change, vulnerability and adaptation in North Africa with focus on Morocco*. Agriculture, Ecosystems & Environment. 156. August 1.

Biodiversité

Amezian M., Radi M., Ibn Tattou M., Laghdaf Khayya M., Semlali M. L. & Qninba A., (2011). *Cricket Longtail breeding in southern Morocco*. Dutch Birding 33: 229-233.

Aulanier S. & Thévenot M., (1986). *Catalogue des mammifères sauvages du Maroc*. Tra. Inst. Sc. Série Zool., Rabat, 41, 163 pp.

Boutot, L., (2011). *Évaluation partenariale des projets d'appui à la gestion des parcs nationaux au Maroc*. Paris : Département de la Recherche – Division Évaluation et capitalisation. n° 42.

Convention on Biological Diversity - Clearing House Mechanism on Biodiversity of Morocco (2012). Protected area.

Convention on Biological Diversity – Global Taxonomy Initiative (2012). Taxonomic Needs.

Dudley, N., (2008). *Guidelines for Applying Protected Area Management Categories*. IUCN, Gland.

EBRD (2012). Country Assessment Morocco, September 2012.

Farid, E.W., (2010). *Degradation analysis in a natural environment with high anthropological pressure: case of Haha argan (Argania spinosa) forests, Western Morocco*.

Haut commissariat aux eau et forêts et lutte contre la désertification, (HCEFLCD), (2007). *Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification*.

Laouina, A. (2006). *Gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité au Maroc : Prospective « Maroc 2030 » pour le compte du Haut-Commissariat au Plan*.

IUCN (2012). The IUCN Red List of Threatened Species.

Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement, (2001). *Stratégie et plan d'action pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.*

Ministère de l'aménagement du territoire de l'eau et de l'environnement – Secrétariat de l'Eau et de l'Environnement (2004). *Stratégie Nationale pour la Conservation et l'Utilisation Durable de la Diversité Biologique.*

Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement, (2001). *Stratégie et plan d'action pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine et côtière.*

Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement, (2001). *Stratégie et plan d'action pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité des zones humides.*

Pleguezuelos, J.M., et al. (2010). *Setting conservation priorities for the Moroccan herpetofauna: the utility of regional red lists.* Oryx 44 (4).

Ramsar Convention on Wetlands (2012). List of Wetlands of International Importance.

Secrétariat d'Etat à l'Environnement, (1995). *Stratégie nationale pour la protection de l'environnement et le développement durable.* ONEM/PNUD/UNESCO.

Secrétariat d'Etat à l'Environnement, (1997). *Etude nationale sur la biodiversité de la faune aquatique continentale.*

Secrétariat d'Etat à l'Environnement, (1997). *Etude nationale sur la biodiversité de la flore terrestre.*

Secrétariat d'Etat à l'Environnement, (1997). *Etude nationale sur la biodiversité de la faune marine.*

Secrétariat d'Etat à l'Environnement, (1997). *Etude nationale sur la biodiversité. Mammifères.*

Secrétariat d'Etat à l'Environnement, (1997). *Etude nationale sur la biodiversité de la faune aquatique continentale.*

Secrétariat d'Etat à l'Environnement, (1997). *Etude nationale sur la biodiversité. Oiseaux.*

Secrétariat d'Etat à l'Environnement, (1997). *Etude nationale sur la biodiversité. Amphibiens et reptiles continentale.*

Dégradation des sols

Administration des Eaux et Forêts et de la Conservation des Sols, (1996). *Colloque National sur la Forêt*. 3 volumes. Ifrane 21-23 mars.

Badraoui M., Soudi B., Merzouk A., Farhat A., M'hamedi A., (1998a). *Changes of soil qualities under irrigation in the Bahira region of Morocco: Salinization*. *Advences in GeoEcology* 31.

Badraoui M. Soudi B, Lahlou M., Kabbassi M., Aniba K., (1998b). *Evaluation de la salinité des sols dans le périmètre des Doukkala : Suivi et diagnostic dans les zones vulnérables*. In Soudi B., ed., *Etude de l'impact de l'intensification de la mise en valeur agricole sur la qualité des sols et des eaux : proposition de pratiques rationnelles*. Projet d'Initiatives propres, AGCD-ULC-IAV.

Boukil A., Bilali F., et El Kassi M., (1987). *Evaluation et cartographie de la dégradation des forêts dans la zone nord*. MAMVA, Direction des Eaux et Forêts, Division du Domaine Forestier, Centre Régional de l'Inventaire des Aménagements, Tétouan.

Boutayeb, N., (1988). *Impact de la dégradation des bassins versant sur l'économie nationale*. In Séminaire National sur l'Aménagement des Bassins Versants, 18-23 Janvier

Freier, K.P. (2012). *Modelling alternative land use regimes in semi-arid Morocco: assessment of perspectives in a changing environment*. International Max Planck Research School on Earth System Modelling.

Laabdi, M., (1978). *Production de sédiments et perte en éléments fertilisants par érosion dans le bassin versant de Tlata* ; Mémoire de Troisième cycle; Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat, Maroc.

Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Eaux et Forêts. Administration de la Conservation Foncière et des Travaux Topographiques, (1996). *Carte des sols du Maroc au 1/2.000.000*.

Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, (2001). *Document du Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification*.

Ministère de l'Energie et des Mines, Direction de la Géologie, (1985). *Carte géologique du Maroc au 1/1.000.000*.

Ministère de l'Agriculture et de la Mise en Valeur Agricole, (1995). *Etude de préparation du Plan National d'Aménagement des Bassins Versants*.

Soudi B., et Naman F., (1999). *Problématique de gestion de la matière organique des sols : Cas des périmètres irrigués des Doukkala et Tadla*. Bulletin de Transfert de Technologie en Agriculture. N°54.

Polluants Organiques Persistants (POPs)

Institut national de la santé et de la recherche médicale. (2013). Pesticides et santé - Effets sur la santé.

Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Département de l'Environnement. (2013). *Directives pour les bonnes pratiques de gestion rationnelle des produits chimiques en milieu industriel.*

Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques. (s.d.). *Compte rendu de l'atelier POPs – Maroc.*

Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques. (2007). *Stratégie et Plan d'action Nationaux pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques.*

Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Eau et de l'environnement (MATEE), Direction de la surveillance et de la prévention des risques, (2006). *Plan National du Maroc pour la mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POP).*

Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau et de l'Environnement. Département de l'Environnement. *Note explicative du Programme de Gestion Écologiquement Rationnelle et Élimination des PCB.*

Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau et de l'Environnement. Département de l'Environnement (s.d.). *Programme de Gestion Sécurisée des PCB au Maroc.*

Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau et de l'Environnement, (s.d.). Département de l'Environnement. *Gestion écologiquement rationnelle des PCB au Maroc.*

Programme international sur la sécurité des substances chimiques (PISSC) dans le cadre du Programme interorganisations de gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques (IOMC), *Rapport d'évaluation sur les Polluants Organiques Persistants.*

Programme des Nations Unies pour l'environnement- Comité d'étude des polluants organiques persistants. (2007). *Rapport du Comité d'étude des polluants organiques persistants sur les travaux de sa troisième réunion.*

Vogue PA, Kerle EA, Jenkins JJ. OSU, (1994). Extension Pesticide Properties Database.

UNEP, (2009). *Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants.*

Eaux internationales

ABHM, (2014). *Limites de la nappe des Angads du Maroc avec l'Algérie. Projet de loi sur le littoral 81-12.*

ABHM, (2014). *Ressources en eau superficielles du bassin de la Moulouya au Nord-Est du Maroc.*

Banque mondiale, (2011). *Adaptation au changement climatique et aux désastres naturels des villes côtières d'Afrique du Nord. Phase 1 : Évaluation des risques en situation actuelle et à l'horizon 2030 pour la ville de Casablanca et la vallée du Bouregreg.*

Dakki, M. (2004). *Programme d'aménagement côtier en Méditerranée marocaine : Etude de faisabilité.* Département de l'Environnement.

MDC Eau, (2014). *Carte des aquifères du Maroc.*

Ministère de l'Agriculture et des Pêches maritimes, (2009). *Plan Halieutis.*

Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Département de l'Environnement, (2014). *Etude de la Vulnérabilité & Adaptation du Maroc aux Changements Climatiques. Mission. 1.*

Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Département de l'Environnement, (2014). *Gestion Intégrée des Zones Côtières.*

Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Département de l'Environnement, (2012). *Gestion Intégrée des Zones Côtières/Côtes Méditerranéennes. Région de l'Oriental. Etude d'évaluation de l'impact environnemental et social.*

Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Département de l'Environnement, (en cours). *Stratégie Nationale de l'Environnement. Secteur de Littoral.*

Ministère de l'Intérieur, (2005). *Programme National d'Assainissement Liquide et d'Épuration des Eaux Usées (PNA).*